



BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

TABLEAU DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL DU BURKINA FASO

EDITION 2025



Tableau de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso

Edition 2025

SOMMAIRE

Message de la présidente de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso	06
Membres du Conseil de l'Ordre	07
Tableau 2025 de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso/ section 1	10
Tableau 2025 de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso/ section 2	34
Membres du Conseil de discipline	41
Décret n°2012-486/PRES promulguant la loi n°020-2012/AN du 10 mai 2012 portant création de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso	43
Loi n°020-2012/AN portant création de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso	45
Décret n°2013-581/PRES/PM/MIDT MHU/MEAHA portant code d'éthique et déontologie de la profession d'Ingénieur en Génie Civil au Burkina Faso	57
Règlement intérieur de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso	63
Répertoire des Ingénieurs Conseils	72
Album photo	82

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL DU BURKINA FASO

Depuis sa création en 2012 par la Loi N°020-2012/AN DU 10 Mai 2012, l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso (OIGC-BF) est une institution qui a pour missions principales de :

- Veiller en permanence au respect des règles et conditions d'exercice de la profession ;
- Œuvrer au développement continu de la profession, au perfectionnement professionnel de ses membres et à l'encadrement des stagiaires ;
- Assurer la défense des intérêts matériels et moraux de la profession ;
- Œuvrer au bien-être de la profession.

De ce fait, le Conseil de l'Ordre s'investit pleinement pour façonner un cadre favorable au développement durable de notre secteur. Il œuvre sans relâche à promouvoir l'excellence, l'éthique et l'innovation dans la pratique du génie civil, afin de renforcer les compétences de nos membres, d'assurer le respect des normes professionnelles et de susciter des solutions techniques adaptées aux besoins de notre pays.

L'OIGC-BF œuvre toujours pour l'amélioration du cadre professionnel des ingénieurs en génie civil et le respect des textes en vigueur. Cet engagement s'est concrétisé par diverses initiatives, notamment :

- La lutte contre l'exercice illégal de la profession d'Ingénieur en Génie Civil au Burkina Faso ;
- L'organisation régulière de formations pour renforcer les compétences des ingénieurs ;
- L'accompagnement des jeunes ingénieurs à travers l'organisation des journées d'échanges

entre les ingénieurs seniors et les ingénieurs juniors ;

- L'organisation des journées scientifiques de l'ingénieur en génie civil ;
- La tenue des journées de sensibilisation au métier de génie civil organisées par le Conseil scientifique de l'Ordre dans les écoles et instituts de formation ;
- L'appui aux autorités publiques dans l'élaboration des textes et politiques favorisant l'exercice de la profession ;
- L'appui aux associations d'étudiants ou de professionnels en vue de favoriser la visibilité de l'Ordre et susciter les adhésions.

En outre, nous collaborons étroitement avec les autorités publiques, les établissements de formation, ainsi que les partenaires nationaux et internationaux pour renforcer le cadre réglementaire de notre profession, tout en veillant à la protection de l'intérêt général et en particulier celui des ingénieurs membres de l'OIGC-BF.

Il convient donc, de rappeler qu'il est impératif pour tout ingénieur en génie civil de s'inscrire afin de pouvoir exercer en toute légalité sa profession au Burkina Faso, conformément à l'article 8 de la loi N°020-2012/AN du 10 mai 2012, qui établit la création de l'OIGC-BF.

Le tableau de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso est édité pour offrir à nos différents partenaires nationaux et internationaux ainsi qu'aux autorités publiques un répertoire fiable des ingénieurs individuels assermentés et les bureaux d'études reconnus pour exercer dans le domaine du Génie civil au Burkina Faso.

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à nos partenaires du public et du privé pour leur soutien indéfectible. Nous souhaitons également leur assurer de notre engagement total à les soutenir dans la réalisation de leurs divers projets. Nous nous engageons à mettre en œuvre notre expertise avec rigueur et professionnalisme, afin de contribuer à la construction d'infrastructures durables et de qualité, essentielles au développement socio-économique harmonieux de notre nation, le Burkina Faso.

La Présidente

Ing. Kâ Josseline Sonia KABORE/OUEDRAOGO





MEMBRES

du Conseil de l'Ordre

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE



Ing. KABORE/OUEDRAOGO
Kâ Josseline Sonia
Présidente



Ing. MILLOGO Founémé
Vice-président



Ing. BAGUEMZANRE
Kiswendsida Serge Davy
Secrétaire général



Ing. DIALLO Mamadou
Cellou
*Secrétaire à l'information
et à la formation*



Ing. TRAORE Cheik
Oumar Jean François
Trésorier général



Ing. COMPAORE
Paulette
Trésorière adjointe



Ing. OUEDRAOGO
Ousmane Honoré
Secrétaire à l'organisation



TABLEAU 2025
de l'Ordre des Ingénieurs
en Génie Civil du Burkina Faso



SECTION

01

**INGÉNIEURS
INDIVIDUELS**

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	318	ABDOU Soumana	Diplôme Master Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement, Ingénieur 2IE Option Génie Civil	70651664 78973843 abdouganda@yahoo.fr
IGC	278	ADOUABOU Noël Flavien	Diplôme d'ingénieur spécialité génie civil, option hydraulique	78402828 bf_engs@yahoo.fr
IGC	303	AMEGNIDO Yaovi	Diplôme d'Ingénieur de l'équipement rural, option génie rurale	25388312 bameyaovi@gmail.com
IGC	200	ARBI Hama Ould Mohamed	Ingénieur des sciences appliquées spécialité constructions civiles <i>Officier de l'Ordre National</i>	25388312 arbi@fasonet.bf
IGC	699	BADO BAZOIN	Diplôme de Master (Ingenieur de Conception en Génie Civil)	67415400 bazoinbado@gmail.com
IGC	700	BADO DIANE MARIE LAURENCE	Diplôme de Master (Ingenieur de Conception en Génie Civil)	55600707 bado.sam@gmail.com
IGC	701	BADO S. BERTRAND	Diplôme de Master Génie Civil / Bâtiment et Travaux Publics	76127210 badolaurence@yahoo.fr
IGC	663	BAGAGNAN ZAKARIA	DIPLÔME DE MASTER Option : GENIE CIVIL /BTP	78828224 76828224 / 71828224 zakariabagagnan@yahoo.fr
IGC	544	BAGBILA Gomdrtirboma Boris Flavy	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	71784014 bagbilaboris@yahoo.fr
IGC	747	BAGRE MISSUM ANICET BERENGER	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL et HYDRAULIQUE	71 66 77 08 bagremissum@gmail.com
IGC	201	BAGUEMZANRE Kiswendsida Serge Davy	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement / ingénieur du génie rural <i>Chevalier l'Ordre du merite</i>	70202788 77202788 b.serge@betat-ic.com
IGC	287	BAKOUAN Nestor Didier	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement	70564937 bakouann@yahoo.fr
IGC	319	BALBONE Jean	Diplôme d'Ingénieur de Génie Civil	70081611 78977211 balbonejean@gmail.com
IGC	378	BAMA Wendemi Donatien	Diplôme de master option Génie Civil et BTP	70590122 78985448 groupedweb@gmail.com
IGC	320	BAMBARA Franck Edouard	Ingénieur, Master spécialité génie civil et hydraulique	64657373 francked.bambara@gmail.com
IGC	531	BAMOGO SAIDOU	Ingénieur en génie civil	70553769 bamsa61@gmail.com
IGC	122	BAMOUNI Hubert Marie Aimé	Master d'ingénieur du Génie Civil <i>Chevalier de l'Ordre National</i>	70213246 78831443 hubert_bamouni@yahoo.fr
IGC	9	BAMOUNI Niama Bernard	Ingénieur du bâtiment Master of science en ingenierie spécialité en génie civil et industriel	76609512 bnbamouni@gmail.com
IGC	545	BAPOULI Banezoum	Diplôme d'Ingénieur de Conception option Génie Civil	75781198 71236595 bapouli@yahoo.fr
IGC	083	BARRO Logossina	Master en Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement Option: Génie civil	70060477 76048259 ladjio99@gmail.com
IGC	475	BARRY Inoussa	Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option : Génie Civil	60408607 75114454 inoussabarry2007@yahoo.fr

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	322	BASSAN Balé Jacques	Diplôme d'ingénieur, grade de master	70471233 78636236 bassanjacks@yahoo.fr
IGC	380	BASSOLE Albert	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	70590448 bassolealbert16@gmail.com
IGC	10	BASSOLE Batio Joseph	Ingénieur en Génie civil	70203734 jobassole@yahoo.fr
IGC	748	BASSOLE SYLVAIN	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL	70 99 02 64 75 11 65 66 sylvainbassole21@gmail.com
IGC	11	BATAKO Joseph	Master d'ingénieur du Génie Civil	70250323 66450062 jbatako@yahoo.fr
IGC	625	BATIONO JOSEPHE	Ingénieur en Génie civil	70 50 12 52 bationoyoseph@yahoo.fr
IGC	577	BATIONO Wendingoudi Cyriac Michel	Diplôme d'ingénieur option Génie Civil	70980362 76447039 Bbationo@gmail.com
IGC	634	BATOULIME MOUBARAK	Diplôme de Master professionnel option BTP spécialité Génie Civil	64 65 29 39 +22372859475 72 03 43 94 moubarakbatoulime@outlook.com
IGC	664	BAWA Sama Mountarou	Diplôme d'ingénieur de conception option génie civil	70159716 didierbawa@yahoo.fr
IGC	383	BAZIE Richard	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	70766169 rbaz_lv@yahoo.fr
IGC	477	BELEMGNEGRE Achille	Diplôme de Master professionnel option BTP spécialité Génie Civil	70224632 78167570 belemnegreachille@yahoo.fr
IGC	253	BELEMSIGRI Henri Relwendé	Diplôme d'ingénieur de génie civil	70386966 76565379 rawelgeb@yahoo.fr
IGC	12	BERE Stanislas	Ingénieur des Ponts et chaussées. <i>Chevalier de l'Ordre National</i>	70200506 berestani876@gmail.com
IGC	750	BIRBA JONAS	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	70 95 43 83 76 67 68 12 jonasbirba08@gmail.com
IGC	385	BOGNINI Alimatine	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement / Ingenieur du génie rural	71841048 bognini-ali@yahoo.fr
IGC	386	BONKOUNGOU Abdoul Aziz	Diplôme de master professionnel, spécialité Génie Civil, option BTP	70652068 76635710 bon_aziz@yahoo.fr
IGC	013	BONOU H. Nadine	Master en Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement, Option Génie Civil	50362168 77146363 nadine.bonou@yahoo.fr
IGC	262	BONZI Ouétien Célestin	Master professionnel spécialité génie civil option BTP	70593112 78219837 bonziouetiencélestin@gmail.com
IGC	702	BOUDA HERMANN	Diplôme de Master Spécialise - Génie Civil / Geotechnique	70441974 rmannbouda@gmail.com
IGC	256	BOUDA Razanwendsida Fidèle	Diplôme National d'ingénieur spécialité Génie Civil	70525402 boudafidele@yahoo.fr

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	134	BOUGOUMA Alain Hyacinthe	Ingénieur en génie civil, option Bâtiment	70254202 abougouma@hotmail.com
IGC	599	BOUGOUMPIGA W.Jacques Arnel	Diplôme de Master en Ingénierie de l'eau et de l'environnement Option Génie Civil	70378041 67207353 bougjack6@yahoo.fr
IGC	203	BOUSSIM Bernard	Master2 Génie Civil	76097699 78634903 boussimbernard@gmail.com
IGC	136	CABORE Cheick Abdel Kader	Ingénieur de conception en génie civil	70138314 cheick_cabore@hotmail.com
IGC	703	CISSE MABOUDOU	Diplôme de Master en Génie Civil / Ingenieur de Conception genie civil	70577663 cissemaboudou@gmail.com
IGC	751	CISSE OUMAROU	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL	75 67 14 14 omarcisse@yahoo.fr
IGC	323	COMPAORE Cheik Omar	Diplôme de Master professionnel option BTP, spécialité génie civil	70943029 78842875 compcheik@gmail.com
IGC	119	COMPAORE Kiswendsida Marcellin	Master d'Ingénieur du Génie Civil	74141434 marcelincompaore@yahoo.fr
IGC	204	COMPAORE Drissa	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement	70208946 sogirafrique@sogirafrique.com
IGC	480	COMPAORE Hassane	Diplôme d'ingénieur en Génie Civil	71022634 79040944 hascompaore@gmail.com
IGC	168	COMPAORE Oscar	Ingénieur des techniques du bâtiment	70230798 oscarcompaore@yahoo.fr
IGC	325	COMPAORE Paulette Tallisida	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement; option:genie civil <i>Chevalier de l'Ordre du Mérite du Commerce et de l'Industrie</i>	72520601 tallissida@gmail.com
IGC	704	COMPAORE PEGWENDE REMI	Master en GENIE CIVIL Option : BATIEMENT ET TRAVAUX PUBLICS	66759011 remicompaoire@yahoo.fr
IGC	17	COMPAORE Sibiri Aristide	Ingénieur des mines et de l'industrie option: Génie Civil	70733538 ariuscompaore@yahoo.fr
IGC	752	COMPAORE STEVE REGIS BENEWEDE	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL et INDUSTRIEL	70 50 19 06 05 57 65 20 comsteve41@yahoo.fr ; comsteve41@yandex.ru
IGC	205	CONGO Abdoul Mahama Rassid	Ingénieur de Génie Civil	70186595 rassidcongo@gmail.com
IGC	286	COULIBALY Adama	Diplôme d'ingénieur des techniques option routes et transports	78014230 71117917 couliadama@gmail.com
IGC	273	COULIBALY Ismaël Anicet	Diplôme de master en Ingénierie de l'eau et de l'environnement option:genie civil et infrastructures	72737475 76345252 anicet23@gmail.com
IGC	018	COULIBALY San	Ingénieur en Génie Civil	70143209 78124337 coulibaly@pic-intl.com
IGC	327	COULIDATI Fulbert Yampabou	Diplôme de Master en génie civil, option BTP	70624120 78854502 couldiatif@gmail.com

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	637	DA MÂVA ANTOINE	Diplôme de Master en génie civil (Ingénieur de Conception)	74 56 48 75 / 71 01 62 85 damava083@gmail.com
IGC	206	DADJO AHANDOGBE Fagnihoun Alban Edouard	Ingénieur du Génie Civil, option Bâtiment et Travaux Publics	70395140 dafae02@yahoo.fr
IGC	698	DAHANI Aziz Hermann	Diplôme de Master Professionnel/Domaine : Sciences et Technologie/Spécialité : Génie Civil	72 11 82 07 ahermandahani@gmail.com
IGC	19	DAKOURE Denis	Ingénieur de l'Equipeement Rural Option Génie Rural	70204774 dakoure_dc@yahoo.fr
IGC	20	DAMIBA Francis Zacharie	Ingénieur en Génie Civil option : Bâtiment	70210741 cettri@fasonet.bf
IGC	667	DAO OUMAROU	Diplôme de Master Professionnel / Domaine : Scences et Technologie / Spécialité : Génie Civil	67810909 daoumarou@gmail.com
IGC	171	DARGA Momini	Master en génie civil	71297139 74714200 momidarga@yahoo.fr
IGC	617	DIABRI ABDOU FATAHOU	DIPLOME D'INGENIEUR GENIE CIVIL	71816816 79441463 fatahoudiabri@yahoo.com
IGC	139	DIABRI Bamboini Martin	Ingénieur des constructions civiles, option travaux publics	79799313
IGC	264	DIALLO Mamadou Cellou	diplôme d'Ingénieur de l'équipement rural, option génie rural	70232766
IGC	754	DIAPA TELADO	DIPLOME D'INGENIEUR GENIE CIVIL	71 98 39 08
IGC	755	DIARRA AAMIR	DIPLOME D'INGENIEUR GENIE CIVIL	74 77 50 22
IGC	21	DIARRA Bourama	Ingénieur en Génie Civil option: Bâtiment et Travaux Publics	73612090
IGC	22	DIASSO Antoine	Ingénieur d'Etat en Génie civil et Industriel <i>Chevalier de l'Ordre du Mérite</i>	70238692 74010602 antoinediasso1@gmail.com
IGC	705	DIELO BOUKARY	Diplôme de Master Génie Civil / Bâtiment et Travaux Publics	70258941
IGC	756	DINTOUMDA BEBWITA SIGUIAN EDWIGE	DIPLOME D'INGENIEUR GENIE CIVIL / ETUDE ET SUIVI-CONTRÔLE DES TRAVAUX	78 34 27 29
IGC	757	DJIBO HAMIDOU	DIPLOME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	71 06 25 90
IGC	276	DJIMDONGARTI Rimrangar	Ingénieur de l'équipement rural, option génie rurale	70721548
IGC	86	DORO Cheick Omar	Ingénieur Technologue en Génie Civil	70207220
IGC	638	FAYAMA Bagariamou	Diplôme de master en Génie Civil ingénieur de conception en génie civil	77 15 16 03 70 64 40 33 gariafayama@gmail.com
IGC	758	FOROGO BANAMBONO WILFRIED	DIPLOME D'INGENIEUR GENIE CIVIL / CHARGE D'AFFAIRES EN CONTRÔLE TECHNIQUE	70 39 28 58
IGC	126	GAGRE Marius	Ingénieur des sciences appliqués, option topographie	76649191
IGC	208	GALADIMA Ibrahim	Ingénieur des travaux Publics	22790956

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	487	GANDEMA Sougrinoma Ismaël	Diplôme de master sciences, technologie, Santé mention Génie Civil parcours ingénierie du bâtiment: techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation	70785652
IGC	301	GANLAKY Babatoundé Vidjinnagni Noël	Diplôme de master en Génie Civil ingénieur de conception en génie civil	70461047 78880867 nellazy@yahoo.fr
IGC	706	GANSONRE YASSIA	DIPLOME D'INGENIEUR DU GENIE CIVIL / Master d'Ingenieur	75653435
IGC	707	GNIBGA ANABA	Master en GENIE CIVIL Option : BATIEMENT ET TRAVAUX PUBLICS	64269999
IGC	759	GOMGNIMBOU Ouèoubè ALPHONSE	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL	73 54 23 74
IGC	141	GORDIO Boayédi	Ingénieur de l'équipement rural	72999977
IGC	24	GOUNGOUNGA Roland Désiré	Ingénieur en Génie Civil	70126424
IGC	142	GUENGUERE Jean- Baptiste	Ingénieur en génie civil, option Bâtiment et Travaux Publics	70238240 jbguguere@yahoo.fr
IGC	106	GUIGMA W. G. Christian	Ingénieur en Génie Civil spécialité Voies et ouvrages d'art	70032141 gillescg@yahoo.fr
IGC	396	GUIRE Sayouba	Diplôme de Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option Génie Civil et Hydraulique	78447003
IGC	025	GUIRO Halidou	Ingénieur en Génie Civil Option Bâtiment Travaux Publics <i>Chevalier de l'Ordre du Mérite</i>	70225925 guirohalid@yahoo.fr
IGC	547	GUISSOU Bowendmanégré Kévin Marie Noël	Diplôme d'ingénieur de conception	70061555
IGC	397	GYENGANI Hippolyte	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	70061157 79065131 h.gyengani90@gmail.com
IGC	708	GYENGANI KENNY BRICE	Master en GENIE CIVIL Option : BATIEMENT ET TRAVAUX PUBLICS	74888769
IGC	26	HEMA Bakary	Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat <i>Chevalier de l'ordre national</i>	70213855
IGC	398	HEMA Gbankaro Alassane	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil spécialité: Ouvrages et Constructions	70972045
IGC	709	HEMA MAKIETYN CESAIRE	Master en INGENIERIE de l'EAU et de l'ENVIRONNEMENT / DOCTEUR en Sciences et Technologie de l'Eau, de l'Energie et de l'Environnement	71651426
IGC	27	HEMA Marc Siéfriba	Ingénieur en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	70250849
IGC	5	HIEN Donoguièlè Rigobert	Ingénieur de l'Equipement Rural Option Génie Rural <i>Chevalier de l'ordre du mérite</i>	70211452
IGC	30	IDI ADAMOU	Ingénieur en Génie Civil Option Bâtiment et Travaux Publics	70131355 idiadamou2006@yahoo.fr
IGC	760	IDO BIYE BORIS	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	71 25 92 93 66 59 06 34 idoboris@yahoo.fr

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	331	IDRISSOU-BOUKO Chabi Hamed	Diplôme de Master en génie civil, Ingénieur de conception en génie civil	71292078 78010091 chabihamed@gmail.com
IGC	488	ILBOUDO Abdoul Rachid	Master en science option Génie Civil	60121251 lerack10@gmail.com
IGC	761	ILBOUDO BOUBACAR AZIZ	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	72 17 29 33 76 20 79 30 boubacarazizilboudo@gmail.com
IGC	285	ILBOUDO Francis	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement, option eau	72680444 78922844 pid.ingenierie@gmail.com
IGC	710	ILBOUDO RAGNIM WENDE W. RODRIGUE	Master en INGENIERIE de l'EAU et de l'ENVIRONNEMENT	76255859 williamsilboudo@yahoo.fr / williamsilboudo@gmail.com
IGC	401	ILBOUDO Wendaogo Germain	Diplôme de master en Génie Civil ingénieur de conception en génie civil	70062867 ilboudogerman@gmail.com
IGC	762	ILBOUDO Winsom Florentin 2eme Jumeau	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL	71 39 48 57 64 03 89 46 ilboudoflorentin@gmail.com
IGC	611	KABA EMMANUEL KOSSE	DOCTORAT EN GENIE	70212803 kaba.emmanuel@gmail.com
IGC	402	KABA Lassana	Diplôme d'ingénieur d'Etat en Hydraulique / et Diplôme de Formation Post-universitaire de spécialisation en Génie Sanitaire	72470574 78811081 kabalassana@yahoo.fr
IGC	37	KABORE / OUEDRAOGO Kâ Josseline Sonia	Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat <i>Chevalier de l'Ordre du Mérite</i>	70051541 okajoyce@yahoo.fr
IGC	32	KABORE Diodama Gaston	Ingénieur en construction civile et industrielle	70238935 diodama@yahoo.fr
IGC	491	KABORE Elie	Diplôme d'ingénieur de Conception option Génie Civil	71626486 76973063 elkabor09@yahoo.fr
IGC	404	KABORE Hamado	Diplôme de master en Génie Civil ingénieur de conception en génie civil	70026090 76593950 hamson_kabore@yahoo.fr
IGC	33	KABORE Ibrahim	Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat	70051547 kab_ibra@yahoo.fr
IGC	334	KABORE Lionnel André Pagnangdé	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement ; option:infrastructures et réseaux hydrauliques	72173184 77979797 lionnelkabore@gmail.com
IGC	172	KABORE Managdalawindé Oscar	Ingénieur de Génie Civil	70785476 64815653 kaboreoscar@yahoo.fr
IGC	711	KABORE MARTIAL AIME DONATIEN	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION / Option : Génie Civil	62307158 kabore67martial@gmail.com
IGC	35	KABORE Mathieu	Ingénieur de l'Equipement Rural option Génie Rural	70265998 mathieu_kab@hotmail.com
IGC	108	KABORE W. Patrick	Ingénieur en Génie Civil Option Hydraulique	70255327 kwep@hotmail.com
IGC	763	KABORE Ragnagnéwendé IBRAHIM	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	67 83 26 14 61 33 49 01 kaboreragnagnewendeibrahim@gmail.com

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	36	KABORE Richard Aristide B.	Master en Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement option Génie Civil	70380083 richebill@yahoo.fr
IGC	277	KABORE Séni	Diplôme de master professionnel option BTP, spécialité génie civil	78833114 70093857 senimacairenare55@yahoo.fr
IGC	87	KABORE Seydou	Ingénieur des sciences appliquées spécialité constructions civiles Option Travaux publics	70181171 seydou.kabore@gmail.com
IGC	764	KABORE SOUTONGONOMA STEPHANE ROMARIC	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL	70 75 31 37 stephan_kabore@yahoo.fr
IGC	669	KABORE WENDAABO ZAKIRATOU	Diplôme de Master en Génie Civil	71984683 zakiratouk@gmail.com
IGC	670	KABORE WENDWAOGA MICHEL	Diplôme de Master en génie civil, Ingénieur de conception en génie civil	76099225 wendwaogamichel@gmail.com
IGC	765	KABRE ABDOUL AZIZ	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL	73 32 40 50 abdoulaizkabre2@gmail.com
IGC	335	KABRE Keyne Salvador	Diplôme de Master en génie civil, Ingénieur de conception en génie civil	70894798 78184853 salvakab@gmail.com
IGC	84	KABRE Kouliga	Ingénieur de l'Equipement Rural option: Génie Rural	70330599 kabre_kouliga@yahoo.fr
IGC	550	KABRE Manegré Lydia Nicole	Diplôme d'Ingénieur de Conception option Génie Civil	76698177 70435882 lynonly@yahoo.fr
IGC	173	KABRE Seydou	Master 2 en Génie Civil	70696482 seydou.kabre@yahoo.fr
IGC	492	KABRE Sidiki	Diplôme d'ingénieur spécialité Génie Civil et Hydraulique	71549524 78403489 kabresidiki75@gmail.com
IGC	741	KAFANDO PÊGD-WENDE MAXIM	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	75 25 76 68 maxime.kafando@yahoo.fr
IGC	233	KAFANDO Pouloumawendin Gertrude Eulola	Master en génie civil	70226356 76226356 kpgeulola16@yahoo.fr
IGC	212	KAFANDO Saidou	Ingénieur de l'équipement rural	70262484 70219394 akafando@yahoo.fr
IGC	38	KAMBOUELE / ACSOVA Jaroslava	Ingénieur en Génie Civil <i>Chevalier de l'ordre de l'etalon</i>	70297577 jacsova@yahoo.fr
IGC	672	KANTAGBA ABDOUL RAZAK	DIPLÔME DE MASTER Option : GENIE CIVIL/BTP	70848737 kantagbarazak@gmail.com
IGC	671	KANZIE OLLO FRANCK HERVE	Master en GENIE CIVIL Option : BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	70206100 franckollo@yahoo.fr
IGC	338	KAPIOKO Pingwendé René	Diplôme de Master en Génie civil, Ingénieur de conception en Génie civil	72042947 79022105 rkapioko@yahoo.fr
IGC	766	KASSAMBA SOULEYMANE	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL / BTP	70 10 92 57 76 10 42 48 kass_soul@yahoo.fr
IGC	497	KEITA Abdrahamane	Diplôme d'ingénieur spécialité Génie Civil option BTP	70119083 keita@gtah-groupe.com
IGC	552	KIEMA Wendyam Brice Yannick	Diplôme de Master en Ponts, Routes, Calcul des structures spécialité Géotechnique et Routes	73323287 bricekiema@hotmail.com

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	340	KIENDREBEOGO Soumaïla Ismaël	Diplôme de master professionnel option génie civil	70083232 75232351 agencevisionbf@gmail.com
IGC	767	KIENOU ERNEST	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	70 70 99 56 kienou_ernest@yahoo.fr
IGC	743	KIENTGA MARCELLIN 2eme JUMEAU	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL et HYDRAULIQUE	75 72 33 23 60 74 04 52 marcellin.kientga54@gmail.com
IGC	713	KINDA B. JUDITH DOMINQUE	DIPLÔME DE Master Spécialisé / Filière : Géosciences de l'Environnement et Génie Civil	73238584 kbjudithdominique@gmail.com
IGC	712	KINDO HAROUNA	Master en GENIE CIVIL Option : BATIEMENT ET TRAVAUX PUBLICS	76155000 harounakindo22@gmail.com
IGC	744	KOANDA MOHAMADI	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	76 03 48 04 70 77 40 36 mohamadikoanda584@gmail.com
IGC	409	KOKOLE Koffi Agbevide	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option: Génie Civil et Infrastructures	77329633 78800077 koffi.kokole@gmail.com
IGC	641	KOLOGO BRICE DERRICK	Diplôme de Master en Génie Civil Spécialité Bâtiment et Travaux Publics	76 10 70 46 72 87 81 47 kdbg9175@gmail.com
IGC	627	KOLOGO GILBERT	Ingénieur en Génie Civil	64740675 71441002 rest.noble@yahoo.fr
IGC	500	KOLOGO Lambert	Diplôme de Master professionnel option BTP spécialité Génie Civil	70987845 78458285 kologolambert@yahoo.fr
IGC	342	KONATE Harouna	Master professionnel domaine sciences et technologies, mention Génie Civil, spécialité bâtiment et ouvrages d'arts	70089767 68384111 konate_harouna@yahoo.fr
IGC	175	KONATE Lassa	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement	70683007 thialss@yahoo.fr
IGC	410	KONATE Mouhamadou	Diplôme de master en Génie Civil ingénieur de conception en génie civil	70705351 78982698 etanok22@gmail.com
IGC	290	KONDIA Youmanli Parfait	Master en génie Civil, ingénieur de conception en génie civil	70286737 78242510 kondiap@gmail.com
IGC	673	KONE ABDRAMANE GOUAKLO	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement	76517358 gouaklo@yahoo.fr
IGC	39	KONE Joachim Patrick	Ingénieur en Génie Civil	70060476 pajoic@yahoo.fr
IGC	266	KONGO Tin-Wendé Serge Nazaire	Master en génie civil, ingénieur de conception	71306712 78305142 sergekongo88@yahoo.fr
IGC	588	KONKOBO Aboubacar	Diplôme de Master en Génie Civil Spécialité Bâtiment et Travaux Publics	70741326 75512058 aboubacarkonkobo2690@gmail.com
IGC	768	KONKOBO KOUKA BENJAMIN	MASTER EN INGENIERIE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	76 63 51 31 benkonkobo@yahoo.fr
IGC	769	KOUANDA SOULEYMANE	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	70 43 81 12 skouanda2gmail.com

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	300	KOULOU Georges Rodrigue	Diplôme de master professionnel option BTP, spécialité génie civil	78024564 64253160 kogero2@gmail.com
IGC	343	KOURAOGO Hamidou	Diplôme de Master professionnel option BTP, spécialité génie civil	60903749 79633054 kouraogohamidou312016@gmail.com
IGC	770	KOUTOU INOUSSA	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	65 03 46 46 61 38 21 78 inousskoutou@yahoo.com
IGC	771	KY ADAMA	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	72 48 21 24 76 58 71 42 kyadama79@gmail.com
IGC	675	KY ORAL PHILIPPE LAOKO	Master en Sciences et Technologie de Santé ; Mention : Génie Civil	06384641 philikyssbo@gmail.com
IGC	147	LINGANI Hippolyte	Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat	70208105 hippolytelingani@gmail.com
IGC	554	LINGANI Toussaint	Diplôme d'Ingénieur, spécialité Travaux publics	53119090 lingani.toussaint@gmail.com
IGC	1	LOMPO Pierre	Ingénieur des Travaux Publics	70258879 p.lompo@hotmail.fr
IGC	772	LOMPO TADJOA	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	64 17 55 95 ltadja3@gmail.com
IGC	177	LOMPO Tiamangou	Ingénieur de l'équipement rural, option génie rural	78274242 tiamangou@yahoo.fr
IGC	773	LOMPO ZAKARIA	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL et HYDRAULIQUE	76 85 20 70 71 19 15 02 zakaria.lompo@gmail.com
IGC	555	LOUE Cécile Sonia	Diplôme d'Ingénieur de Conception option Génie Civil	71825670 67630923 louesonia@gmail.com
IGC	215	MAIGA Mahadi	Ingénieur en constructions civiles option travaux publics. <i>Chevalier de l'Ordre National</i>	70263713 mahadimaiga@yahoo.fr
IGC	620	MANDO SAMIRATOUN	DIPLÔME D'INGENIEUR DES TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION/MASTER	71122852 78875157 mando@cogeb.international
IGC	42	MANTORO Accouvi Aubert	Ingénieur en Génie civil et industriel	70214326 74484880 b-erci@hotmail.fr
IGC	129	MILLOGO Founémé	Ingénieur des sciences appliquées en constructions civiles option : Hydraulique <i>Chevalier de l'ordre du merite</i>	7024937 25374682 founeme.millogo@gmail.com
IGC	774	MILLOGO LIONEL STEPHANE	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL / BTP	70 33 96 20 76 15 15 00 lioneplane@yahoo.fr
IGC	149	MONE Ousséni (2ème jumeau)	Ingénieur du génie civil	70784611
IGC	594	MONNE Eddy Roland	Diplôme de Master en Génie Civil	73226819 54508504 monneeddy@gmail.com
IGC	345	NABALMA Silmiraogo	Diplôme d'ingénieur ENSIL option génie civil	70202929 snabalma1@yahoo.fr

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	585	NACOUUMA Sosthène Parfait	Diplôme d'ingénieur option Génie Civil	60000644 78366303 nacsos9090@gmail.com
IGC	603	NAKOULMA BERNARD	Diplôme d'INGENIEUR DE L'EQUIPENT RURAL	70226392 bernardnakoulma@gmail.com
IGC	130	NAMA Baoui	Ingénieur des Travaux Public de l'Etat	76613742 70140656 baouinama@yahoo.fr
IGC	413	NANA Abdoul-Rachid	Diplôme de master Spécialisé, filière : Géoscience de l'Environnement et Génie Civil, option : Génie Routier	62429542 68241151 abdoulrachidn@gmail.com
IGC	775	NANA BOUBACAR	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL / BTP	70 25 10 22 76 74 54 54 tboulbi@gmail.com
IGC	596	NANA Mahamadi	Diplôme d'Ingénieur de l'Equipeement Rural	70736829 79725563 mahnana@yahoo.fr
IGC	179	NANA Sana Issa	Ingénieur en génie civil, option infrastructure	70248434 nanasanaissa1@yahoo.fr
IGC	279	NARE Séni Macaire	Ingénieur de l'équipement rural, option génie rurale	70251510 senimacairenare55@yahoo.fr
IGC	80	NASSA Teeb-kiéta Abdoul kader Patric	Ingénieur en Bâtiment	67035050 50311148 nassa.teeb@gmail.com
IGC	103	NASSA W. Daniel Flavie	Ingénieur en Génie Civil	73299651 becadis@gmail.com
IGC	218	NASSE Oubéri Abel	Master professionnel en génie civil, option Bâtiment et travaux publics	71223717 abelnasse@yahoo.fr
IGC	676	NASSOURI HAMED	Master professionnel en génie civil, option Bâtiment et travaux publics	76190690 hamednassourig3@gmail.com
IGC	776	NATAMA HAROUNA	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	70 11 23 11 79 10 01 97 natharo09@yahoo.fr
IGC	414	NEBIE Schadrach	"Diplôme de master en Génie Civil ingénieur de conception en génie civil"	72586306 65252225 chadranebie@gmail.com
IGC	677	NIAMBA ABDOUL WAHAB TOMON	Diplôme d' Ingénieur génie civil	72135638 56939287 abdoulboss96@gmail.com
IGC	556	NIANKINI Hunsuhon Christian Georges	Diplôme d'Ingénieur de Conception option Génie Civil	71061446 christian.niankini@gmail.com
IGC	505	NIKIEMA Dieudonné	Diplôme d'ingénieur de l'Equipeement Rural option Génie Rural	20972148
IGC	584	NIKIEMA Sibiri Leon	Diplôme de Master option Génie Civil	74858886 78872373 nikiemaleon1@gmail.com
IGC	583	NIONDOGO Wendpagnagdé Saturnin	Diplôme d'ingénieur option Génie Civil	70783275 64116062 nsaturnin1302@gmail.com
IGC	88	NOMBRE Adama	Ingénieur de l'Equipeement Rural Option Génie Rural	70244385 nadama@fasonet.bf
IGC	557	NOMBRE Julien	Diplôme d'Ingénierie de l'eau et de l'environnement option Génie civil	76717835 juliennombre@yahoo.fr

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	507	OUANDAOGO Ismaël Wendpanga	Diplôme de master en Génie Civil ingénieur de conception en Génie Civil	70887455 ouandaogoismael91@gmail.com
IGC	777	OUANGAROOUA CLOVIS Fadel ARIOL	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	73 43 32 34 75 26 21 39 clovisouang@gmail.com
IGC	46	OUANGO Dayendé François	Ingénieur de l'Equipeement Rural Option Génie Rural	70256961 tiladoday@yahoo.fr
IGC	415	OUANGRAOUA Harouna Ismaël	Diplôme de Bachelor en sciences de l'eau et de l'environnement	70593185 78924136 ouang_isma@yahoo.fr
IGC	416	OUATTARA Abdel AZIZ Bassory	Diplôme d'ingénieur de conception spécialité: Génie Civil	73424767 aziz.ouattara@satafrique.com
IGC	678	OUATTARA ADAL	Bachelor en Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement Ingénieur de Travaux Spécialité Génie civil et Hydraulique	70699776 ouattaraadal@gmail.com
IGC	778	OUATTARA BOUBACAR	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL / BTP	74 49 44 37 71 09 09 37 madou55boursa52@gmail.com
IGC	779	OUATTARA HEMA MAÏHOYAMI OROKIA	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	71 90 60 57 ouattarahema26@gmail.com
IGC	714	OUATTARA HILAIRE	Diplôme d'Ingénieur Spécialité : Génie Civil Option : BATIMENT et TRAVAUX PUBLICS	70668018 houattara@ted.bf.com
IGC	47	OUATTARA Lassina O.	Ingénieur en Génie Civil Option Hydraulique	70250519 ouinteni.kiki@yahoo.fr
IGC	715	OUATTARA OUTÔ ABOUBACAR	Master Professionnel en Genie Civil Option: BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	71903135 abouwatt135@yahoo.com
IGC	181	OUATTARA Thierry Hamed	Ingénieur du Génie Civil spécialité en matériaux de construction - Géotechnique	60030306 25468603 tham_ouatt@yahoo.fr
IGC	222	OUATTARA Zié Ibrahim	Ingénieur du Génie Civil	70457788 74000637 ouattzieibra@yahoo.fr
IGC	151	OUBDA Ismaël	Ingénieur du génie civil, option Bâtiment et travaux publics	70010754 willialmouoba@gmail.com
IGC	508	OUBIAN/DERRA Seïmata	Diplôme d'ingénieur spécialité géologue option hydrogéologie	72340581 72340581 seimata_derra@yahoo.fr
IGC	223	OUEDRAOGO Abdel Kader Rayang-Newende	Master professionnel en génie civil, option Bâtiment et travaux publics	70205272 78829554 aiessarlbtp@gmail.com
IGC	780	OUEDRAOGO ABDOUL AZIZE	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	72 25 08 38 75 13 65 80 ouedraogoazize234@gmail.com
IGC	717	OUEDRAOGO ABDOUL KADER	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION / Option : Génie Civil	70024268 b_sinet@yahoo.com
IGC	254	OUEDRAOGO Abdoul Karim	Master d'Ingénierie en Eau et Environnement Option Génie Civil et Infrastructures	77203737 karim.oued@gmail.com
IGC	539	OUEDRAOGO Abdoul Latif	Diplôme de Master option Génie Civil	70409608 74471101 Abdoulatifouedraogo96@gmail.com
IGC	152	OUEDRAOGO Adama	Ingénieur de l'équipement rural option génie rural	70216072 ac3@ac3e.bf

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	680	OUEDRAOGO ADAMA ALIOUNE	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	72770420 aliouneouedraogo01@gmail.com
IGC	681	OUEDRAOGO AFSATOU	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	71762151 afsatou24@yahoo.fr
IGC	646	OUEDRAOGO Ahmed	Diplôme de Master Professionnel Génie Civil Option : Bâtiment et Travaux Publics	71 95 00 23 74 15 57 30 ahmedouedraogo80@gmail.com
IGC	647	OUEDRAOGO AUGUSTE	Diplôme d'Ingénieur de l'équipement rural, option génie rurale	76 63 24 73 ouedauguste@yahoo.fr
IGC	645	OUEDRAOGO B. JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE	Diplôme d'Ingénieur Spécialité : Génie Civil et Hydraulique	70 67 50 94 / 65 55 08 65 benejbdlsal@gmail.com
IGC	049	OUEDRAOGO B.Thierry	Master en Ingénierie de l'eau et de l'environnement Option Génie Civil	70759682 bigatiti@yahoo.fr
IGC	265	OUEDRAOGO Christelle	Master professionnel en génie civil	70090009 christelle.ouedraogo@gmail.com
IGC	420	OUEDRAOGO Fayçal	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option: Génie Civil	73457004 ouedfay@gmail.com
IGC	600	OUEDRAOGO Florent Abdallah Rachid	Diplôme de Master en Genie Civil	72007229 75830584 ouedraogoflorentar@gmail.com
IGC	510	OUEDRAOGO Hamado	Diplôme d'ingénieur option Génie Civil	72308044 75404021 hamadoudra86@gmail.com
IGC	511	OUEDRAOGO Hamidou	Diplôme d'ingénieur option Génie Civil	70386933 76767274 ohamidou75@gmail.com
IGC	718	OUEDRAOGO IBRAHIMA	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION / Option : Génie Civil	71292954 oued_ibra2000@yahoo.fr
IGC	719	OUEDRAOGO IDRISSE	Master Spécialisé Ingénierie et Conduite de Projets de Bâtiment et des Travaux Publics / Option : Travaux Publics Aménagement et Hydraulique	58552368 ouedraogoidrissa63@gmail.com
IGC	109	OUEDRAOGO Mahaman	Ingénieur des Travaux Publics	70214238 mahaman.ouedraogo@ageim.ic.com
IGC	225	OUEDRAOGO Mathieu	Ingénieur spécialité génie civil, option Bâtiment	70216208 mtouedraogo@yahoo.fr
IGC	781	OUEDRAOGO MOÏSE ALEXIS SLATER	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	70 95 81 78 55 01 51 51 alexislagerfield@gmail.com
IGC	558	OUEDRAOGO Moumouni	Diplôme de Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Infrastructures et Réseaux Hydrauliques	71353237 74903691 mmmouedraogo@gmail.com
IGC	226	OUEDRAOGO Moussa	Ingénieur en génie civil, option infrastructure	70216002 moussaouedraogo@yahoo.fr
IGC	89	OUEDRAOGO Ouindpuiré Constant Amour	Masster en ingénierie de l'Eau et de l'Environnement Option: Génie Civil	7010173 70101733 constantya51@yahoo.fr
IGC	352	OUEDRAOGO Ousmane	Master en Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement. Option: Génie Civil	70009256 78974461 oussouhami@yahoo.fr

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	294	OUEDRAOGO Ousmane Honoré	Diplôme de master professionnel option BTP, spécialité génie civil <i>Chevalier de l'Ordre du mérite</i>	71597171 elhono@yahoo.fr
IGC	353	OUEDRAOGO Pascal	Diplôme d'ingénieur agronome spécialisation génie civil	70736615 ouedr_pasc@yahoo.fr
IGC	782	OUEDRAOGO PATRICK JEAN DE DIEU	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	70 64 41 19 75 08 57 90 ouedpatrickjean@outlook.com
IGC	355	OUEDRAOGO Pèlaga Zacharie	Diplôme de formation post-universitaire de spécialisation option mobilisation des ressource en eau	70206694 cetis@fasonet.bf
IGC	354	OUEDRAOGO Rimwaogdo Donald Marie	Diplôme de Master professionnel option BTP, spécialité génie civil	76058666 72002440 ouedraogodonald22@yahoo.fr
IGC	228	OUEDRAOGO Romain Pegwende	Ingénieur de conception, option génie civil	70844003 perockbf@gmail.com
IGC	783	OUEDRAOGO SAÏDOU	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL	70 72 55 44 67 33 74 05 saidoued81@yahoo.fr
IGC	784	OUEDRAOGO SERGE SIMPLICE	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	60 14 35 36 65 52 02 50 simplsergio@gmail.com
IGC	314	OUEDRAOGO Sidparidiba Léon	Diplôme d'ingénieur, spécialité génie civil, option BTP	70232076 78706768 leon_ofr@yahoo.fr
IGC	589	OUEDRAOGO Souleymane	Diplôme de Master en Bâtiment et Travaux Publics	70075960 74202096 ouedsouley001@yahoo.fr
IGC	785	OUEDRAOGO TEGAWENDE ARNAUD	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL / BTP	70 41 83 40 74 28 09 50 ouedraogoarnaud36@gmail.com
IGC	275	OUEDRAOGO Théodore Wendingoudi	Master professionnel spécialité génie civil option BTP	70225337 68833974 otheodorew@yahoo.fr
IGC	110	OUEDRAOGO Tiraogo Hervé	Ingénieur Technologue option Génie civil- Batiment et Travaux Publics <i>Officier de l'Ordre de l'Etalon</i>	70212059 therveo@yahoo.fr
IGC	50	OUEDRAOGO W. Evariste	Master en Génie civil et Infrastructures	73747198 evarix5@yahoo.fr
IGC	716	OUEDRAOGO W. YANN ELCANA	DIPLÔME D'INGENIEUR Spécialité : Eau et Assainissement	70705170 elcanaouedraogo@gmail.com
IGC	684	OUEDRAOGO WENDGUETA GWLADYS	Diplôme de master professionnel option BTP, spécialité génie civil	72345263 gwladysiano@yahoo.fr
IGC	512	OUEDRAOGO Wendlassida Hismaël	Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Génie Civil	70 11 19 54 hismaelouedraogo@yahoo.fr
IGC	280	OUEDRAOGO Wendpanga Constant	Ingénieur de l'équipement rural, option génie rurale	70248901 constantw@yahoo.fr
IGC	427	OUEDRAOGO Whalid Hassan	Diplôme de master en Génie Civil ingénieur de conception en génie civil	71762485 55272766 wahlidhassan.ouedraogo@yahoo.com
IGC	428	OUEDRAOGO Zounogo Inoussa	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option: Génie Civil	70444533 76661957 inoussaoued@gmail.com

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	514	OUIMINGA Tibo M.Arnaud	Diplôme d'ingénieur spécialité Génie Civil et Hydraulique	73323603 ouimarno2005@yahoo.fr
IGC	559	OUIYA Serge	Diplôme d'Ingénieur des Techniques option Routes et Transports	70361479 74630183 ouiyaleboss@gmail.com
IGC	720	OUBA D. WILLIAM DE SIBIDOU	DIPLÔME DE MASTER PROFESSIONNEL - Génie Civil , Option : Bâtiment et Travaux Publics	71622106 williammouba@gmail.com
IGC	185	OUBA David	Master 2 en Génie Civil	70341343 hamitandi@yahoo.fr
IGC	283	OUBA Djatani Hermann	Diplôme de master Ingénieur de conception en génie civil	70205584 78005489 ouobaherm.odh@gmail.com
IGC	745	OUBA HAMITANDI	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION	56 23 22 20 70 30 26 87 germainouba2022@gmail.com
IGC	186	OUBA Youmandia Raymond	Master professionnel en génie civil option bâtiment et travaux publics	70066619 78078947 raymondouba@yahoo.fr
IGC	272	OUSSIMAN Souleman	Diplôme de master en Ingénierie de l'eau et de l'environnement option:eau	76147313 oussimans@gmail.com
IGC	786	PARE DAVY REGIS	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL / BTP	74 55 37 30 72 13 68 67 pareregis@gmail.com
IGC	604	PARKOUDA VINCENT DE PAUL	INGENIEUR D'ETAT en HYDRAULIQUE	71683860 76672121 vincent-parkouda@yahoo.fr
IGC	721	PODA TOUOBEWERE REGIS GILLUS	Diplôme de MASTER EN GENIE CIVIL / Ingénieur de Conception en Génie Civil	62904579 podagillus@gmail.com
IGC	7	PORGIO Idrissa	Ingénieur en Génie civil option bâtiment <i>Chevalier de l'ordre du mérite</i>	70250521 iporgio@yahoo.fr
IGC	685	RAMDE MATHIEU	DIPLOME DE MASTER GENIE CIVIL Option BATIMENTS et TRAVAUX PUBLICS	73486587 ramdemathew@gmail.com
IGC	649	RAMDE TOUWENDISA WILLIAMS	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil et Hydraulique	71 69 65 45 / 78 93 93 57 touwendsidawilliams@gmail.com
IGC	722	ROUAMBA OUMAROU	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION / Option : Génie Civil	72653682 rouambaoumarou2@gmail.com
IGC	723	SAGNON B. MARIE BERTHRAND	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION / Spécialité : Génie Civil / Option : Bâtiment et Travaux Publics	73221550 berthrandsagnon@gmail.com
IGC	311	SAKO Lancina	Diplôme de master professionnel option BTP,spécialité génie civil	70277105 78240213 lancinasako@yahoo.fr
IGC	787	SAM ISAAC THIERRY	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL / BTP	77 59 69 48 samthierry1990@gmail.com
IGC	52	SAMAKE SALIF	Ingénieur des Sciences appliquées en constructions civiles option : Travaux Publics	70206594 ssamake@tedbf.com
IGC	650	SAMPEBGO SIDIKI	DIPLÔME DE MASTER en Génie Civil / OPTION : Bâtiment et Travaux Publics	72 33 03 50 74 69 96 16 ssampebgosi@gmail.com

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	295	SANA Issaka	Diplôme d'ingénieur de génie civil	70750127 79955750 sanaissaka15@gmail.com
IGC	651	SANDWIDI BENEWEDE ABDOUL AZIZ	DIPLÔME DE MASTER en Génie Civil (INGENIEUR DE CONCEPTION EN GENIE CIVIL / Bâtiment et Travaux Publics)	61 71 92 05 / 63 76 73 23 sandwidiabdoul9@gmail.com
IGC	726	SANFO ABDOU ZOUL GAILAL	DIPLÔME DE MASTER en Génie Civil (INGENIEUR DE CONCEPTION EN GENIE CIVIL)	78176961 zoulsanfo@gmail.com
IGC	788	SANGARE RACHID AMED	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL	71 02 23 32 rachidlek2@gmail.com
IGC	724	SANGLI B. BORIS	DIPLÔME de Master Génie Civil / Spécialité INFRASTRUCTURES	76666578 sanglibb@yahoo.fr
IGC	187	SANGLY Tadia Serge	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL	70689659 78821831 sergesangly@yahoo.fr
IGC	789	SANKARA LEONCE Wendenda OZIAS	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL	2250757958001 leonce.sankara@gmail.com
IGC	725	SANOGO RACHID	DIPLÔME DE MASTER PROFESSIONNEL - Génie Civil , Option : Bâtiment et Travaux Publics	70390897 rsanogo@tedbf.com
IGC	114	SANON Marius	Ingénieur Hydraulique	70287503 sanonmarius@yahoo.fr
IGC	135	SANON Zezouma	Dipôme d'ingénieur en génie civil option BTP	70980423 76550224 zezouma2002@yahoo.fr
IGC	270	SANOU Do Patrice	Master en génie civil, ingénieur de conception	70650702 78182513 sanou_do@yahoo.fr
IGC	54	SANOU Kouintané	Ingénieur en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	70112840 20972148 belderfr@yahoo.fr
IGC	291	SANOU Lassina	Ingénieur de l'équipement rural, option génie rurale	70259120 76480049 cafis2000@yahoo.fr
IGC	652	SANOU NABI IBRAHIM SANGOUAN	Master Génie Civil / Ingénieur de Conception	65 73 50 05 70 0 8 65 26 76 08 65 26 sanou_nabi@live.fr
IGC	158	SANYAN Sylvain	Ingénieur en Génie Civil / option Bâtiment et Travaux publics	70153244 sylvainsanyan@yahoo.fr
IGC	790	SARI SEYDOU	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	76 93 15 37 70 50 82 11 sariseydou@gmail.com
IGC	156	SAVADOGO Filgha Salif	Master 2 en génie civil	70781510 78865743 sfilghasalif@hotmail.fr
IGC	727	SAWADOGO ABDOULAYE	DIPLÔME DE MASTER en Génie Civil (INGENIEUR DE CONCEPTION EN GENIE CIVIL)	76028631 bougzer1988@gmail.com
IGC	517	SAWADOGO Adama	Diplôme d'ingénieur option Génie Civil	70033126 78003139 adamsawadogo111@gmail.com

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	359	SAWADOGO Boureima	Master Professionnel spécialité Génie Civil option BTP	70711276 78243380 boureimasawadogo@hotmail.fr
IGC	520	SAWADOGO Justin Angelo	Diplôme d'ingénieur option Génie Civil	70117024 sawangelojustin@gmail.com
IGC	728	SAWADOGO KANDAOGO ALEXANDRE	DIPLÔME DE MASTER en Génie Civil (INGENIEUR DE CONCEPTION EN GENIE CIVIL)	70347301 donask29@gmail.com
IGC	434	SAWADOGO Nafissatou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option: Génie Civil	70022396 78504155 nafissatou.sawadogo@gmail.com
IGC	791	SAWADOGO PATINDE MICKAËL	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	78 92 62 64 76 81 70 00 70 50 63 60 mickasawadogo@gmail.com
IGC	792	SAWADOGO PATRICE	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL	70 42 98 29 66 15 47 04 78 36 48 47 sawadogopatrice17@gmail.com
IGC	55	SAWADOGO Paul Marie	Ingénieur des Travaux Publics <i>Chevalier de l'Ordre du Mérite</i>	70267627 artec_bf@yahoo.fr
IGC	190	SAWADOGO Soumaila	Master en génie Civil option Bâtiment et ouvrages d'arts	70065872 78178300 soumasawadogo@yahoo.fr
IGC	793	SAWADOGO Wendinmanegda ELIE	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	70 08 93 21 ely.sawadogo@yahoo.fr
IGC	581	SAWADOGO Wendpouiré Achille	Diplôme de Master option Génie Civil/ Bâtiment et Travaux Publics	70039737 sawadogoachille3@gmail.com
IGC	438	SEGDA Talato Francis	Master Professionnel spécialité: Génie Civil option :BTP	70050778 78315610 francissegda@yahoo.fr
IGC	148	SEIGOU MAIGA Oumarou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement, option génie civil et infrastructures	76610973 61803009 omarsmaiga@yahoo.com
IGC	688	SEMDE ASSAD-SAOUD	INGENIEUR EN GENIE CIVIL / BTP	70950533 semdesemde33@gmail.com
IGC	794	SEONE ABDOUL-RAZAK	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL / GEOTECHNIQUE	70 15 31 53 76 87 48 01 seonerazak@gmail.com
IGC	159	SERE Oboudé	Ingénieur de l'Equipement rural, Option Génie Rural	70262580 oboude.sere@gmail.com
IGC	57	SIDIBE Mikailou	Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat	70315013 mika_sidib@yahoo.fr
IGC	795	SIMPORE WENDLASSIDA SERGE JUDICAËL	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	71 25 18 75 64 68 78 08 serfiuge@gmail.com
IGC	796	SINARE SAFIETA	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	77 88 59 10 71 77 00 78 sinaresafieta01@gmail.com
IGC	268	SINON Abdoul Aziz	Ingénieur des travaux publics	67928755 sinonaz@live.fr
IGC	441	SOMBIE Adama	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil,option: BTP	71058963 74381556 absombie@gmail.com

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	58	SOMBIE Mohamed Stanyslas	Ingénieur en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	71895841 sombisms@yahoo.fr
IGC	307	SOMBIE Néhina Isaïe	Diplôme de master en Génie Civil ingénieur de conception en génie civil	73780173 78033918 isaie_2007@yahoo.fr
IGC	118	SOMDA A. Eloi	Ingénieur en génie civil spécialité constructions industrielles et civiles	70256306 eloi_somda@yahoo.fr
IGC	442	SOMDA Anûuyirtote Roland	Diplôme d'ingénieur des Travaux Publics de l'Etat	70178261 rolandsomdah@yahoo.fr
IGC	363	SOMDA Axelle Yanyire	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement ; option : Génie civil	70963383 somdaaxelle@gmail.com
IGC	2	SOMDA Maxime	Ingénieur de l'équipement rural Option Génie Rural	70254812 maxime.somda@gmail.com
IGC	235	SOMDA Nêê-iêro Constant	Ingénieur de conception des travaux publics	78028130 somdaconstant2001@yahoo.fr
IGC	797	SOMDA Puryïle PERRINE IN-Iwinn	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	71 22 21 70 57 52 32 55 ppsomda@gmail.com
IGC	729	SOMDAKOUMA ABDOULAYE	INGENIEUR GENIE CIVIL / Spécialité : Génie Civil et Industriel	70752575 execo@yahoo.com
IGC	730	SOME / TIEMTORE N. NATACHA	Diplôme de Master Professionnel / Spécialité Génie Civil Option : Bâtiment et Travaux Publics	71830393 67316564 natachatiemtor@yahoo.com
IGC	798	SOME ATTA SERAPHIN	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	78 29 29 74 71 72 07 55 seraphin.atta@gmail.com
IGC	654	SOME NABATERZIE ALEXANDRE	Diplôme d'Etat d'Ingénieur des Techniques Option : Routes et Transports	71 26 16 48 76 61 45 13 alexandresome@yahoo.fr
IGC	689	SON BOUBACAR	Diplôme d'ingénieur de conception option Génie Civil	70889023 64004229 sonboubasur5@yahoo.fr
IGC	655	SONG-NABA B. ERIC	Diplôme d'ingénieur de conception option Génie Civil	70 13 81 93 78 80 87 23 Songnaba.eric@yahoo.com
IGC	731	SORE BOUKAY	DIPLÔME D'ingénieur de Conception Option : GENIE CIVIL	70794512 sore.boukary2@gmail.com
IGC	81	SORE Pak sama Zakaria	Master en Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement option: Génie Civil	70746687 paksama@hotmail.com
IGC	365	SORE Seick Omar	Diplôme de master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option génie civil	70641299 78582092 seickomar9@yahoo.fr
IGC	120	SORE Velegda Hugues Fabrice	Master Professionnel en Génie Civil spécialité Bâtiment et Ouvrages d'Arts	70273204 fabrice_sore@yahoo.fr
IGC	116	SORGHO Adama Luc	Ingénieur des Techniques Option Routes et Transports Master spécialisé en Génie Sanitaire et Environnement. <i>Chevalier de l'Ordre National</i> <i>Chevalier de l'Ordre de l'Etalon</i>	70264282 78034075 ada007sorgluc@gmail.com
IGC	799	SORGHO Wendvy ROLAND DOMINIQUE	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL / BTP	74 40 62 27 71 82 22 66 rolandsorgho@gmail.com
IGC	59	SOULAMA Bényélé Jean Luc	Maîtrise en Génie Civil	70139684 78278585 soulamajeanluc@yahoo.fr

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	263	TAMINI Dofinizoumou dit Laurent	Diplôme Ingénieur en génie civil et industriel, spécialité génie civil et industriel	70266043 76310034 laurentd.tamini@yahoo.fr
IGC	3	TAMINI Tamoussi Henot Dominique	Ingénieur des Sciences appliquées en Génie Civil option infrastructures <i>Chevalier de l'ordre du mérite</i>	70213418 dtamini@gmail.com
IGC	445	TANDAMBA Hawa	Master Professionnel spécialité: Génie Civil option :BTP	70640330 78117927 hawa.tandamba@yahoo.fr
IGC	60	TANGARA Alassane	Ingénieur en Génie Civil option: Bâtiment et Travaux Publics	70490802 alastang@yahoo.fr
IGC	61	TANOU Fatogoma	Ingénieur en Génie Civil option: Bâtiment	76602317 tanoufa@yahoo.fr
IGC	160	TAONDEYANDE W François	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement, option génie civil et infrastructures	70098667 78699229 efficiency.dev2016@gmail.com
IGC	446	TAONDYANDE W Fidèle	Master Professionnel spécialité: Génie Civil option :BTP	70092811 78472322 fidelloss1@yahoo.fr
IGC	237	TAONSA François	Ingénieur en génie civil, option travaux publics	70669607 ftaonsa@yahoo.com
IGC	800	TAONSA WENDDINMANEGDE OLIVIER	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	79 78 75 99 taonsaolivier@yahoo.fr
IGC	195	TAPSOBA Bouba	Master en génie civil, ingénieur de conception	76026613 71408165 boubatap@gmail.com
IGC	447	TAPSOBA David	Master spécialisé en Génie Civil et Hydraulique	70225668 64049317 davelinebt@outlook.fr
IGC	564	TAPSOBA Judicaël Honora	Diplôme de Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Génie Civil	70342606 76432259 judicaeltapsoba@yahoo.fr
IGC	315	TAPSOBA Ragnâguénéwendé Rodrigue Désiré	Diplôme d'ingénieur de conception spécialité génie civil	71357407 74155155 tapsoba.rodrigue@yahoo.fr
IGC	366	TAPSOBA Wendlassida Franck	Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie Civil et Hydraulique	66076604 francktapsoba3@gmail.com
IGC	732	TASSEMBEDO RODRIGUE	Diplôme de Master en Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement	70035520 rodytass2@gmail.com
IGC	63	THIOMBIANO Adjima	Ingénieur spécialisé en Géotechnique	70263582 adthiombiano@yahoo.fr
IGC	691	THIOMBIANO HAMMA Clément	Master Génie Civil/Domain SCIENCES ET TECHNOLOGIE	72 11 91 49 hammaclment@yahoo.fr
IGC	801	THIOMBIANO PAGUINDAMBA FABRICE	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL ET HYDRAULIQUE	70 96 88 33 79 49 01 06 paguith@yahoo.com
IGC	238	TIEMTORE Alexis Wend Zoodo	Ingénieur en génie civil Option BTP	70441975 78647879 alexistiem@yahoo.fr
IGC	239	TIEMTORE Bewindé Christian Georges	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option génie civil et infrastructures	70941688 tgeorgie2006@yahoo.fr

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	161	TIENDREBEOGO Augustin	Ingénieur du Génie civil	70225255 augustin.tiendrebeogo@gmail.com
IGC	802	TIENDREBEOGO BAOWENDZOODO	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	60 79 35 19 74 50 41 72 /79740478 baowendzoos.9@gmail.com
IGC	733	TIENDREBEOGO LAMINI	Diplôme de Master Professionnel / Spécialité Génie Civil Option : Bâtiment et Travaux Publics	71223760 laminitiend@yahoo.fr
IGC	162	TIENDREBEOGO Ousmane	Ingénieur en génie civil, option infrastructures	70216207 ousmanetiendrebeogo@yahoo.fr
IGC	310	TIENDREBEOGO Wend-Yam Odilon Armand	Master des sciences, technologie, santé à finalité professionnelle, mention génie civil, spécialité inspection	76446612 78831841 nd.tiendrebeogo@gmail.com
IGC	196	TIZAMBO Wendémi Cyprien	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement, option Eau	70655529 76248998 cw.tizambo@gmail.com
IGC	64	TOE Jean-Marie	Ingénieur des Travaux Publics <i>Chevalier de l'Ordre National</i> <i>Officier de l'Ordre National</i>	70748144 acitttoejean@gmail.com
IGC	455	TOGO Idrissa	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil et Industriel	7148000 75765179 togoidrissa213@gmail.com
IGC	457	TOLNO Tamba Tella	Diplôme d'Ingénieur du Génie Rural	69610588 60747838 tellatambatolno2014@gmail.com
IGC	692	TONI TOUDO EMMANUEL	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION /GENIE CIVIL	70947739 emmanuel.toni@gmail.com
IGC	66	TOU Brahim Abraham	Ingénieur en Génie civil option : Hydraulique	70267867 memo_ic@yahoo.fr
IGC	734	TOUGMA PAUL	Diplôme de Master en Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement	70363367 / 76400473 paultougma@yahoo.fr
IGC	524	TRAORE Abdoulaye	Diplôme d'ingénieur option Génie Civil	72305280 76494965 doulbil625@yahoo.fr
IGC	67	TRAORE Cheik Oumar Jean François	Ingénieur en Génie Civil option : Bâtiment et Travaux Publics	70990318 76611628 cheik.traore@challengebf.com
IGC	735	TRAORE FATOGOMA CHEICK OUMAR	DIPLOME D'INGENIEUR DE CONCEPTION	70388038 cheickfatogoma@gmail.com
IGC	68	TRAORE Issiaka	Ingénieur en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	70279566 issiakatraoret@yahoo.fr
IGC	242	TRAORE Kader	Ingénieur en génie civil	62652509 56150834 traorekader1987@gmail.com
IGC	243	TRAORE Sabari Ismael Stanislas	Ingénieur en génie civil	70279753 barrosdg@outlook.fr
IGC	803	TRAORE SIAKA	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL	63 73 17 13 76 08 98 90 shokenp88@gmail.com
IGC	164	TRAORE Tahirou	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement, option génie civil	70846143 tahiroupremier@hotmail.fr

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	661	TRAORE W. MAHAMOUDOU	INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS	70846481 wmtraore@gmail.com
IGC	369	TRAORE Yacouba Saly	Diplôme des sciences et technique de l'eau	70250802 76431919 yacoustraore@gmail.com
IGC	462	TRAORE Yasmine Binta	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option: Génie Civil et Infrastructures	71950040 74397440 yasmineb.traore@gmail.com
IGC	526	WANDAOGO Mahamoudou	Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Infrastructures et Réseaux Hydrauliques	71800843 76496991 moudouwan@yahoo.fr
IGC	6	YAGUIBOU Eustache Maurice	Ingénieur Technologue en Génie Civil option Bâtiment / Travaux Publics <i>Chevalier de l'ordre national</i>	70260037 emyaguibou@becotex.com
IGC	97	YAKA Sombewendé Eusèbe	Master spécialisé en Géoenvironnement et Génie Civil Option Génie Civil	70709517 sombw30@gmail.com
IGC	289	YAMEOGO Anicet Kuilga	Master en ingénierie de l'eau et l'environnement option génie civil	76090001 68530275 yameogoanicet@gmail.com
IGC	70	YAMEOGO Evariste	Ingénieur en Génie Civil option Bâtiment	70264565 64249930 yamevar@gmail.com
IGC	736	YAMEOGO GALIAM ELVIS FLORENT	DIPLÔME D'ingénieur / Spécialité : Génie civil et Hydraulique	64445033 yamflory@yahoo.fr
IGC	737	YAMEOGO KISWENSIDA J.B HERMANN	Diplôme de Master Professionnel / Spécialité Génie Civil Option : Bâtiment et Travaux Publics	70073164 yahermann39@gmail.com
IGC	288	YAMEOGO Tanga Daouda	Master en ingénierie de l'eau et l'environnement option génie civil	70071895 78685331 yam_daou@yahoo.fr
IGC	578	YAMEOGO Wendpanga Thierry Saturnin	Diplôme d'Ingénieur, spécialité Génie Civil, option Bâtiment Travaux Publics	71927181 67667037 thierryameogo901@gmail.com
IGC	165	YAMEOGO Wendyam Josias	Ingénieur de conception, spécialité génie civil	66964040 yjosias@hoktem-construction.com
IGC	308	YAMEOGO Wilfried Isaac Hassane	Diplôme d'ingénieur; spécialité génie civil option BTP	70463199 yameogow@yahoo.fr
IGC	630	YAMYAOGO MASSIGNAN ISMAEL	INGENIEUR GENIE CIVIL	70 09 05 41 myamyaogo@hotmail.de
IGC	695	YANOGO ARMEL	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION	70943832 67 22 25 48 armel88yanogo@gmail.com
IGC	738	YANOGO ELIEZER S. THEOPHANE	DIPLÔME DE MASTER en Génie Civil (INGENIEUR DE CONCEPTION EN GENIE CIVIL)	67255656 eliosyan@yahoo.fr
IGC	313	YAYA BOCOUM Ousmane Yida	diplôme d'Ingénieur de l'équipement rural, option génie rurale	70128692 yousmane@yahoo.com
IGC	198	YBIA Hadama	Mastère spécialisé en ingénierie du Bâtiment	70278250 hybia@yahoo.fr
IGC	73	YERBANGA Mohamed	Ingénieur en Génie Civil option Bâtiment et Travaux Publics	70898210 76620043 yerbangamohamed12@gmail.com

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	804	YONI ISIDORE	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	71 85 99 28 56 00 62 31 isidoreyoni77@gmail.com
IGC	245	YONI Thomas	Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option génie civil et infrastructures	70784973 yonisonforever@yahoo.ca
IGC	246	YONLI Bapougouni Modeste	Ingénieur de l'équipement rural, option génie rural	70471633 yonly2002@yahoo.fr
IGC	658	YOUGBARE ARIFF LABEÏKKA	DIPLÔME D'INGENIEUR EN GENIE CIVIL	70 55 34 75 75 75 25 28 arif.labeik@yahoo.com
IGC	805	ZABRE RAWELG-YOUBA ROLAND	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL	73 47 22 42 77 89 54 51 zabrerawelgue@gmail.com
IGC	527	ZAGRE Brice Romaric	Master en Ingénierie de l'eau et de l'Environnement option Génie Civil	70433406 zagrebricer@gmail.com
IGC	166	ZAI Oumar	Ingénieur des sciences appliquées en constructions civiles, option hydraulique	70253873 76105243 oumzai@hotmail.com
IGC	75	ZAMA Alassane	Ingénieur en Génie Civil option : Bâtiment	7020717 70207173 zamaalassane@yahoo.fr
IGC	466	ZAMPALIGRE Bassirou	Diplôme de master en Génie Civil ingénieur de conception en génie civil	63944626 bachzamp@gmail.com
IGC	580	ZANKONE Ahmed Koubikagnan Rodrigue	Diplôme d'ingénieur spécialité Génie Civil et Hydraulique	70566334 zankone_rodrigue@yahoo.fr
IGC	124	ZANZE Christophe	Ingénieur de l'Equipement Rural	70607736 czanze@yahoo.fr
IGC	739	ZEMBA B. JOEL	Diplôme de Master en Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement	76668969 abmez2006@gmail.com
IGC	662	ZERBO FARID Djelil Désiré	Diplôme d'ingénieur en Génie Civil	76200977 70200977 farid.zerbo@satafrique.com
IGC	806	ZERBO ZOMPISSA ROMARIC RAOUL	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	70 08 01 56 65 39 14 14 raoulromarik@gmail.com
IGC	740	ZERBO/SANGA Félicité	Diplôme de MASTER / Sciences et Techniques / Spécialité : BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	70339850 felysanga@gmail.com
IGC	247	ZIGANI Théodore	Ingénieur en génie civil, option Bâtiment et travaux publics	79515572 theodore.zigani@gmail.com
IGC	571	ZIME Bake Nadine	Diplôme d'Ingénieur de Conception spécialité Génie Civil, option Hydraulique	65100290 nadbak.nz@gmail.com
IGC	807	ZINABA FREDERIC MARIE WENDPAYAGDA	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	70 14 43 54 75 06 62 91 zinabafredericmarie@gmail.com
IGC	468	ZIO Yacouba	Diplôme de master en Génie Civil ingénieur de conception en génie civil	70383322 78689775 yacoubazio49@gmail.com
IGC	374	ZOMA Delwendé Stéphane	Diplôme d'Ingénieur de génie civil	25408571 70519216 geant.icbf@gmail.com

N° D'INSCRIPTION		NOM ET PRÉNOM(S)	TITRE ET DIPLÔME	CONTACTS
IGC	77	ZOMBRE Gabriel	Ingénieur des Sciences Appliquées en Constructions Civiles option : Travaux Publics <i>Chevalier de l'Ordre National</i>	76 79 83 83 70 25 08 29 gabzombre@gmail.com
IGC	696	ZOMBRE GHISLAIN CLOTILDE ALBERT	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION EN GENIE CIVIL	70025697 74 60 05 07 clotildezombre1990@gmail. com
IGC	812	ZOMBRE TARWINDE EUGENE	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL - SCIENCES ET TECHNIQUES / BTP	75 81 87 86 79 06 50 89 eugenezombre@yahoo.fr
IGC	572	ZONGO Adama	Diplôme d'ingénieur de conception	70575316 75776295 adamazongo5@gmail.com
IGC	375	ZONGO Aimé	Diplôme d'ingénieur des travaux publics	55116672 aimezongo@hotmail.com
IGC	573	ZONGO Don Bosco Steave	Diplôme de Master option Génie Civil	70022286 74809970 zongosteave.sz@gmail.com
IGC	593	ZONGO Guy Deltchev Wendpouiré	Diplôme de Master en Génie Civil Option Bâtiment et Travaux Publics	60792032 64415756 bossdelt1@gmail.com
IGC	167	ZONGO Guy Landry	Master professionnel en génie civil, option bâtiment et travaux publics	78560388 76603151 zongolandry@gmail.com
IGC	808	ZONGO MARCEL	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	72 28 19 81 75 41 64 02 marczong84@yahoo.com
IGC	809	ZONGO NOUFOU	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	71 88 42 88 / 65 60 48 10 / 79 71 60 01 noufzongo@gmail.com
IGC	79	ZONGO Pacôme Aymard R. Romaric	Ingénieur Technologue spécialité Génie Civil	76675445 romaricaymard@hotmail.fr
IGC	469	ZONGO Pagnagdé Lucien	Diplôme de master professionnel, domaine:Science et Technologie, spécialité:Bâtiment et ouvrage d'art	70744053 78001602 lzongo@yahoo.com
IGC	810	ZONGO Pingwende DEBORA	DIPLÔME D'INGENIEUR DE CONCEPTION GENIE CIVIL	67 21 94 87 deborazonzo@gmail.com
IGC	659	ZONGO RELWINDE	MASTER EN INGENIERIE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	71 29 35 78 76 83 55 49 relwindezongo@yahoo.fr
IGC	575	ZONGO Serge Ludovic	Diplôme d'ingénieur spécialité Génie Civil et Hydraulique	70783012 56148755 ludovicsz@yahoo.fr
IGC	811	ZONGO Wendmanegda DIMITRI	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	72 84 28 01 76 55 05 01 zongodimitri700@gmail.com
IGC	697	ZOUNGRANA RAYMOND	DIPLÔME D'INGENIEUR GENIE CIVIL /BTP	79030708 ingenieurzoung@gmail.com
IGC	470	ZOWELENBRE Hugues Donald	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil option : Ponts et Chaussées	70255080 zowe2h@yahoo.fr



SECTION

02

**INGÉNIEURS
CONSEILS**

N° D'INSCRIPTION		NOM	ADRESSE	NOM & PRENOMS DU PREMIER RESPONSABLE
IC	1	Cabinet Africain de Suivi de Travaux d'Ordonnancement et de Réhabilitation (CASTOR)	Rue des Ecrivains sect 11, arrondissement n°2 NEMNIN porte 178-168, 11 BP 117 ouaga CMS, Tel 25 30 05 08/25 46 05 37, soulamajeanluc@yahoo.fr	SOULAMA Beyele Jean-Luc
IC	2	Bureau d'Etudes de Coordination Technique et d'expertises (BECOTEX)	04 BP 8696 Ouaga 04 sect 15 (SOCOGIB), Rue 15.133 Porte 71 Tel: 25 46 05 37/70 26 00 37 E-mail : info@becotex.com/becotex@fasonet.bf	YAGUIBOU Eustache Maurice
IC	3	Groupe de Réalisation et d'études Techniques en Construction Civil et hydraulique (GRETECH)	05 BP 6464 Ouaga 05 79 Rue 16.254 Ouaga/Tel: 25 38 21 62/70 25 05 21/ 70 25 05 19 E-mail : contact@be-gretech.com	PORGO Idrissa
IC	5	Technologie Economie Développement (TED)	01 BP 620 Ouaga Rue 17-659 Tel 25 43 31 12/13 E-mail : ted@tedbf.com/tedic@fasonet.bf	SAMAKE SALIF
IC	6	Société d'Etudes et de Réalisations en Ingenierie (SEREIN)	354 Rue 14.158, sect 14 Ouaga 09 BP 167 Tel: 25 37 39 80/25 47 22 81/70 21 34 18 - E-mail : serein@fasonet.bf	TAMINI Tamoussi HENOT Dominique
IC	7	Pool Ingénieurs Conseils (PIC) International Sarl	Secteur 51 - Ouaga 09 BP 617 Ouagadougou 09 Tél. : (+226) 25 45 71 56/70 14 32 09 Email. : infos@pic-intl.com	COULIBALY San
IC	8	Development Engineering's services Co (DEC Ltd)	06 BP 9274 Ouaga 06 Tel: 25 30 42 60/70245316 E-mail : contact@dec-ltd.com Sect:14 rue 14-19	HIEN D Rigobert
IC	9	Mission d'Etudes et de Maîtrise d'Ouvrage (MEMO)	Secteur 25 Ouaga - 11 BP 1675 Ouaga 11 - Tel: (+226) 25 37 88 58 - E-mail : memo@fasonet.bf	TOU Brahim Abraham
IC	10	ACIT	12 BP 217 ouaga 12 Cité AZIMO de Saaba Tel 25 41 73 85/70748144 E-mail : acitgeotech@gmail.com	TOE Jean Marie
IC	11	Cabinet Africain Etude et de Maîtrise d'Œuvres (CAEM)	01 BP 6615 Ouaga sect 15 rue 15.118	NACOUUMA el hadji Ousmane
IC	12	Boutique de développement	04 BP 8993 Ouaga Sect 15 Ouaga 2000 Tel: 25 37 49 85/40 77 04 67 E-mail : boudev@fasonet.bf	ZAMA Alassane
IC	13	Générale de l'Ingénierie pour le Développement (GID)	06 BP9271 Ouaga Tél: 25 37 85 96/25 48 83 28	SANON Marius
IC	14	Appui-Conseil-Etudes-Recherche-Developpement (ACERD)	01 BP 2253 Ouaga Sect 09 rue 9 34 Tel: 25 34 07 26/70181171 E-mail : acerd@fasonet.bf	KABORE Seydou
IC	15	Agence d'Etudes d'Ingénierie et Maîtrise d'Œuvre (AGEIM)	10 BP 13478 Ouaga cité 1200 logements 64 rue 14.10, villas n°206/205	OUEDRAOGO Tiraogo Hervé
IC	16	Cabinet d'Investigation Technique d'Expertise et de Contrôle (CINTECH)	01 BP 6450 ouaga Tel: 25 43 12 59	GAGRE Marius
IC	17	Bureau d'INGENIERIE Civile et d'Assistance Technique (BICAT) SARL	04 BP 8074 Ouaga Tél: 25 43 00 95/25 43 02 99/ 70 21 38 55/76 21 38 55 E-mail : bicat@fasonet/bf	HEMA Bakary
IC	18	Cabinet d'Expertise Immobiliere et d'Etude en Travaux Publics (CEITP)	09 BP:686 ouaga 09 Tél.: 71 02 30 54/25414628 E-mail : ceitp.sarl@gmail.com	DORO Cheik Omar

N° D'INSCRIPTION		NOM	ADRESSE	NOM & PRENOMS DU PREMIER RESPONSABLE
IC	19	Compagnie pour l'Ingénierie, la Construction et l'Assistance Technique (CINCAT) International	33, avenue Kadiogo ; 01 BP 4524 Ouagadougou 01 ; Tél. 25 34 31 24/ 25 34 27 19	BASSOLE Batio Joseph
IC	20	Ingénierie Formation Expertise Conseil (IFEC)	01 BP 5687 Ouagadougou 01 ; Secteur 26 (ex secteur 17) Quartier Pissy, rue N° 17 201 porte n° 704 ; Tél. : 25 43 03 37/ 70 24 43 85	NOMBRE Adama
IC	21	Cabinet d'Etude Technique et de Recherche en Ingénierie (CETRI)	Secteur 23 Ouaga rue 29.06 porte N°762 - 12 BP 145 Ouaga 12 E-mail : cetri@fasonet.bf, Tél: (+226) 25 36 02 01	DAMIBA François Zacharie
IC	22	Bureau d'Etude et de Contrôle en Ingénierie Civile (BECIC)	02 BP 5211 Ouagadougou 02 Secteur 29 Ouagadougou Tél: 51 18 87 22/70 26 45 65, E-mail :becic.bureau@gmail.com	YAMEOGO Evariste
IC	23	Agence Conseil pour l'Equipement l'Eau et l'Environnement (AC3E)	09 BP 532 Ouagadougou 09 Tél: 25 36 36 42/25 36 86 68, E-mail :ac3eigr@fasonet.bf	OUEDRAOGO Adama
IC	24	Centrale d'Assistance et de Contrôle/ Ingénieur-Conseils (CACI-C)	09 BP 836 Ouagadougou 09,secteur 30 rue 25.116,parcelle 28, Tél: 25 35 87 36/25 35 87 38, E-mail :dg@caci-c.com	BOUGOUMA Alain Hyacinthe
IC	25	Integrale Ingenieurs Conseils	01 BP701 Ouagadougou 11 Tél:25 40 19 69/70 13 83 14/78 55 42 77 E-mail :integraleic@gmail.com	CABORE Cheick Abdel Kader
IC	26	Bureau d'Etudes d'Ingénierie de Contrôle et de Suivi des Travaux (BCST)	11 BP 1241 Ouagadougou 11 Tél:25 36 63 36/70 43 19 72 E-mail:besting444@yahoo.fr	KINDA Alfred Simplicie
IC	28	Génie d'Etudes de Réalisations et d'Assistance Techniques (GERTEC)	06 BP 9720 Ouagadougou 06, Tél:25 37 27 80/25 47 50 08/78 27 42 42, E-mail :ggertec@yahoo.fr	LOMPO Tiamangou
IC	30	SIMPLY OUR GENIUS	11 BP 1839 CMS Ouagadougou 11 Tél:70 69 06 86 E-mail:simplyourgenius@gmail.com	DIASSO Antoine
IC	31	OZED Ingenieurs	01 BP 1343 OUAGADOUGOU 01, Tél:25 36 60 59/25 37 39 39, E-mail : nfo@ozed-bf.com	DIABRI Bambaini Martin
IC	33	Engineering Equipement and Construction Company (2EC)	14 BP 54 Ouagadougou 14, Tél:25 48 14 22/72 99 99 77/76 59 44 66, E-mail :btp_2ec@yahoo.fr	GORDIO Baayedi
IC	34	Associated Consulting Engineers (ACE)	Rue ZOALGA/Rue 8.24-Secteur 06 Gounghin 04 BP 8825 OUAGADOUGOU 04, Tél.:25 34 04 14/25 34 04 24 E-mail : ace.ingenieurs@fasonet.bf	TIENDREBEOGO Ousmane
IC	35	SERAT	01 BP 4830 OUAGA 01, Tél.: 25 41 71 94/70 26 24 84	KAFANDO Saïdou
IC	37	ACET-BTP	06 BP 9840 Ouagadougou 06 Tél:25 50 11 39/70 26 37 13	MAIGA Mahadi
IC	38	CET-CGE	Rue Bonkoe n°adressage 576 secteur 24 Ouaga, 05 BP 6456 Ouagadougou 05, Tél: 25 37 26 92/70 25 03 23, E-mail : cetgce@gmail.com	BATAKO Joseph

N° D'INSCRIPTION		NOM	ADRESSE	NOM & PRENOMS DU PREMIER RESPONSABLE
IC	39	BETAT-IC sarl	11 BP 874 CMS Ouaga 11 , Tél: 70 20 27 88, E-mail : info@betat-ic.com	BAGUEMZANRE Kiswendsida Serge Davy
IC	40	Excell INGENIERIE	05 BP 6594 Ouaga 05, Tél:25 46 86 03 E-mail :excell@engineer.com	OUATTARA Thierry
IC	42	GTAH INGENIEURS CONSEILS	01 BP4814 Ouagadougou 04, Tél: 25 38 83 12, E-mai: gtah.ic@fasonet.bf	KEITA Abdrahamane
IC	43	TECHNI-CONSULT Sarl	05 BP 6161 OUAGADOUGOU 05 Tél: 25 43 12 37/25 43 17 63 E-mail : tconsult@fasonet,bf	IDI Adamou
IC	44	CET-BTP et Services Sarl	01 BP 2307 OUAGA 01, Tél:70 68 96 59/78 82 18 31, E-mail : cetbtpseivices@yahoo.com	SANGLY Tadia Serge
IC	45	AGETIC-BTP Ingénieurs Conseils	01 BP 4676 Ouaga 01, Tél:70 66 96 07/25 466 42 01 E-mail :ftaonsa@yahoo.com	TAONSA François
IC	46	AC CONCEPT	01 BP 5725 OUAGA 01, Tél: 25 41 19 97,71 91 91 11 E-mail :constya51@yahoo.fr	OUEDRAOGO O. Constant Amour
IC	47	SOGIRAFRIQUE	05 BP 6182 Ouaga 05, Tél: 25 47 98 89/70 25 89 46 E-mail :sogir-afrique@yahoo.fr	COMPAORE Drissa
IC	48	AFRIK CONSULT	01 BP 4541 Ouaga 01, Tél: 70 65 07 02 E-mail :sanou_do@yahoo.fr	SANOU DO Patrice
IC	50	PID	BP 6974 Ouagadougou 01, Tél: 72 68 04 44 E-mail : pid.ingenierie@gmail.com	ILBOUDO Francis
IC	51	CAFI-B Sarl	06 BP 10489 Ouaga 06, Tél : 25 41 24 24,70 25 91 20 E-mail : cafi@fasonet.bf	SANOU Lassina
IC	52	GEFA	11 BP 1848 Ouaga 11, Tél : 25 50 88 45/25 37 24 12 E-mail : gefa_bf@yahoo.fr	OUSSIMAN Souleman
IC	53	GEOTEC-AFRIQUE	Tél : 70 27 43 43 E-mail :marcelincompaore@yahoo.fr	COMPAORE K.Marcellin
IC	54	B2i sarl	11 BP 482 Ouaga 11 Tél : 70 00 92 56/78 97 44 61 E-mail : cainetb2i@yahoo.fr	OUEDRAOGO Ousmane
IC	55	ELITE BTP Sarl	09 BP 253 Ouagadougou 09 Tél : 70 22 41 74/78 02 81 30 E-mail : elite_btp@yahoo.com	SOMDA Nêê-lêro Constant
IC	58	BEST 2I	04 BP 8011 Ouaga 04 Secteur N°17, quartier Cissin E-mail : best2isarl@yahoo.fr Tél : 70 23 89 35/79 78 75 52	KABRE Seydou
IC	59	EPSILON CONCEPT	05 BP 6002 Ouagadougou 05, sect 42, wayalguin E-mail : epsilonconcept.bet@gmail.com Tél : 25 48 84 17/70 70 95 17	YAKA Sombewendé Eusèbe
IC	61	BEM	04 BP 898 Ouagadougou 04; secteur 16 E-mail : bem@fasonet.bf Tél : 25 37 37 47 87/25 37 47 87	NAZE Celestin

N° D'INSCRIPTION		NOM	ADRESSE	NOM & PRENOMS DU PREMIER RESPONSABLE
IC	62	EMERGENCE INGENIERIE SARL	01 BP 6478 Ouagadougou 01, Rue 29-36 E-mail : emergence@fasonet.bf Tél : 25 36 36 19	OUANGO Dayendé François
IC	64	INGEC SARL	17 BP 424 Ouagadougou 17, sect 26 E-mail : zoungjo@yahoo.fr Tél: 70 56 79 01	ZOUNGRANA Bambyam François de Salles Joël
IC	65	CIE-IC	11 BP 1076 Ouaga 11, ex sect 28 ; Email : cie_ic@yahoo.fr Tél: 25 40 25 41	YONI Thomas
IC	66	FASO INGENIERIE	01 BP 5376 Ouagadougou, sect 28 E-mail : fasoingenierie@gmail.com ; Tél : 25 37 74 76/70 25 15 10	NARE Sény Macaire
IC	67	AFRIQUE DJIGUI	07 BP 5136 Ouagadougou 07 E-mail : afriquedjigui@gmail.com Tél : 25 40 91 47/71 11 79 17	COULIBALY Adama
IC	68	ADB Ingénierie	01 BP 3664 Ouagadougou 01 E-mail : adb.ingenierie@yahoo.fr Tél : 63 41 51 51/67 92 87 55	SINON Abdoul Aziz
IC	70	BECA-CONSULT	01 BP 4225 Ouagadougou 01 E-mail : burbeca@gmail.com Tél : 70 20 81 05/25 37 53 34	LINGANI Hyppolyte
IC	73	INGETECH	17 BP 128 Ouagadougou 17 E-mail : serge.barry1@yahoo.fr Tél: 70 27 80 87/79 13 33 33	BARRY ABDOUL AZIZ SERGE
IC	75	GIE	12 BP 63 Ouagadougou 12, E-mail : kondiap@gmail.com Tél : 70 28 67 37/25 40 28 79	KONDIA Youmanli Parfait
IC	76	CETIS	09 BP 756 Ouagadougou 09 E-mail : cetis@fasonet.bf Tél: 25 31 20 43/70 20 66 94	OUEDRAOGO P.Zacharie
IC	78	AGENCE VISION ETUDE DES TRAVAUX (AVET) Sarl	14 BP 299 Ouaga 14, Saaba E-mail : agencevisionbf@gmail.com Tél : 70 08 32 32/75 23 23 51	KIENDREBEOGO Soumaïla Ismaël
IC	79	BERA	01 BP 1169 Ouagadougou 01, 1200 logement E-mail : bera@fasonet.bf Tél : 25 36 38 23/70 25 08 02	TRAORE Yacouba Saly
IC	81	AGIT Sarl	04 BP 481 Ouagadougou 04 E-mail : armand.tiendrebeogo@gmail.com Tél : 76 44 66 12/78 83 18 41	TIENDREBEOGO Wendyam Odilon Arnaud
IC	82	BAC Sarl	3009 Ouaga 01 E-mail : contact@ba.construction Tél : 25 40 82 18/70 10 48 49	OUEDRAOGO Ousmane Honoré
IC	85	BAT Ingénierie Expertise	01 BP 8552 Patte d'Oie E-mail : batingenierie.expertise@gmail.com Tél : 25 38 89 90/70 06 66 19	OUOBA Yourmandia Raymond
IC	86	BIC Sarl	12 BP 245 Ouaga 12, sect 44 E-mail : paulyaogo@yahoo.fr Tél : 70 27 38 07	YAOGO Parimyéle Paul
IC	87	Groupe d'Etudes et de Réalisation BTP (GER-BTP) SARL	01 BP 5860 Ouagadougou 01 E-mail : ger_btp_sarl@yahoo.com Tél : 70 25 50 80/78 25 50 80	ZOWELENBRE Hugues Donald
IC	88	AIES Sarl	"01 BP 4518 Ouagadougou Email : orak5@yahoo.fr Tél : 70 13 46 93"	OUEDRAOGO Abdel Kader Rayang- Newende

N° D'INSCRIPTION		NOM	ADRESSE	NOM & PRENOMS DU PREMIER RESPONSABLE
IC	89	TRACE Conseil Sarl	09 BP 345 Ouagadougou 09 E-mail : traces,conseils@yahoo.fr	KONATE Harouna
IC	90	Challenge Ingénieurs Conseils (CHALLENGE I.C)	06 BP 9008 Ouaga 06 (226) 02 24 54 54 (226) 70 99 03 18 challenge@challengebf.com, cheik.traore@challengebf.com,	TRAORE Cheik Oumar Jean François
IC	92	Cabinet d'Ingénierie des Structures (CINS)	Tél. : 70 07 18 95/78 68 53 31 11 BP 355 ouaga CMS 11 E.mail : cinsic2016@gmail.com	YAMEOGO T, DAOUDA
IC	94	REC	01 BP 3189 ouaga 01 E-mail : lerack10@gmail.com Tél. : 60 12 12 51	ILBOUDO ABDOL RACHID
IC	98	SOUBANI	01 BP 8172 Ouagadougou 01 E-mail : chabihamed@gmail.com Tel: 71 29 20 78/78 01 0091	IDRISSOU-BOUKO Chabi Hamed
IC	100	CEMP	01 BP Ouagadougou 14 E-mail : absombié@gmail.com Tél. : 74 71 88 78/71 05 89 63	SOMBIER ADAMA
IC	101	Agence Technique d'Expertise et de Suivi (ATES INTERNATIONAL)	Tél. : 76-66-19-57 / 70-44-45-33 ; E-mail : inoussaouedraogo@gmail.com	OUEDRAOGO Z. Inoussa
IC	102	KATO INGENIEURIE ET SERVICES (KIS)	Tél. : 70766064/78541700 E-mail : infokiss2021@gmail.com	GUIGUEMDE ROGER
IC	103	GEANT ING CONSEIL	Tél : 25408571/76412862/70519276 Email : géant.icbf@gmail.com	ZOMA Stéphane
IC	104	Tous Azimuts Ingénierie Conseils (TAIC)	14 BP 124 Ouaga 14 ; Tél : 25391063 / 70205584 E-mail : tousazimuts.ic@gmail.cim	OUBA Djatani Hermann
IC	107	CECM Sarl (Cabinet d'Etudes de Contrôle et de Maîtrise d'Ouvrage en Abrege)	Tél : 70 95 40 08 / 70 11 19 54 E-mail : whoue@yahoo.com	OUEDRAOGO Wendlassida Hismael
IC	108	GREEN/DIC	Tél. : 70 33 05 99 / 78 32 99 31 / 76 52 68 76 E-mail : green.dic2018@gmail.com	KABRE Kouliga
IC	109	BETIM	Tél. : 70 72 68 70 / 25 48 08 62 ; E-mail : betimsarl@gmail.com	ZILBALA W. Isidore
IC	110	TERRASSOL	01 BP 6615 Ouaga sect 15 rue 15.118, Tél. : 25376619/ 73 45 70 04 / 70 20 40 90; E-mail : terra_sol@yahoo.fr / terrasol@gmail. com ;	NACOLMA el hadji Ousmane
IC	111	CA2E	E-mail : cabinetca2e2016@gmail.com Tél. : 70 29 36 51	DIASSO Abdramane
IC	112	GENERAL ENGINEERING -IC	Tél. : 70 81 86 50 / 79 42 70 29 E-mail : geicsarl@gmail.com	KABORE Ousmane
IC	113	BETAIC-IE SARL	E-mail : betaic.ie@gmail.com ; Tél. : 70651664 / 78973843	ABDOU Soumana
IC	114	FAZEL SARL	Tél. : 76635710 ; 70652068 ; E-mail fazelsarl365@gmail.com	BONKOUNGOU Abdoul Aziz
IC	115	CIE-GC SARL (Cabinet d'Ingenierie et d'Expertise en Génie Civil)	Tél. : 25 48 74 74 / 70 24 84 34 ; E-mail : nanasanaissal@yahoo.fr	NANA SANA Issa
IC	116	F.E.I.C (Faso Etude Ingénieur Conseil)	E-mail : feic.sarl22@gmail.com Tél. : 62 46 63 87 /76 79 83 83	ZOMBRE Gabriel

N° D'INSCRIPTION		NOM	ADRESSE	NOM & PRENOMS DU PREMIER RESPONSABLE
IC	117	NADER	E-mail : pckaderouedraogo@gmail.com ; Tél. : 70 08 62 84 / 67 25 61 18	OUEDRAOGO P. Cheick Kader
IC	118	BEINCOTE Sarl	Tél. : 25 65 23 80/ 70 59 31 85 / E-mail : beincote@yahoo.fr	OUANGRAWA Harouna Ismael
IC	119	LA GENERALE DE L'INGENIERIE	05 BP 6298 OUAGA 05 ; Tél : 76 67 54 45 / 70 23 79 10 ; E-mail: lageneraledelingenierie@gmail.com	ZONGO Aymard Pacôme
IC	120	CAIF. SARL (Cabinet d'Architecture et d'Ingénierie du Faso)	01 BP 1672 OUAGA 01 ; Sect 14 ; Tél : 25 34 52 06 / 70 01 07 54 / 78 59 86 07	OUBDA ISMAEL
IC	121	ICF (International Consulting Firm)	10 BP 550 OUAGA 10 ; SECT 04 ; Tél : 58-19-19-61 / 51 65 19 19	TINTO Abdel Aziz
IC	122	UIC (Univers de l'Ingénierie Civile)	01 BP 2412 OUAGA 01 ; Sect 23 ; Tél : 70 60 91 54 / 76 90 56 00	OUATTARA Bardiouma
IC	123	BEST FASO SARL	06 BP 9987 OUAGA 06 ; Sect : 16 ; Tél : 70 45 55 40 / 71 26 16 48 / 76 61 45 13	SOME N. ALEXANDRE
IC	124	HB Ingénierie	BP 41 Saaba, Sect 6 Tél : 70 21 32 46 / 78 83 14 43	BAMOUNI Hubert Marie Aimé
IC	125	CIRAD SARL	Tél : 70 30 25 41 / 64 00 42 29 E-mail : nagalo64@gmail.com ; sonbouba5sur5@yahoo.fr	SON Boubacar
IC	126	ACCES ENGINEERING SARL	A jour. 14 BP257 OUAGA 14 ; Tél : 226 60 12 40 40 / 70 26 25 80 ; Email: acces.engineering@gmail.com	SERE Oboudé
IC	127	ESSOR INGENIERIE	06 BP 66 OUAGA 09 ; 70 04 83 91 / 76 66 65 78 ; E-mail : essor_i@yahoo.FR	SANGLI B. Boris
IC	128	2AE-IC	Tél : 25 65 91 21 / 64 26 99 99 Email: 2ae.ict@gmail.com	GNIBGA Anaba
IC	129	AgCoP SARL	09 BP 459 Ouaga 09 ; Tél: 70 66 65 60 Secteur 41	ZEMBA B JOEL
IC	130	SYNERGIE INGENIERIE	05 BP 6370 Ouaga 05 ; Tél: 73.78.01.73 ; E-mail : isaie-2007@yahoo.fr	SOMBIE N. Isaïe
IC	131	CRDI	Tél: 66 07 66 04 / 73 26 80 17 E-mail: crdi.ingenieurs@gmail.com	TAPSOBA W. Franck
IC	132	AECI SARL (Africa Engineering Constructions & Industries)	Tél : 25 37 60 60 / 55 11 66 72 ; E-mail : aeci@fasonet.bf	ZONGO Aimé
IC	133	AFRICA INGENIERIE SARL	01 BP 2642 Ouaga 01 ; Tél: 25 50 40 57 / 67 03 21 21 ; Email: afin@yahoo.com	DIABRI Abdou- Fatahou
IC	134	BALTECH SARL	S/C 11 BP 160 CMS Ouaga 11 ; Tél. : 70 08 16 11 ; Email: balbonejean@gmail.com	BALBONE Jean



MEMBRES

du Conseil de discipline

MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE ÉLUS LE 10/09/2016

NOM	PRENOMS	POSTE	N° DE TÉL	E-MAIL
NANA	Zouré Robert	Président	70268268	nanazrob@yahoo.fr
KABORE	Kalsibiri	Vice-président	70754364	kkalsibiri@yahoo.fr
COMPAORE	K. Marcelin	Membre titulaire	70274343	marcelincompaore@yahoo.fr
DORO	Cheick Omar	Membre titulaire	70207220	ceitp.sarl@gmail.com
KABORE	Ibrahim	Membre titulaire	70051547	Kab_ibra@yahoo.fr
KARAMBIRI/ MIWENDE	Salimata	Membre titulaire	70297514	salimiwende@yahoo.fr
OUATTARA	O. Lassina	Membre titulaire	70250519	Ouinténi.kiki@yahoo.fr
OUEDRAOGO	Hervé	Membre titulaire	70212059	therveo@yahoo.fr
SEBGO	Abdou	Membre titulaire	70269862	asebgo@yahoo.fr
SOMDA	Eloi	Membre titulaire	70256306	eloiambonwine@gmail.com
SOULAMA	Jean Luc	Membre titulaire	70139684	soulamajeanluc@yahoo.fr
YAMEOGO	Evariste	Membre titulaire	70264565	yamevar@gmail.com
ZOMBRE	Gabriel	Membre titulaire	70250829	gabzombre@gmail.com
HEMA	S. Marc	Membre suppléant	70250849	hemamarc@yahoo.fr
KOANDA	Halidou	Membre suppléant	70140289	Koanda_halidou@yahoo.fr
NACANABO	Sidkeita Aissa	Membre suppléant	70180709	sidkieta@yahoo.fr
THIOMBIANO	Adjima	Membre suppléant	70263582	adjthiombiano@yahoo.fr
TOE	Jean Marie	Membre suppléant	70748144	acittoejean@gmail.com
YANOGO	S. Laure Marie Nadège	Membre suppléant	70605575	nadege.yanogo@gmail.com
ZAMA	Alassane	Membre suppléant	70207173	zamaalassane@yahoo.fr
ZANZE	Christophe	Membre suppléant	70726870	czanze@yahoo.fr



Décret N° 2012-486/PRES
promulguant la loi n°020-2012/AN
du 10 mai 2012 portant création
de l'Ordre des Ingénieurs en
Génie Civil du Burkina Faso

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N° 2012-486/PRES

promulguant la loi n°020-2012/AN du
10 mai 2012 portant création de l'Ordre des
Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso.

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VU la Constitution ;

VU la lettre n°2012-048/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 29 mai 2012 du Président de
L'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n°020-2012/AN du 10 mai
2012 portant création de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso ;

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n°020-2012/AN du 10 mai 2012 portant création
de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 11 juin 2012

Blaise COMPAORE



Loi n°020-2012/AN
portant création de l'Ordre
des Ingénieurs en Génie Civil
du Burkina Faso

BURKINA FASO

UNITÉ-PROGRÈS-JUSTICE

ASSEMBLÉE NATIONALE

IV^E RÉPUBLIQUE

QUATRIÈME LÉGISLATURE

LOI N° 020-2012/AN

PORTANT CRÉATION DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL DU BURKINA FASO

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- Vu la Constitution ;
Vu la résolution n°001-2007/AN du 4 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;
a délibéré en sa séance du 10 mai 2012 et adopté la loi dont la teneur suit :

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Il est créé un Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso, en abrégé OIGC-BF.

L'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Il dispose d'un patrimoine et de ressources propres provenant notamment des cotisations de ses membres, des souscriptions, des dons, des legs et des subventions.

- Ouvrage : construction physique réalisée, généralement in situ, par la mise en œuvre de matériaux et matériels et nécessaire à un besoin spécifique civil.
- Tableau : liste des membres dressée conformément à la présente loi.
- UEMOA : Union économique et monétaire Ouest-africaine.

CHAPITRE 2 : DÉFINITIONS

Article 2 : Aux sens de la présente loi, les termes ci-après signifient :

- Conseil de l'Ordre : Bureau de l'Ordre.
- Désordre : dysfonctionnement, instabilité ou ruine de l'ouvrage compromettant son utilisation.
- Génie Civil : ensemble de sciences et techniques concernant les constructions civiles.
- Ingénierie privée : activité professionnelle de l'Ingénieur en Génie Civil en qualité de personne physique ou morale et indépendante.
- Ingénierie salariée : activité professionnelle de l'Ingénieur en Génie Civil en qualité d'agent salarié d'un organisme privé ou public.
- Ingénieur en Génie civil : toute personne titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en Génie Civil reconnu au Burkina Faso ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Ingénieur-conseil : Ingénieur ou groupe d'Ingénieurs, régulièrement inscrit(s) au tableau de l'Ordre, exerçant dans le Génie Civil.
- Membre : personne physique régulièrement inscrite au tableau de l'Ordre.
- Ordre : Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso.

CHAPITRE 3 : MISSIONS DE L'ORDRE

Article 3 : L'Ordre des Ingénieurs a pour missions de :

- veiller en permanence au respect des règles et conditions d'exercice de la profession ;
- œuvrer au développement continu de la profession, au perfectionnement professionnel de ses membres et à l'encadrement des stagiaires ;
- assurer la défense des intérêts matériels et moraux de la profession qu'il représente ;
- œuvrer au bien-être de la profession.

Article 4 : L'Ordre peut présenter aux pouvoirs publics et aux autorités constituées toute demande relative à la profession d'Ingénieur en Génie Civil et être saisi par ces pouvoirs et autorités de toute question le concernant.

L'Ordre peut créer, au bénéfice de ses membres, tout organisme de solidarité, de retraite ou de garantie.

CHAPITRE 4 : EXERCICE DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR EN GÉNIE CIVIL

Section 1 : L'Ingénieur en Génie Civil

Article 5 : L'Ingénieur en Génie Civil est toute personne physique qui, en son nom propre et sous sa propre responsabilité, fait profession habituelle de :

- concevoir et établir des études, rapports, calculs, dessins, plans, devis et cahiers des charges ;
- faire des consultations, donner des avis et des conseils ;
- surveiller, contrôler, inspecter, superviser ou coordonner les travaux ;
- mener des expertises et audits ;
- mener des activités de recherche et d'enseignement ;
- mener des activités de promotion de la qualité en Génie Civil ;
- gérer et entretenir les ouvrages.

Article 6 : Les travaux, activités et études de l'Ingénieur en Génie Civil énumérés à l'article 5 ci-dessus s'exercent dans les domaines ci-après :

- les Bâtiments et édifices publics ou privés ;
- les constructions industrielles ;
- les infrastructures de transport ;
- les infrastructures hydrauliques ;
- les ouvrages d'assainissement.

Article 7 : Avant d'entrer en fonction, tout Ingénieur en Génie Civil prête serment devant le Tribunal de grande instance du lieu du siège de l'Ordre. La formule du serment est la suivante : « ***Je jure sur l'honneur d'exercer la profession d'Ingénieur en Génie Civil avec conscience et probité, de garder le secret professionnel, de manifester une attitude loyale et correcte vis-à-vis de mes confrères et de respecter les textes régissant la profession*** ».

Article 8 : Nul ne peut exercer la profession d'Ingénieur en Génie Civil au Burkina Faso, s'il n'est inscrit au tableau de l'Ordre.

Toutefois, les Ingénieurs non encore inscrits peuvent exercer sous la responsabilité d'un Ingénieur déjà inscrit au tableau de l'Ordre.

Section 2 : Conditions d'inscription au tableau de l'Ordre

Article 9 : Pour être inscrit au tableau de l'Ordre en qualité d'Ingénieur en Génie Civil, il faut :

- être de nationalité burkinabè ou ressortissant d'un Etat membre de l'UEMOA ;
- jouir de ses droits civiques ;
- n'avoir subi aucune condamnation criminelle ou correctionnelle de nature à entacher son honorabilité ;
- être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en Génie Civil dûment reconnu par l'autorité compétente ou de tout autre diplôme jugé équivalent, ou avoir été inscrit en qualité d'Ingénieur en Génie Civil au tableau de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil d'un autre Etat membre de l'UEMOA sous réserve de réciprocité ;
- avoir effectué un stage concluant d'un an dans le domaine du Génie Civil auprès d'une administration publique, d'un Ingénieur-conseil ou d'une entreprise de Génie Civil sous la supervision d'un Ingénieur inscrit au tableau de l'Ordre ;
- présenter les garanties de moralité jugées suffisantes par le Conseil de l'Ordre.

Article 10 : Nonobstant les dispositions de l'article 9 ci-dessus, peuvent être inscrites au tableau de l'Ordre, les personnes physiques ressortissant d'un Etat non membre de l'UEMOA dont la législation ou la réglementation autorise, sur la base de la réciprocité, la libre prestation des services des Ingénieurs en Génie Civil et la liberté de leur établissement.

Il en est de même, pour tout Ingénieur en Génie Civil dont l'Etat ou l'Ordre a signé avec le Burkina Faso ou l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso, une convention ou un accord sur la base de la réciprocité, la libre prestation des services des Ingénieurs en Génie Civil et la liberté de leur établissement, sous réserve du respect de toutes les conditions exigées à l'article 9 ci-dessus, à l'exception de celle prescrite au 1^{er} tiret dudit article

Article 11 : Les inscriptions au tableau de l'Ordre sont faites suivant la date d'enregistrement des demandes d'inscription.

Le tableau de l'Ordre comporte, pour chaque inscrit, le numéro et la date d'inscription, les nom(s) et prénom(s), le domicile professionnel, les titres

et diplômes, les distinctions honorifiques, la forme d'exercice choisie et la raison sociale s'il y a lieu.

Article 12 : Le tableau de l'Ordre est mis à jour par le Conseil de l'Ordre au début de chaque année et publié au journal officiel du Burkina Faso. Une copie est communiquée aux Ingénieurs en Génie Civil inscrits, aux ministres chargés des travaux de Génie Civil, au ministre chargé de la justice, au ministre chargé de l'administration du territoire et au ministre chargé du commerce et de l'industrie.

Article 13 : La demande d'inscription au tableau de l'Ordre est déposée en deux exemplaires au Conseil de l'Ordre, contre récépissé. Chaque exemplaire comprend les pièces justifiant les conditions exigées à l'article 9 ci-dessus.

Le Conseil de l'Ordre est tenu de se prononcer par une décision d'acceptation ou de refus dans un délai de deux mois sur toute demande d'inscription. Cette décision est notifiée au postulant.

Toute décision de refus d'inscription au tableau de l'Ordre est motivée.

Le silence prolongé d'au moins quatre mois à toute demande d'inscription au tableau de l'Ordre équivaut à une décision d'acceptation et prend effet cent vingt jours à compter du jour de la réception de la demande par le Conseil de l'Ordre.

Article 14 : Les décisions rendues par le Conseil de l'Ordre, sur demande d'inscription ou de réinscription au tableau de l'Ordre, peuvent dans les deux mois, à compter de la date de notification, faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat par le postulant, s'il s'agit d'un refus d'inscription, ou par tout membre de l'Ordre ayant intérêt pour agir, s'il s'agit d'une acceptation.

CHAPITRE 5 : EXERCICE DE LA PROFESSION D'INGENIEUR-CONSEIL EN GENIE CIVIL

Section 1 : Conditions d'exercice de la profession d'Ingénieur-conseil en Génie Civil

Article 15 : La profession d'Ingénieur-conseil en Génie Civil peut s'exercer en ingénierie salariée ou en ingénierie privée.

Article 16 : L'exercice de la profession d'Ingénieur-conseil en Génie Civil est soumis à une autorisation délivrée par le Conseil de l'Ordre dans les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè et inscrit au tableau de l'Ordre ;
- jouir de ses droits civiques ;
- justifier de cinq années au moins de pratique effective de la profession d'Ingénieur en Génie Civil auprès d'une administration publique, d'un organisme privé, ou d'une société d'Ingénieurs au Burkina Faso, ou dans tout autre pays ;
- produire une déclaration de l'employeur attestant la fin du contrat de travail lorsque le postulant occupait un emploi salarié ;
- produire un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- produire une police d'assurance délivrée au Burkina Faso couvrant les risques professionnels ;
- s'être acquitté des cotisations dues à l'Ordre ;
- n'être pas sous le coup d'une sanction disciplinaire ;
- disposer d'un local doté des équipements indispensables à l'exercice de la profession ;
- justifier d'une adresse professionnelle ;
- avoir un domicile fiscal au Burkina Faso.

Article 17 : Tout Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre et désirant exercer en qualité d'Ingénieur-conseil doit remplir les conditions requises à l'article 16 ci-dessus et déposer auprès du Conseil de l'Ordre un dossier en trois exemplaires comportant les éléments visés à l'article 9 ci-dessus.

Le Conseil de l'Ordre est tenu d'examiner le dossier dont il est saisi et rendre une décision dans un délai de deux mois, à compter de la date de réception.

Toute décision doit être notifiée au postulant et toute décision de refus est motivée.

Article 18 : Les décisions du Conseil de l'Ordre rendues sur les demandes d'autorisation peuvent, dans les deux mois à compter de leur notification, faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat par le postulant, s'il s'agit d'une décision de refus, ou par tout membre de l'Ordre qui a intérêt pour

agir, s'il s'agit d'une décision d'acceptation.

La décision est communiquée à l'intéressé, aux ministres chargés des travaux de Génie Civil et publiée dans un journal d'annonces légales à la diligence du président du Conseil de l'Ordre.

Article 19 : L'Ingénieur-conseil ou l'Ingénieur en Génie Civil, remplissant les conditions de l'article 16 ci-dessus, peut exercer sa profession sous la forme d'une entreprise individuelle dont il est seul actionnaire et dirigeant, ou sous la forme d'une société avec d'autres Ingénieurs en Génie Civil et/ou d'autres personnes physiques ou morales.

Article 20 : Quelle que soit la forme de la société, le gérant ou l'un des administrateurs doit être un Ingénieur en Génie Civil et la majorité absolue du capital est détenue par l'Ingénieur ou le groupe d'Ingénieurs inscrits au tableau de l'Ordre et remplissant les conditions de l'article 16 ci-dessus.

Article 21 : Tout Ingénieur-conseil étranger non inscrit au tableau de l'Ordre et désirant exercer la profession d'Ingénieur-conseil dépose, auprès du Conseil de l'Ordre, une demande de permis temporaire ou permanent d'exercer la profession au Burkina Faso et remplit les conditions suivantes :

- justifier d'un contrat d'association avec un Ingénieur-conseil inscrit au tableau de l'Ordre ;
- être un cabinet d'Ingénieur-conseil régulièrement constitué dans le pays d'origine ;
- n'avoir été déclaré ni en faillite, ni en État de liquidation judiciaire des biens.

Article 22 : Le dossier de demande de permis temporaire ou permanent est déposé en trois exemplaires auprès du Conseil de l'Ordre.

Le Conseil de l'Ordre est tenu de se prononcer sur toute demande de permis temporaire ou permanent dont il est saisi dans un délai de deux mois.

Toute décision doit être notifiée au postulant et toute décision de refus est motivée.

Article 23 : Les décisions rendues sur les demandes de permis temporaire ou permanent par le Conseil de l'Ordre peuvent, dans les deux mois à compter de leur notification, faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat par le postulant, s'il s'agit d'un refus d'inscription, ou par tout membre

de l'Ordre ayant intérêt pour agir, s'il s'agit d'une décision d'acceptation.

Article 24 : L'Ingénieur-conseil de nationalité étrangère peut exercer dans les mêmes conditions que les nationaux, s'il peut se prévaloir du principe de réciprocité, ou s'il s'associe à un Ingénieur-conseil en Génie Civil de nationalité burkinabé. Cette association peut être temporaire ou permanente et est, dans tous les cas, soumise à l'approbation du Conseil de l'Ordre.

Section 2 : Association en ingénierie-conseil

Article 25 : L'association temporaire est le fait pour un ou plusieurs Ingénieurs-conseils nationaux de participer avec d'autres Ingénieurs-conseils nationaux ou étrangers à la conception ou à l'exécution d'un projet d'ingénierie pour la seule durée de ce projet.

Article 26 : Lorsque la conception ou l'exécution d'un projet est ouverte à la concurrence, incluant des Ingénieurs-conseils étrangers, la part de prestation des Ingénieurs-conseils burkinabè est fixée dans le dossier d'appel d'offres. La commande publique est alors exécutée sous forme d'association temporaire par le ou les adjudicataire (s).

Article 27 : Dans le cas d'une association temporaire en vue de prendre part à des appels d'offres ouverts à la concurrence pour l'exécution de marchés de conception ou d'exécution de projet exigeant une mission d'ingénierie, les Ingénieurs-conseils étrangers s'associent à un ou plusieurs Ingénieurs-conseils nationaux pour la présentation des offres.

Les Ingénieurs-conseils étrangers ainsi autorisés ne peuvent exercer la profession au-delà de l'appel d'offres et de la durée de leur mission, sauf si un permis leur a été régulièrement accordé par le Conseil de l'Ordre.

Article 28 : L'association entre Ingénieurs-conseils nationaux et Ingénieurs-conseils étrangers donne lieu à la désignation d'un mandataire commun et à la signature par toutes les parties des documents techniques établis dans le cadre du projet d'ingénierie.

CHAPITRE 6 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORDRE

Article 29 : Les instances de l'Ordre sont :

- l'Assemblée générale ;
- le Conseil de l'Ordre ;
- le Conseil de discipline.

Section 1 : L'Assemblée générale

Article 30 : L'instance suprême de l'Ordre est l'Assemblée générale de tous les Ingénieurs inscrits au tableau de l'Ordre et à jour de leurs cotisations professionnelles.

L'Assemblée générale est présidée par le président du Conseil de l'Ordre.

Elle est chargée de :

- procéder à l'élection des membres du Conseil de l'Ordre ;
- procéder à l'élection des commissaires aux comptes et d'adopter les rapports desdits commissaires ;
- adopter les rapports d'administration du Conseil de l'Ordre sur la situation financière et morale de l'Ordre ;
- approuver les comptes de gestion et les comptes administratifs du Conseil de l'Ordre de l'année écoulée ;
- voter le budget de fonctionnement de l'Ordre de l'année suivante,
- adopter les projets de délibérations et de recommandations du Conseil de l'Ordre ;
- rendre compte des décisions d'acceptation ou de refus d'inscription au tableau de l'Ordre de nouveaux membres.

Article 31 : L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du Conseil de l'Ordre ou à la demande des deux tiers de ses membres en cas de besoin.

Les convocations aux sessions de l'Assemblée générale sont communiquées aux membres de l'Ordre par voie d'affichage au siège de l'Ordre et par insertion dans les journaux quotidiens, au moins sept jours avant la date prévue pour la tenue de la session.

L'Ordre peut convier à son Assemblée générale toute structure ou toute personne physique ou morale dont la contribution est jugée utile.

Article 32 : L'Assemblée générale élit deux commissaires aux comptes au scrutin secret pour un mandat de trois ans renouvelable une fois.

Les commissaires aux comptes ne sont pas membres du Conseil de l'Ordre.

Section 2 : Le Conseil de l'Ordre

Article 33 : L'Ordre est administré par un Conseil de l'Ordre, seul habilité à le représenter.

Le Conseil de l'Ordre est composé de sept membres élus au scrutin secret par l'Assemblée générale parmi les membres de l'Ordre à jour de leurs cotisations professionnelles. Ils sont élus pour un mandat de trois ans renouvelable une fois.

Le Conseil de l'Ordre comprend :

- un président ;
- un vice-président ;
- un secrétaire général ;
- un trésorier ;
- un Trésorier adjoint ;
- un secrétaire à la formation et à l'information ;
- un secrétaire à l'organisation.

Article 34 : Le président représente l'Ordre dans tous les actes de la vie civile. Il assure l'exécution des décisions de l'Assemblée générale, celles du Conseil de l'Ordre et veille au fonctionnement régulier de l'Ordre.

Il convoque et assure la présence des sessions de l'Assemblée générale et du Conseil de l'Ordre.

Le vice-président assiste le président dans l'exercice de ses attributions et le remplace en cas d'empêchement.

Article 35 : Les attributions des autres membres du Conseil de l'Ordre sont fixées par un règlement intérieur pris par arrêté conjoint des ministres chargés des travaux de Génie Civil sur proposition du Conseil de l'Ordre.

Article 36 : Le Conseil de l'Ordre assure l'exécution des décisions de l'Assemblée générale et veille au fonctionnement régulier du Conseil de l'Ordre.

A ce titre, il est chargé de :

- veiller à la discipline au sein de l'Ordre et au respect par ses membres des textes législatifs, réglementaires et des principes déontologiques qui régissent la profession ;
- gérer le patrimoine de l'Ordre ;

- assurer en toute circonstance et au besoin devant toutes les juridictions compétentes, la défense des intérêts matériels et moraux de la profession et des membres de l'Ordre ;
- donner son avis sur la législation, la réglementation et de façon générale sur tout sujet ayant trait aux activités liées à la profession ;
- statuer sur les demandes d'inscription au tableau de l'Ordre ;
- fixer le montant des cotisations auxquelles sont astreints les membres ;
- participer à la fixation du barème des tarifications et honoraires en concertation avec les ministres chargés des travaux de Génie Civil ;
- dresser, tenir à jour et publier annuellement le tableau de l'Ordre ;
- proposer et faire adopter par décret pris en Conseil des ministres le code de déontologie et d'éthique de la profession.

Article 37 : Le Conseil de l'Ordre est saisi des fautes professionnelles relevées à l'encontre des membres de l'Ordre et arbitre les différends qui peuvent survenir entre eux.

Il est en justice au nom et pour le compte de l'Ordre.

Article 38 : Le Conseil de l'Ordre se réunit au moins une fois par trimestre, en session ordinaire, sur convocation de son président.

Toutefois, il peut tenir des réunions extraordinaires à la demande du président ou de trois au moins de ses membres.

Les convocations aux réunions doivent parvenir à chaque membre du Conseil de l'Ordre au moins sept jours avant la date prévue pour la tenue de la session.

Article 39 : Le Conseil de l'Ordre délibère à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Article 40 : Les décisions du Conseil de l'Ordre à forme individuelle susceptibles de faire grief font l'objet de recours devant le Conseil d'Etat.

Ces recours sont formulés dans les soixante jours suivant la notification des décisions du Conseil de l'Ordre aux personnes concernées.

Les décisions du Conseil de l'Ordre sont applicables jusqu'à ce qu'une décision de justice devenue définitive soit rendue.

Article 41 : Le siège du Conseil de l'Ordre est fixé à Ouagadougou. Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire national sur décision de l'Assemblée générale.

Section 3 : Le Conseil de discipline

Article 42 : Il est institué au sein de l'Ordre un Conseil de discipline qui comprend :

- un président ;
- un vice-président ;
- onze membres ;

Le Conseil de discipline est composé de membres titulaires et de membres suppléants tous élus au scrutin secret par l'Assemblée générale parmi les membres de l'Ordre à jour de leurs cotisations professionnelles.

Les fonctions de membres du Conseil de discipline sont incompatibles avec celles de membres du Conseil de l'Ordre.

Article 43 : Le fonctionnement du Conseil de discipline est régi par les dispositions du règlement Intérieur visé à l'article 35 ci-dessus.

CHAPITRE 7 : OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES ET DISCIPLINE

Section 1 : Obligations professionnelles

Article 44 : L'Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre est soumis :

- au code d'éthique et de déontologie visé à l'article 36 ci-dessus ;
- aux dispositions statutaires et réglementaires applicables à l'Ordre ;
- au secret professionnel, sauf dérogation prescrite en matière pénale par les textes en vigueur.

Article 45 : L'Ingénieur-conseil souscrit auprès d'une compagnie d'assurance agréée au Burkina Faso une police d'assurance couvrant les risques professionnels. Une copie de la police d'assurance est remise au Conseil de l'Ordre au début de chaque année civile.

Le défaut de police d'assurance entraîne de droit l'interdiction d'exercer. Cette interdiction est prononcée par le Conseil de l'Ordre et ne peut être levée que suite à la présentation de la quittance d'assurance.

Les décisions d'interdiction d'exercer ou de levée de l'interdiction sont notifiées par écrit et publiées dans un journal d'annonces légales par le Conseil de l'Ordre.

Article 46 : Suivant l'étendue de la mission à lui confiée par le maître d'ouvrage, l'Ingénieur en Génie Civil est responsable :

- des études ;
- de l'interprétation et de la mise en œuvre des études ;
- du contrôle de qualité et de conformité des ouvrages ;
- de l'application et du respect des normes en vigueur.

Article 47 : Sans préjudice des sanctions pénales ou civiles encourues, le non-respect des dispositions de l'article 46 ci-dessus entraîne des sanctions disciplinaires.

Article 48 : Tous les plans et devis de travaux visés à l'article 5 ci-dessus sont signés et scellés par un Ingénieur membre de l'Ordre ou par le titulaire d'un permis temporaire, à l'exclusion des plans et devis préparé hors du Burkina Faso se rapportant exclusivement à la fabrication de machines et appareils admis dans les travaux et devant servir à la fabrication industrielle.

Lorsque les plans et devis se rapportent à des travaux nécessitant la couverture par une garantie spécifique, ils sont signés et scellés par un Ingénieur-conseil membre de l'Ordre ou par le titulaire d'un permis temporaire.

Article 49 : L'Ingénieur en Génie Civil membre de l'Ordre ou l'Ingénieur titulaire d'un permis temporaire signe les consultations et avis écrits, les plans, rapports, notes de calculs, études et cahiers des charges qui se rapportent aux travaux visés à l'article 5 ci-dessus et qui ont été préparés par lui-même ou sous sa direction.

Section 2 : Procédure disciplinaire

Article 50 : Le Conseil de discipline exerce au sein de l'Ordre la compétence disciplinaire.

A ce titre, il peut être saisi par le Conseil de l'Ordre, les ministères chargés des travaux de Génie Civil, le ministère public ou par tout membre de l'Ordre ayant intérêt pour agir.

Article 51 : Le Conseil de discipline est saisi de tout manquement grave au code d'éthique et aux

devoirs de la profession.

Article 52 : Le Conseil de discipline peut, à la requête des parties ou sur la propre initiative, ordonner une enquête sur les faits allégués dont la constatation lui paraît utile à l'instruction de l'affaire.

La décision ordonnant l'enquête indique les faits sur lesquels elle porte et précise, suivant le cas, si elle a lieu devant le Conseil de discipline ou si elle est diligentée par l'un des membres qui se transporte à cet effet, sur les lieux. Tout Ingénieur inscrit, qui est requis, collabore à l'aboutissement de l'enquête.

Article 53 : Tout igniteur mis en cause peut se faire assister d'un conseil choisi parmi les personnes de son choix. Il peut exercer le droit de récusation.

Article 54 : Tout membre du Conseil de discipline peut être récusé :

- s'il est parent ou allié jusqu'au quatrième degré de l'Ingénieur déféré ;
- s'il est associé professionnellement à l'Ingénieur déféré ;
- s'il y a un procès civil en cours ou toutes autres contestations sérieuses entre ce membre et l'Ingénieur déféré ;
- s'il existe une inimitié ou une suspicion légitime de partialité entre ce membre et l'Ingénieur déféré.

Article 55 : La demande de récusation visant un membre du Conseil de discipline est adressée à son président en la forme écrite.

Le président du Conseil de discipline rend une décision en la forme administrative qui n'est susceptible d'aucun recours. Il notifie la décision au requérant.

Si la récusation vise le président du Conseil de discipline, la demande est adressée au vice-président dudit Conseil qui rend une décision en la forme administrative insusceptible de recours.

Article 56 : Le Conseil de discipline tient un registre des délibérations. Un procès-verbal est établi et signé par tous les membres à chaque séance. Les procès-verbaux d'interrogatoire, d'audition ou de déposition sont également établis et signés par les intéressés et les membres du Conseil de discipline.

Aucune sanction disciplinaire ne peut être prononcée sans que l'Ingénieur mis en cause ait été entendu ou appelé à comparaître dans un délai de deux mois après réception de sa convocation dûment notifiée.

Article 57 : Le Conseil de discipline statue lorsque l'Ingénieur mis en cause n'a pas répondu à la convocation dûment notifiée dans le délai imparti à l'article 56-ci-dessus sans aucun motif légitime. Dans ce cas, le Conseil de discipline rend une décision par défaut.

Article 58 : Les décisions du Conseil de discipline sont motivées. Elles sont communiquées, dans un délai de trois jours après le prononcé de la décision à l'Ingénieur déféré, aux ministres chargés des travaux de Génie Civil, au ministère public et aux autorités compétentes sur le ressort territorial du lieu de résidence professionnel de l'Ingénieur concerné.

Article 59 : Lorsque la décision est rendue contradictoirement, l'Ingénieur concerné peut faire un recours devant le Conseil d'Etat dans les deux mois à compter de la date de la décision.

Article 60 : Lorsque la décision est rendue par défaut, l'Ingénieur concerné peut faire opposition dans un délai de dix jours à compter de la notification faite à sa personne.

Dans le cas où la notification n'a pas été faite à sa personne, le délai d'opposition est de deux mois à compter de la date de notification à sa résidence professionnelle.

L'opposition est reçue sur simple déclaration au secrétariat du Conseil de l'Ordre contre récépissé.

Article 61 : En cas d'opposition, tous les membres composant le Conseil de discipline se prononcent à nouveau avec la présence effective de l'Ingénieur déféré.

Article 62 : En application des dispositions de l'article 50 ci-dessus, le Conseil de discipline prononce l'une des sanctions suivantes :

- l'avertissement ;
- le blâme ;
- la suspension d'activité allant d'un à cinq ans ;
- la radiation du tableau de l'Ordre.

Article 63 : L'avertissement ou le blâme emporte inéligibilité au sein du Conseil de l'Ordre. En cas d'avertissement prononcé contre un membre, la durée de l'inéligibilité est d'un an. Elle est de deux ans pour un blâme.

Article 64 : La suspension d'activité entraîne l'inéligibilité pour une durée de trois ans à compter de la date d'expiration de la sanction.

La suspension d'activité est prononcée pour faute ayant entraîné un désordre non préjudiciable au fonctionnement ou à la stabilité du système ou de l'ouvrage.

Article 65 : La radiation est prononcée pour faute ayant causé un désordre préjudiciable, susceptible d'entraîner le dysfonctionnement du système, l'instabilité ou la ruine de l'ouvrage, y compris toutes conséquences subséquentes.

La radiation est également prononcée en cas de seconde suspension pour les motifs visés à l'article 64, alinéa 2 ci-dessus.

Toute sanction autre que l'avertissement, prononcée contre un membre du Conseil de l'Ordre, entraîne déchéance de cette qualité.

Article 66 : Nonobstant les dispositions des articles 64 et 65 ci-dessus, la décision de suspension ou de radiation est insérée dans un journal d'annonces légales et affichée sur les placards du siège de l'Ordre pendant une période qui ne peut excéder deux mois.

Article 67 : L'exercice de l'action disciplinaire par le Conseil de l'Ordre ne fait obstacle :

- ni aux poursuites que le ministère public, les particuliers ou l'Ordre peuvent engager devant les tribunaux judiciaires ;
- ni à l'action disciplinaire que l'administration publique met en œuvre à l'encontre des Ingénieurs qu'elle emploie.

CHAPITRES 8 : EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

Article 68 : Est coupable d'exercice illégal de la profession d'Ingénieur ou d'Ingénieur-conseil en Génie Civil, toute personne qui pratique ou tente de pratiquer un ou plusieurs actes de cette profession tels que définis aux articles 5 et 6 ci-dessus :

- sans être inscrit au tableau de l'Ordre ;
- sans souscrire à une police d'assurance en cours de validité pour la profession d'Ingénieur-conseil.

Article 69 : Toute personne reconnue coupable d'exercice illégal de la profession d'Ingénieur en Génie Civil est punie d'une peine d'emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de trois cent mille (300 000) à un million cinq cent mille (1 500 000) francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

En outre, la juridiction saisie peut prononcer contre le condamné les peines de fermeture de l'établissement, de confiscation des objets ayant servi à la commission de l'infraction ou des produits de l'infraction.

Il peut être également prononcé l'exclusion des marchés publics et l'interdiction du territoire pour les étrangers à titre définitif ou pour une durée de dix ans au moins.

La juridiction saisie peut, à la demande du Conseil de l'Ordre, ordonner l'affichage de la décision en caractères très apparents, la diffusion de tout ou partie de celle-ci- pour une durée de deux mois aux frais du condamné dans tous lieux d'affichage ou sa publication par tout média écrit ou audiovisuel choisir par l'Ordre.

Article 70 : Sont punis d'une amende de six cent mille (600 000) à deux millions (2 000 000) de francs :

- les entrepreneurs qui, en violation des articles 5 et 6 ci-dessus, continuent l'exécution de plans et devis autres que ceux préparés à l'extérieur du Burkina Faso après avoir reçu un avertissement écrit de l'Ordre ;
- Ceux qui utilisent les services d'autrui pour l'un des actes définis aux articles 5 et 6 ci-dessus, sachant qu'il exerce illégalement la profession d'Ingénieur en Génie Civil, même lorsqu'aucune poursuite n'a été engagée contre le fournisseur des services ;
- Ceux qui, sachant qu'une personne exerce illégalement la profession d'Ingénieur en Génie Civil, s'abstiennent d'informer l'Ordre, les autorités judiciaires ou administratives compétentes sur cette conduite illicite.

Sont exclus de ces derniers cas, le conjoint, les parents et alliés de l'auteur du délit jusqu'au quatrième degré inclus.

Article 71 : Tout enquêteur désigné et muni d'une autorisation spéciale délivrée par le Conseil de l'Ordre peut pénétrer à toute heure dans les lieux où sont effectués des travaux pour constater le respect des dispositions des articles 5, 6 et 48 ci-dessus. A cette occasion, il peut requérir la force publique et saisir tous les plans, devis de travaux et tout support numérique intéressant l'enquête.

Le Conseil de l'Ordre peut saisir les juridictions pénales compétentes ou le cas échéant, se constituer partie civile contre la personne poursuivie pour exercice illégal de la profession d'Ingénieur en Génie Civil.

CHAPITRE 9 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 72 : Sont autorisés à demander leur inscription au tableau de l'Ordre, tous les Ingénieurs en service dans l'administration publique ou dans le secteur privé, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

Article 73 : Toute personne physique ou morale qui exerçait la profession d'Ingénieur ou d'Ingénieur-conseil en Génie Civil avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi dispose d'une période de douze mois pour s'y conformer.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 10 mai 2012.

Article 74 : La présente loi abroge toutes les dispositions antérieures contraires et sera exécutée comme loi de l'État.

Le Président

Roch Marc Christian KABORE

Le secrétaire de séance

Yoffu Valentine E.F. BESSIN/BAMOUNI

Chateau d'eau d'une capacité de 80 m³





Décret n°2013-581/PRES/ PM/MIDT/MHU/MEAHA

portant code d'éthique et
déontologie de la profession
d'Ingénieur en Génie Civil au
Burkina Faso

JCB/HO
BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DÉCRET N°2013-581/PRES/PM/MIDT
MHU/MEAHA portant code d'éthique et
déontologie de la profession d'Ingénieur
en Génie Civil au Burkina Faso.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du premier Ministre ;
- VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant nomination du Gouvernement ;
- VU la loi n°2017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso ;
- VU la loi n°20-2012/AN du 10 mai 2012 portant création de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso ;
- VU décret n°2013-104/PRES/PM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Sur rapport du Ministre des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports ;
- Le conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 juin 2013 ;

DÉCRÈTE

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : En application de l'article 36 de la loi n°20-2012/AN du 10 mai 2012 portant création de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso, il est institué un code d'éthique et de déontologie au sein de l'Ordre.

Article 2 : L'Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre est soumis :

- au code d'éthique et de déontologie de l'Ordre ;
- aux dispositions statutaires et réglementaires applicables à l'Ordre ;
- au secret professionnel, sauf dérogation prescrite en matière pénale par les textes en vigueur.

Article 3 : Tout manquement aux devoirs définis par le présent code expose son auteur à une sanction disciplinaire, sans préjudice des peines prévues par la loi pénale en vigueur.

CHAPITRE 2 : PRINCIPES PROFESSIONNELS DES MEMBRES DE L'ORDRE

Article 4 : Les principes professionnels des membres de l'Ordre sont :

- la confidentialité ;
- la conscience ;
- la diligence ;
- la fraternité ;
- l'humilité ;
- l'indépendance ;
- l'intégrité ;
- la loyauté ;
- la neutralité ;
- la probité.

Article 5 : Tout Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre se conforme à ses principes professionnels majeurs. A ce titre, il doit :

- exercer sa profession avec conscience, neutralité et probité ;
- garder le secret professionnel ;
- manifester une attitude loyale et correcte vis-à-vis de ses confrères ;
- respecter les textes régissant la profession ;
- s'acquitter de ses devoirs envers le public, l'État, les clients, les employeurs et l'Ordre ;
- s'abstenir de toute conduite susceptible de porter atteinte à l'honneur ou à la dignité de la profession ;
- exercer sa profession avec la rigueur scientifique et technique requise ;
- protéger les personnes, les biens, l'environnement et les constructions civiles ;
- assister les juridictions nationales dans la recherche de la vérité.

CHAPITRE 3 : DEVOIRS PROFESSIONNELS

Section 1 : Devoirs envers l'État

Article 6 : L'Ingénieur en Génie Civil, membre de l'Ordre, doit se montrer loyal, intègre, responsable et digne dans l'exercice de sa profession envers les institutions du Burkina Faso.

Article 7 : Tout Ingénieur en Génie Civil, qui a cessé ses fonctions au sein de l'Administration publique, à l'exception des forces armées nationales, demeure astreint au secret professionnel pendant une durée de cinq (05) ans, à compter de la date de cessation des fonctions.

Article 8 : Tout Ingénieur en Génie Civil, ayant exercé sa fonction au sein des forces armées nationales, ou qui est sollicité par le Gouvernement du Burkina Faso pour la conception d'un ouvrage destiné à la défense nationale ou à la sûreté de l'État est astreint au secret militaire jusqu'au déclassé dudit secret par l'autorité militaire.

Article 9 : Tout Ingénieur en Génie Civil doit refuser ses services à toute personne physique ou morale lorsque les travaux demandés ont pour but de compromettre la sûreté de l'État, la sécurité des personnes ou des biens.

Article 10 : L'Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso qui participe à tout acte de terrorisme tel que défini par les conventions internationales doit être radié de la liste.

Article 11 : L'Ingénieur en Génie Civil doit se conformer aux normes scientifiques, techniques, environnementales, sécuritaires et de sûreté applicables au Burkina Faso. Il est tenu de faire des recommandations par écrit au maître d'œuvre ou maître d'ouvrage pour atténuer ou éviter les dangers liés à l'exécution des travaux sur l'environnement, la sécurité publique, la vie et la santé humaine ou animale ainsi que sur la propriété mobilière et immobilière d'autrui.

Article 12 : Lorsque l'Ingénieur en Génie Civil estime qu'un danger pour la sécurité publique est imminent et que le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage n'obéit pas à ses recommandations, il en informe le Conseil de l'Ordre ou l'un des ministres chargés des travaux de Génie Civil par écrit et alerte immédiatement les personnes les plus exposées.

Article 13 : Tout Ingénieur en Génie Civil qui, par négligence ou imprudence, n'applique pas les mesures prescrites aux articles 11 et 12 ci-dessus jusqu'à la survenance du désordre de l'ouvrage doit être entendu par le Conseil de discipline.

Article 14 : Lorsque le désordre de l'ouvrage a causé des dommages matériels importants, des blessures corporelles très graves ou provoqué la mort d'autrui, le conseil de discipline doit prononcer la sanction disciplinaire la plus grave.

Article 15 : L'Ingénieur en Génie Civil commis par une juridiction ou une commission pour donner son avis technique et scientifique doit fonder ses conclusions sur des connaissances précises et sur des certitudes scientifiques et techniques.

Article 16 : Lorsque les conclusions sont fallacieuses ou complaisantes et ont eu pour effet d'induire en erreur la juridiction ou la commission d'enquête, la responsabilité disciplinaire de l'Ingénieur en Génie Civil commis doit être engagée.

Article 17 : Tout Ingénieur en Génie Civil titulaire d'un agrément qui soumissionne aux marchés publics en faisant usage des fausses pièces ou de fausses déclarations doit être déféré devant le Conseil de discipline.

Section 2 : Devoirs envers les clients et employeurs

Article 18 : L'Ingénieur en Génie Civil accorde ses prestations à toute personne, quelle que soit sa nationalité, son origine sociale ou raciale, sa conviction politique, religieuse ou philosophique, sauf dans les cas prévus à l'article 9 ci-dessus.

Article 19 : Les relations contractuelles de l'Ingénieur en Génie Civil avec son client ou son employeur sont transparentes, impartiales, rigoureuses, disciplinées et empreintes de respect.

Article 20 : Avant d'accepter un contrat ou un mandat relatif aux travaux de Génie Civil, l'Ingénieur qui est sollicité tient compte des limites et ses connaissances, aptitudes et moyens dont il dispose pour son exécution. Il ne peut entreprendre les travaux demandés sans la compétence et la qualification requises.

Article 21 : Tout Ingénieur en Génie Civil fournit à son client ou employeur les explications nécessaires à la compréhension des prestations et lui rend compte de l'exécution de ses missions.

Article 22 : Tout Ingénieur en Génie Civil est responsable de la sécurité et de la sûreté des constructions civiles qui lui sont confiées.

Il s'abstient de formuler des avis ou conseils techniquement incomplets ou contraires aux normes en vigueur, de concevoir ou utiliser des plans, devis et autres documents qu'il sait ambigus ou d'origine douteuse.

Article 23 : L'Ingénieur en Génie Civil qui exécute un contrat ne peut exiger, avant la fin des travaux, le versement de la totalité des honoraires ou percevoir des horaires dont le montant excède celui fixé par le barème des prestations adopté par l'Ordre.

Article 24 : L'Ingénieur en Génie Civil dont la spécialité est déterminante pour l'exécution des travaux ne peut, même pour des motifs légitimes, se soustraire à ses obligations sans s'assurer de son remplacement par un autre Ingénieur qualifié, lorsque la rupture du contrat est susceptible d'entraîner le désordre de l'ouvrage ou nuire à la sécurité publique.

Article 25 : Sont constitutifs de motifs légitimes :

- Le fait que l'Ingénieur chargé des travaux soit en situation de conflit d'intérêt ou lorsque son indépendance professionnelle est remise en cause ;

- Le fait pour le client ou l'employeur d'inciter ou tenter d'inciter l'Ingénieur chargé des travaux à accomplir des actes illégaux, frauduleux ou dangereux, notamment ceux qui sont contraires aux normes techniques, aux normes environnementales, aux normes de sécurité ;
- le fait que le client ou l'employeur refuse d'exécuter les recommandations de l'Ingénieur en Génie Civil ou ne respecte pas ses engagements contractuels.

Article 26 : Après l'exécution des travaux pour un client ou un employeur, l'Ingénieur en Génie Civil est tenu de lui transmettre les copies des documents concernant l'ouvrage ainsi que le guide d'utilisation et d'entretien de l'ouvrage, le cas échéant.

Section 3 : Devoirs envers l'Ordre et les confrères

Article 27 : Tout Ingénieur en Génie Civil, dans ses rapports avec ses confrères et les techniciens qu'il emploie doit respecter ses obligations contractuelles ou patronales.

Article 28 : En cas de mandat exécuté en équipe, l'Ingénieur doit faire la répartition des honoraires entre les membres de l'équipe de façon proportionnée au mandat, à la qualification ou la compétence et/ou la responsabilité de chacun, en tout cas conformément au contrat les liant au mandat.

Article 29 : Les contestations relatives à la répartition des honoraires en cas de mandat exécuté en équipe peuvent être portées devant le Conseil de l'Ordre, lorsque la querelle est susceptible de nuire à l'honneur ou à la dignité des Ingénieurs associés.

Article 30 : Lorsque le Conseil de l'Ordre est saisi d'une contestation relatives à la répartition des honoraires, il décide de la répartition en tenant compte du temps consacré pour l'exécution du mandat, des difficultés et de l'importance du mandat, de la nature exceptionnelle de la prestation des services, de l'étendue de la responsabilité de chacun des membres de l'équipe.

Article 31 : Tout Ingénieur en Génie Civil veille au progrès de la profession et ne doit pas entraver, directement ou indirectement, ni la carrière professionnelle des confrères, ni celle des personnes placées sous son autorité, même en cas de compétition.

Article 32 : Tout Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre ne peut refuser à tout autre Ingénieur inscrit, sa collaboration pour des motifs de race, de couleur, de sexe, d'origine sociale ou ethnique, politique ou philosophique ou autres motifs prévus par les traités internationaux et la législation nationale, sauf dans les cas prévus à l'article 9 ci-dessus.

Article 33 : Lorsqu'un client demande à l'Ingénieur en Génie Civil d'examiner ou de réviser des travaux d'ingénierie qu'il n'a pas lui-même exécutés, il avise le confrère concerné et s'assure que le mandat de celui-ci est régulièrement terminé.

Dans les cas où il remplace un confrère pour des travaux d'ingénierie alors que le mandat de ce dernier n'est pas régulièrement terminé, il informe ce dernier des motifs de son acceptation ou se réfère au Conseil de l'Ordre.

Article 34 : Constituent notamment des fautes disciplinaires graves :

- le fait pour des Ingénieurs associés d'engager une querelle physique en se donnant des coups dans le lieu public ou un lieu ouvert au public ou tout autre lieu privé permettant le regard du public ;
- le fait pour des Ingénieurs en Génie Civil de faire usage de la violence ou la menace de violence contre son collaborateur ou contre un autre Ingénieur ;
- le fait pour tout Ingénieur en Génie Civil de diffamer ou d'injurier par voie presse un autre Ingénieur, même sur des faits avérés ;
- le fait pour tout Ingénieur en Génie Civil de calomnier un autre Ingénieur en se servant des informations sur sa vie privée ou ses antécédents judiciaires ;
- le fait pour tout Ingénieur ou groupe d'Ingénieurs en Génie Civil d'empêcher directement ou indirectement la formation des stagiaires ou la spécialisation des autres Ingénieurs en Génie Civil, sauf dans le cas où les postulants n'ont pas les compétences requises ;
- le fait pour un Ingénieur en Génie Civil d'empiéter sur le mandat ou le contrat d'un confrère.

CHAPITRE 4 : PROBITÉ, SECRET PROFESSIONNEL ET RÉSERVE

Section 1 : Probité

Article 35 : Dans l'exercice de son mandat ou de son contrat, même lorsqu'aucune clause ne l'indique, l'Ingénieur en Génie Civil doit apporter un soin particulier aux biens qui lui ont été confiés pour l'exécution de ses missions et ne doit pas les détourner à des fins personnelles.

Article 36 : Dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa profession, l'Ingénieur en Génie Civil doit d'abstenir de verser ou s'engager à verser, accorder ou promettre d'accorder, directement ou indirectement des avantages, sommes d'argent, cadeaux ou présents, en vue d'obtenir un nouveau contrat ou mandat.

Article 37 : Dans la quête de l'indépendance et de la probité, l'Ingénieur en Génie Civil doit se méfier des immixtions de tiers qui pourraient compromettre son indépendance et sa probité.

Article 38 : Dès que l'Ingénieur en Génie Civil chargé de l'exécution d'un mandat constate qu'il se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, il avise son client ou son employeur et lui demande son autorisation à poursuivre ses missions, nonobstant cette situation.

Article 39 : En cas de contestation portée sur ses avis techniques dans l'exécution des travaux à lui confiés, l'Ingénieur en Génie Civil indique immédiatement par écrit les conséquences préjudiciables qui peuvent en découler et ne doit pas courir à des procédés frauduleux ou admettre de tels procédés dans l'exécution de son mandat ou contrat.

Article 40 : L'Ingénieur en Génie Civil chargé des travaux perçoit uniquement les honoraires qui lui sont dus et ne doit pas recevoir des sommes indues.

Article 41 : Tout Ingénieur en Génie Civil doit, avant la réception définitive des travaux par le maître d'ouvrage, refuser les cadeaux ou présents du maître d'ouvrage et ses associés ou les compensations financières non convenues par les parties contractantes.

Article 42 : Dans tous les autres cas, lorsque les gratifications proposées à l'Ingénieur en Génie Civil sont telles qu'elles peuvent compromettre définitivement son indépendance ou sa probité vis-

à-vis du donateur, il avise le Conseil de l'Ordre qui lui indique la conduite à tenir.

Section 2 : Secret professionnel

Article 43 : Tout Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre est astreint au secret professionnel, sauf dérogation prescrite en matière pénale par les textes en vigueur, sur tous renseignements de nature confidentielle obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa profession.

Article 44 : Lorsque l'Ingénieur en Génie Civil accepte un mandat ou un contrat d'un client ou d'un employeur pouvant comporter un risque de révélation ou l'usage ou l'usage d'informations confidentielles obtenues avec un autre client, il avise ce dernier.

Article 45 : Constitue une faute disciplinaire grave, le fait pour un Ingénieur en Génie Civil d'utiliser des informations concernant les affaires et les procédés de fabrication industrielle du client ou de l'employeur dans le but d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui.

Section 3 : Réserve

Article 46 : Tout Ingénieur en Génie Civil est astreint au devoir de réserve. Il ne peut critiquer publiquement le travail d'un confrère où l'autorité publique, quel que soit le degré des divergences.

Article 47 : Tout Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso qui, dans l'exercice de sa profession se trouve hors du Burkina Faso, doit se conduire selon les règles déontologiques du pays d'accueil ou du pays du lieu d'exécution des travaux.

Article 48 : Dans le cas où les prestations qui lui sont demandées sont contraires à l'article 9 ci-

dessus, il informe immédiatement le Président du Conseil de l'Ordre du Burkina Faso.

CHAPITRE 5 : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 49 : Le Conseil de l'Ordre peut créer un comité d'éthique dont la mission est d'informer et d'encourager les bonnes pratiques sociales et professionnelles au sein de l'Ordre.

Article 50 : Le comité d'éthique est composé de personnes intègres, dignes et dotées d'une grande conscience professionnelle et d'une haute moralité.

Article 51 : Le choix et le nombre des membres du comité d'éthique sont laissés à la discrétion du Conseil de l'Ordre qui veille à un minimum de consensus entre les membres inscrits.

Article 52 : Le Conseil de l'Ordre, sur décision de l'Assemblée générale, soumet les propositions de révision du présent code aux ministres chargés des travaux de Génie Civil.

Article 53 : Le Conseil de discipline applique les sanctions prévues à l'article 62 de la loi n°20-2012/AN du 10 mai 2012 portant création de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso.

Article 54 : Le Ministre des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports, le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme et le Ministre de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 15 juillet 2013

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre
Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme

Yacouba BARRY

Ministre de l'Eau, des Aménagements
Hydrauliques et de l'Assainissement
Mamounata BELEM OUEDRAOGO

Le Ministre des Infrastructures, du
Désenclavement et des Transports
Jean Bertin OUEDRAOGO



Règlement intérieur

de l'Ordre des Ingénieurs
en Génie Civil du Burkina Faso

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES,
DU DÉSENCLAVEMENT ET DES TRANSPORTS

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

MINISTÈRE DE L'EAU, DES AMÉNAGEMENTS
HYDRAULIQUES ET DE L'ASSAINISSEMENT

ARRÊTÉ CONJOINT N°2013-001/MIDT/MHU/MEAHA

Portant règlement intérieur de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso

Le Ministre des infrastructures, du désenclavement et des transports ;

Le Ministre de l'habitat et de l'urbanisme ;

Le Ministre de l'eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant nomination du Gouvernement du Burkina Faso ;

Vu le décret n°2013-104/PRES/PM du 07 mars 2013 portant attribution des membres du Gouvernement ;

Vu la loi n°20-2012/AN du 10 mai 2012 portant création de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso ;

Sur proposition du Conseil de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso.

ARRETENT

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : En application des articles 35 et 43 de la loi n°020-2012/AN du 10 mai 2012 portant création de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso, il est institué un règlement intérieur au sein de l'Ordre.

Article 2 : Les instances de l'Ordre sont l'Assemblée générale, le Conseil de l'Ordre et le Conseil de discipline.

Article 3 : Sont membres de l'Ordre, tous les Ingénieurs en Génie Civil régulièrement inscrits au tableau de l'Ordre.

Article 4 : Le présent règlement intérieur a pour objet, d'une part de préciser les droits et devoirs des membres de l'Ordre, les attributions des

membres du Conseil de l'Ordre, des commissaires aux comptes, et d'autre part, de régir le fonctionnement du Conseil de discipline et les élections au sein de l'Assemblée générale.

CHAPITRE 2 : DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES

Section 1 : Droits

Article 5 : Tout Ingénieur en Génie Civil a le droit de :

- demander son inscription ou sa réinscription au tableau de l'Ordre dans les conditions prévues par la loi portant création de l'Ordre ;
- élire et être élu lors des élections de membres dirigeants des organes de l'Ordre ;
- être informé et associé aux activités de l'Ordre

- s'exprimer librement lors des sessions de l'Assemblée Générale ;
- posséder une cadre professionnelle de membre ;
- récuser un confrère devant le Conseil de discipline ;
- désigner tout autre personne de son choix pour assurer sa défense devant le Conseil de discipline ;
- jouir de tous autres avantages liés à la qualité de membre.

Section 2 : Devoirs

Article 6 : L'Ingénieur en Génie Civil inscrit au tableau de l'Ordre est soumis ;

- au code d'éthique et de déontologie de l'Ordre ;
- aux dispositions statutaires et réglementaires applicables à l'Ordre ;
- au secret professionnel, sauf dérogation prescrite en matière pénale par les textes en vigueur.

Article 7 : Tout membre de l'Ordre est tenu de :

- payer les cotisations fixées par le Conseil de l'Ordre ;
- se conformer au barème des prestations fixé par l'Ordre ;
- respecter les confrères et les biens de l'Ordre ;
- exécuter consciencieusement les missions qui lui sont confiées ;
- montrer et préserver la dignité de l'Ordre ;
- prêter serment devant le tribunal de grande instance, avant l'exercice de ses fonctions ;
- participer à toute enquête ordonnée par l'Ordre ou l'autorité compétente, lorsqu'il est requis ;
- assister tout confrère devant le Conseil de discipline, à la demande de ce dernier ;
- dénoncer à l'Ordre toutes pratiques ou tentatives de pratiques illégales de la profession d'Ingénieur en Génie Civil ;
- participer à la vie civile de l'Ordre.

CHAPITRE 3 : ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE

Section 1 : Attribution du président et du vice-président

Article 8 : Les attributions du président et du vice-président du Conseil de l'Ordre sont celles prévues à l'article 34 de la loi portant création de l'Ordre.

Article 9 : Le président représente l'Ordre dans tous les actes de la vie civile, notamment en justice, auprès des pouvoirs publics et des organisations internationales et dans les cérémonies officielles et les obsèques en cas de décès d'un confrère.

Article 10 : Le Président du Conseil de l'Ordre assure l'exécution des décisions de l'Assemblée générale, celles du Conseil de l'Ordre et veille au fonctionnement régulier de l'Ordre. A ce titre, il est chargé notamment de :

- procéder à l'ouverture du compte de l'Ordre intitulé « ORDRE DES INGENIEURS EN GENIE CIVIL DU BURKINA FASO » dans les livres d'un établissement bancaire ou financier agréé par le ministère de l'économie et des finances du Burkina Faso ;
- signer les correspondances adressées aux membres du Gouvernement, aux autorités élues, aux autorités diplomatiques ou consulaires, aux autorités des corps constitués ;
- gérer le budget voté par l'Assemblée générale ;
- recruter le personnel d'appui ;
- acquérir, alléger, donner à bail ou hypothéquer les biens sur décision des membres du Conseil de l'Ordre ;
- contracter les emprunts approuvés par l'Assemblée générale ;
- mandater les Ingénieurs en raison de leurs spécialités pour constater les actes d'exercice illégal de la profession d'Ingénieur en Génie Civil et requérir la force publique à cet effet ;
- donner mandat aux Ingénieurs pour pénétrer dans les locaux concernés par une enquête ;
- délivrer les permis temporaires et permanents après délibération du Conseil de l'Ordre ;

- ordonner la saisie de tous les plans, devis de travaux et tout support numérique intéressant en cas d'enquête sur la pratique illégale de la profession d'Ingénieur en Génie Civil ;
- assister en personne ou désigner tout membre de l'Ordre pour assister aux perquisitions effectuées par la police judiciaire au domicile ou dans le bureau d'un Ingénieur en Génie Civil membre de l'Ordre ;
- saisir les juridictions pénales compétentes ou le cas échéant, se constituer partie civile au nom et pour le compte de l'Ordre contre la personne poursuivie pour exercice illégal de la profession d'Ingénieur en Génie Civil ;
- mettre en œuvre toute initiative tendant à améliorer les rapports de l'Ordre avec la société civile, les pouvoirs publics et les organisations internationales.

Article 11 : Le président du Conseil de l'Ordre convoque et assure la présidence des sessions de l'Assemblée générale et du Conseil de l'Ordre. A ce titre, il est chargé notamment de :

- signer les convocations relatives aux sessions de l'assemblée Générale et réunions du Conseil de l'Ordre ;
- assurer la discipline lors des sessions de l'Assemblée générale et des réunions du Conseil de l'Ordre ;
- ordonner la publication des résultats des élections ou des décisions prises par l'Assemblée générale.
- assurer l'exécution des décisions de l'Assemblée générale, celles du Conseil de l'Ordre et veiller au fonctionnement régulier de l'Ordre.

Article 12 : Le Président du Conseil de l'Ordre signe exclusivement les correspondances adressées aux membres du Gouvernement, aux autorités élues, aux autorités diplomatiques ou consulaires, aux autorités des corps constitués.

Toutefois, il peut déléguer sa signature au vice-président pour certains actes, notamment :

- les correspondances adressées aux autorités administratives, autres que celles citées ci-dessus ;
- les lettres de transmissions et d'accusé de réception ;
- les décisions de congés ;

- les décisions d'affectation et les actes de gestion du personnel des services relevant du secrétariat général ;
- les textes des communiqués ;
- les télécopies.

Article 13 : Le vice-président assiste le président dans l'exercice de ses attributions et le remplace en cas d'empêchement.

Section 2 : Attributions du secrétaire général

Article 14 : Le secrétaire général est chargé de :

- assurer la préparation des sessions de l'Assemblée générale et les réunions du Conseil de l'Ordre ;
- émettre les convocations à la signature du président ou du vice-président pour les sessions et réunions au sein de l'Ordre ;
- émettre les bulletins de vote lors des élections ;
- rédiger les rapports des sessions et réunions ;
- conserver et archiver les documents ;
- mettre à jour la liste des membres inscrits au tableau de l'Ordre ;
- coordonner et superviser tous les services placés sous son autorité ;
- délivrer les récépissés de dépôt des dossiers et les attestations d'inscription au tableau de l'Ordre ;
- exécuter toutes autres missions à lui confiées par le Président ou le vice-président du Conseil de l'Ordre et relevant de sa compétence.

Section 3 : Attributions des secrétaires

Article 15 : Le secrétaire à la formation et à l'information est chargé de :

- diffuser toutes informations concernant les activités de l'Ordre ;
- concevoir une politique d'information au sein du Conseil de l'Ordre en vue d'une meilleure visibilité de ses actions ;
- proposer un plan de formation, de suivi et d'encadrement des membres de l'Ordre ;
- développer et soumettre au Conseil de l'Ordre toutes initiatives intéressant le Génie Civil ;

- exécuter toutes autres missions à lui confiées par le Président du Conseil de l'Ordre et relevant de ses compétences.

Article 16 : Le secrétaire à l'organisation est chargé de :

- préparer les outils matériels et logistiques nécessaires à la tenue des sessions de l'Assemblée générale, réunions du Conseil de l'Ordre ou cérémonies de l'Ordre ;
- mobiliser les membres en cas de besoin ;
- prendre les mesures sécuritaires et protocolaires nécessaires au déroulement des cérémonies organisées par l'Ordre ;
- concevoir et proposer à l'Ordre une politique de relations intérieures et extérieures ;
- développer toutes initiatives pour l'amélioration des cadres de concertation de l'Ordre ;
- remplacer le secrétaire général en cas d'empêchement ;

Section 4 : Attributions des trésoriers

Article 17 : Le trésorier est, sous l'autorité du Président du Conseil de l'Ordre, le gérant du patrimoine de l'Ordre. A ce titre, il est chargé de :

- recouvrer les cotisations des membres inscrite au tableau de l'Ordre ainsi que les autres créances dues à l'Ordre ;
- délivrer les quittances ou reçus de paiement ;
- encaisser les dons, legs et subventions accordée à l'Ordre ;
- élaborer le budget à soumettre à l'Assemblée générale ;
- exécuter les ordonnancements de dépenses ;
- dresser les rapports financier et comptable ;
- exécuter toutes opérations financières ordonnée par le Président du Conseil de l'Ordre ;
- proposer au Conseil de l'Ordre toute initiative visant à améliorer la situation financière de l'Ordre.

Article 18 : Le trésorier adjoint assiste le trésorier dans l'exercice de ses attributions et le remplace en cas d'empêchement.

CHAPITRE 4 : ATTRIBUTIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 19 : Les commissaires aux comptes élus par l'Assemblée générale en application de l'article 32 de la loi portant création de l'Ordre ne sont pas membres du Conseil de l'Ordre.

Article 20 : Les commissaires aux comptes certifient la régularité et la sincérité des comptes de gestion, apportant un appui-conseil en matière de gestion financière et comptable des ressources de l'Ordre et dénoncent toutes malversations sur les comptes de gestion.

Article 21 : Les commissaires aux comptes dressent leurs rapports d'évaluation des comptes de gestion et les transmettent à l'Assemblée générale qui les adopte.

Article 22 : Les rapports sont présentés à la fin de chaque exercice budgétaire sous un modèle défini par les règles de la comptabilité publique.

CHAPITRE 5 : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Article 23 : Le Conseil de discipline est soumis à la procédure disciplinaire prévue par les articles 50 à 67 de la loi portant création de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso.

Section 1 : Saisine, enquête et convocation

Article 24 : Le Conseil de discipline est saisi par le Président du Conseil de l'Ordre, les ministres chargés des travaux de Génie Civil, le ministère public et tout membres de l'Ordre ayant intérêt pour agir contre tout Ingénieur membre de l'Ordre qui a manqué à l'une des obligations professionnelles prévues aux articles 44 à 49 de la loi régissant l'Ordre.

Article 25 : Dès la saisine du Conseil de discipline, son Président entreprend ou fait entreprendre sans délai une enquête. Il peut entendre toute personne dont l'audition est nécessaire à la manifestation de la vérité.

Article 26 : Le Président du Conseil de discipline peut attribuer aux membres titulaires des missions spécifiques pour le succès de la procédure disciplinaire, notamment la rédaction des convocations, des rapports, des procès-verbaux d'interrogatoire, des procès-verbaux d'audition ou de déposition,

la tenue du registre des audiences ou la conduite de l'instruction d'une affaire, l'appui-conseil ou l'étude technique d'un dossier ou le surveillance d'une enquête.

Article 27 : L'Ingénieur en Génie Civil mis en cause ou son conseil ainsi que la personne ayant saisi le Conseil de discipline ont le droit de citer des témoins et d'être confrontés pendant l'enquête ou à l'audience.

Article 28 : Lorsque l'enquête est terminée, le Président du Conseil de discipline convoque les membres titulaires et prend toutes les dispositions utiles pour citer l'Ingénieur en Génie Civil mis en cause à comparaître devant le Conseil de discipline.

Article 29 : L'acte de convocation à comparaître comprend obligatoirement un résumé

De discipline convoque les membres titulaires et prend toutes les dispositions utiles pour citer l'Ingénieur en Génie Civil mis en cause à comparaître devant le Conseil de discipline.

Article 30 : Le dossier de l'affaire contient obligatoirement un rapport détaillé sur les faits reprochés à l'Ingénieur en Génie Civil mis en cause ainsi que les circonstances dans lesquelles ils se sont produits.

Article 31 : L'acte de convocation à comparaître adressée aux témoins comprend seulement, la date, l'heure et le lieu de l'audience du Conseil de discipline ainsi que la mention de l'engagement de dire la vérité.

Section 2 : Audiences et délibérations

Article 32 : Les audiences du Conseil de discipline sont publiques. Toutefois ; lorsque les circonstances l'exigent, le président du Conseil de discipline peut décider le huis clos.

Article 33 : Le jour de l'audience, le président du Conseil de discipline vérifie la présence effective des membres statutaires du Conseil de discipline, de l'Ingénieur en Génie Civil mis en cause ou son conseil ainsi que celle des témoins.

Article 34 : Après vérification de la présence effective des parties et des témoins, les membres siégeant du Conseil de discipline décident de la tenue ou du renvoi de l'audience à une autre date.

Article 35 : Lorsque le dossier est retenu pour l'audience, les débats s'ouvrent avec la lecture des frais de l'affaire par un rapporteur général désigné

parmi les membres titulaires.

Article 36 : Après la lecture des faits et la notification des charges à l'Ingénieur en Génie Civil mis en cause ou son conseil, le Président renvoie les témoins présents dans une salle qui leur est réservée.

Article 37 : Le Président du Conseil de discipline assure la conduite des débats. Sur autorisation du président, les membres titulaires posent directement à l'Ingénieur mis en cause ou son conseil à présenter oralement ses moyens de défense.

Article 38 : Le Président du Conseil de discipline fait conduire les témoins les uns après les autres pour les interroger au cours de l'audience et les confrontent aux parties s'il y a lieu.

Article 39 : Lorsque le Président estime que le Conseil de discipline est suffisamment informé, il ordonne la clôture des débats et invite l'Ingénieur en Génie Civil mis en cause ou son conseil à présenter oralement ses moyens de défense.

Article 40 : A la fin des conclusions orales de l'Ingénieur en Génie Civil mis en cause ou son conseil, le Président suspend l'audience et les membres du Conseil de discipline se retirent pour délibérer.

Article 41 : La décision du Conseil de discipline est prise par vote secret et chaque membre titulaire ayant siégé doit y prendre part.

Article 42 : Le dispositif de la décision prise est formulé séance tenante et avant la reprise de l'audience.

Article 43 : Le Président du Conseil de discipline ordonne la reprise de l'audience, invite les parties dans la salle, prononce la sanction retenue contre l'Ingénieur en Génie Civil.

Article 44 : Après le prononcé de la sanction, il notifie à l'Ingénieur sanctionné ou à son conseil les voies et délais de recours dont il dispose.

Section 3 : Sanctions et garanties du Conseil de discipline

Article 45 : En cas de négligence ou de complaisance des membres du Conseil de discipline ou de violations graves des règles de procédure, ils sont, selon le cas, collectivement ou individuellement passibles de sanctions disciplinaires.

Article 46 : Pendant les audiences du Conseil de discipline, le Président peut requérir les forces de sécurité.

Article 47 : L'outrage fait par paroles, gestes ou menaces, écrits ou dessins rendus publics ou non, ou encore par envoi d'objets quelconque dans la même intention et visant un membre du Conseil de discipline dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, est puni des peines prévues par la législation pénale en vigueur.

Article 48 : Les membres du Conseil de discipline sont soumis au secret des délibérations sous peine de sanctions disciplinaires.

Article 49 : Les membres suppléants du Conseil de discipline ne siégeant que s'ils remplacent les membres titulaires empêchés. Ils assistent obligatoirement aux débats à l'audience sans voix délibérative et ne posent pas de questions aux parties.

Article 50 : La désignation des membres suppléants pour remplacer les membres titulaires se fait par roulement.

Article 51 : En cas de circonstances graves empêchant le fonctionnement régulier du Conseil de discipline, le président du Conseil de l'Ordre se réfère aux ministres chargés des travaux de Génie Civil.

Les mesures arrêtées par ceux-ci sont exceptionnelles et ne peuvent aller au-delà de six mois.

CHAPITRE 6 : ELECTIONS AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Section 1 : Candidatures

Article 52 : Les candidats aux postes de membres du Conseil de l'Ordre, de membres du Conseil de discipline et de commissaires aux comptes sont élus au mode de scrutin à bulletin secret à un tour.

Article 53 : Nul ne peut être élu ou être électeur s'il n'est à jour de ses cotisations professionnelles, s'il est frappé d'une sanction disciplinaire emportant inéligibilité ou d'une sanction pénale devenue définitives.

Article 54 : Tout Ingénieur en Génie Civil désirant postuler à une fonction dépose sa candidature par déclaration verbale ou écrite au secrétariat général du Conseil de l'Ordre.

A cette occasion, il précise le poste pour lequel la candidature est faite.

Article 55 : Les droits de candidature sont fixés à la somme forfaitaire de vingt-cinq mille (25 000)

Francs remise au trésorier contre reçu, mais acquise d'office à l'Ordre même après désistement de candidature.

Article 56 : La liste officielle des candidats est affichée sur les placards au siège de l'Ordre à la date limite fixée pour la manifestation des candidatures.

Article 57 : Le droit de faire campagne auprès des confrères est reconnu à tout candidat inscrit, dans le strict respect des lois et règlements en vigueur et du code d'éthique et de déontologie applicable à l'Ordre.

Article 58 : La période de campagne est fixée à quatorze jours et déclarée ouverte à compter de la dernière heure de clôture des candidatures par le Président du Conseil de l'Ordre.

Section 2 : Bureau de vote

Article 59 : Pour chaque élection, le Conseil de l'Ordre crée un bureau de vote qui est chargé du dépouillement.

Article 60 : Le bureau de vote se compose de vingt-cinq (25) membres électeurs à l'exclusion des candidats.

Article 61 : La veille du scrutin, le Président du Conseil de l'Ordre fait afficher la liste des membres du bureau de vote tout en indiquant trois (03) responsables.

Section 3 : Déroulement du vote et proclamation des résultats

Article 62 : Le jour du vote, tous les candidats doivent être présents dans la salle sous peine de radiation de la liste des candidats, sauf empêchement dûment justifié auprès du Président du Conseil de l'Ordre au moins vingt-quatre heures avant le vote.

Article 63 : Chaque poste à pourvoir est matérialisé par une urne distincte comportant sur le dessus et les flancs une affiche portant le nom du poste concerné par l'élection.

Article 64 : Tout membre peut donner procuration à un autre membre pour voter en son nom et pour son compte.

La procuration est écrite et contient obligatoirement la date d'établissement et les signatures du représentant.

Article 65 : Aucun électeur ne peut recevoir plus d'une procuration, sous peine de nullité de la dernière procuration en date.

Article 66 : Le Président de l'Assemblée générale appelle au vote pour chaque poste à pourvoir et vérifie les procurations émises par les électeurs dont l'absence est dûment justifiée.

Article 67 : A la clôture des opérations de vote, les membres du bureau de vote enlèvent les urnes pour le dépouillement.

Article 68 : En cas de nécessité de transport des urnes dans un autre lieu, celles-ci sont scellées et estampillées du sceau de l'Assemblée générale, sous l'assistance de tous les membres du bureau de vote.

Article 69 : Lors du dépouillement, les votes blancs et nuls ne sont comptabilisés et sont annexés au procès-verbal dressé par les responsables du bureau de vote.

Les votes blancs et nuls n'apparaissent pas dans le résultat officiel qui comporte seulement le nombre d'électeurs inscrits, le nombre de votants, les suffrages exprimés.

Article 70 : Les suffrages exprimés constituent l'ensemble des bulletins moins les votes blancs et nuls

Le vote blanc correspond à un bulletin dépourvu de tout nom de candidat ou toute indication obligatoire.

Le vote nul correspond à des bulletins déchirés, annotés ou comportant une mention manuscrite ajoutée par l'électeur.

Article 71 : Le candidat qui a obtenu la majorité simple des suffrages exprimés est déclaré élu au poste concerné.

Article 72 : En cas d'égalité des suffrages exprimés entre deux (02) ou plusieurs candidats, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Article 73 : Conformément au procès-verbal dressé par le bureau de vote, le Président du Conseil de l'Ordre prend les mesures nécessaires pour publier les résultats dans un délai de quarante-huit (48) heures, à compter de la fin du dépouillement.

Article 74 : Le Secrétaire général veille à l'affichage de la liste officielle des membres élus sur les placards au siège de l'Ordre.

Section 4 : Recours des candidats

Article 75 : A compter de la publication de la liste officielle des membres élus, tout candidat perdant qui s'estime lésé par des irrégularités de vote ou convaincu de faits frauduleux peut formuler un recours devant le Conseil de l'Ordre.

Article 76 : Lorsque le recours est fondé, le président du Conseil de l'Ordre convoque une Assemblée générale pour une nouvelle élection pour le poste concerné par le recours.

Dans ce cas, de nouvelles candidatures ne sont pas autorisées et la liste des candidats au poste concerné reste maintenue.

CHAPITRE 7 : INSTALLATION DES MEMBRES

Article 77 : Nonobstant tout recours prévu à l'article 75 ci-dessus et sur délibération du Conseil de l'Ordre, le Président du Conseil de l'Ordre installe les membres élus dans leurs fonctions respectives à l'exception des membres visés par le recours, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de proclamation des résultats.

Article 78 : Les membres des organes de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil sont installés en cérémonie solennelle.

Toutefois lorsque les circonstances l'exigent, le Président du Conseil de l'Ordre peut les installer par écrit, sur décision du Conseil de l'Ordre.

Article 79 : Tout membre élu qui démissionne ou décède avant l'installation officielle est remplacé par la personne ayant obtenu la deuxième place aux élections suivant le classement opéré dans le procès-verbal.

CHAPITRE 8 : DISPOSITIONS DIVERSES, TRANSITOIRE ET FINALE

Article 80 : Le Conseil de l'Ordre, sur décision de l'Assemblée Générale, soumet les propositions de révision du présent arrêté aux ministères chargés des travaux de Génie Civil.

Article 81 : A titre transitoire, l'Assemblée générale constituante de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso est présidée par l'Ingénieur le plus ancien dans le grade le plus élevé.

Article 82 : L'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au journal Officiel du Faso.

Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme

Ouagadougou, le 06/06/2013

Yacouba BARRY
Officier de l'Ordre National

Le Ministre des infrastructures, du
Désenclavement et des Transports

Le Ministre de l'Eau, des Aménagements
Hydraulique et de l'Assainissement

Jean Bertin OUEDRAOGO
Commandeur de l'Ordre National

Mamounata BELEM/OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre National



Répertoire

des Ingénieurs Conseils



APPUI CONSEIL
ETUDES
RECHERCHE
DEVELOPPEMENT

Recherche- Management de projet
Maitrise d'œuvre technique et sociale : Bâtiments, Adduction d'eau Potable, Assainissement, Barrages et Aménagement hydroagricoles, Environnement, Ouvrage d'art, Route et Pistes rurales)

Tel : (+226) 25 34 07 26/ 25 65 29 35/70 18 11 71
01 BP 2253 Ouagadougou 01

Rue 9-34 Porte N°34 Quartier Gounghin
Email : acerd@fasonet.bf ou seydou.kabore@gmail.com



Notre souci, la qualité de vos ouvrages

DOMAINES D'INTERVENTION

- ETUDES-CONTROLE ROUTES
- ETUDES-CONTROLE BATIMENTS
- ETUDES-CONTROLE OUVRAGES HYDRAULIQUES
- ETUDES-CONTROLE OUVRAGES HYDROAGRICLES
- ETUDES-CONTROLE OUVRAGES AERODROMES
- FORMATIONS
- ESSAIS ET EXPERTISES GEOTECHNIQUES DES OUVRAGES

Tél.: +226 60 51 80 84
+226 70 74 81 44
12 BP 217 Ouagadougou 12
E-mail: acitgeotech@gmail.com
contact@acitgeotech.com
Site web : acitgeotech.com



ADB-Ingénierie

Aménagement Urbain - Voirie - Génie Civil - Ouvrages d'Art
Eau - Assainissement - Rivière - Environnement

01 BP 3664 Ouagadougou 01
540, Av Kwamé N'Krumah
BURKINA FASO

+226 25 30 43 86
+226 63 41 51 51
+226 67 92 87 55
adb.ingenierie@yahoo.com



Bâtiment- Aménagement Hydrauliques
infrastructures de transport- Energie
IC.48

(+226) 70 65 07 02 ☎
(+226) 78 18 25 13
afrikconsulte@gmail.com
sanou_do@yahoo.fr
Burkina / Ouagadougou
01 BP 4541 Ouaga 01



AGENCE DE CONCEPTIONS, D'ÉTUDES ET DE COORDINATION TECHNIQUES

GÉNIE CIVIL, HYDRAULIQUE, ENVIRONNEMENT
BARRAGES ET AMÉNAGEMENT HYDRO-AGRICOLE,
EXPERTISE IMMOBILIÈRE

(+226) 76 29 84 84
(+226) 78 01 42 30
(+226) 71 11 79 17
afriquedjigui@gmail.com



Agence d'Études d'Ingénierie
et de Maitrise d'œuvre/AGEIM

Domaines de compétence :

- Infrastructures de transport
- Aménagements hydrauliques
- Bâtiments et ouvrages d'art

Tél.: +226 25 36 91 98 / 25 36 97 11
Adresse : 10 BP 13478 Ouagadougou 10 • Burkina Faso
Cité 1200 logements • villas n°205 et 206 - 64, rue 14.10
E-mail : ageim@fasonet.bf • Site web : www.ageim-ic.com



AGENCE D'ÉTUDES TECHNIQUES
ET D'EXÉCUTION EN CONSTRUCTIONS
CIVILES ET HYDRAULIQUES

N° d'inscription à l' OIGC-BF: IC.27

- BÂTIMENT
- ROUTE
- OUVRAGE D'ART
- HYDRAULIQUE
- ENVIRONNEMENT
- EXPERTISE

+226 25 41 80 15
+226 70 97 96 30
+226 78 22 67 88
agetech_ic@yahoo.fr
06 BP 10519 Ouagadougou 06
Burkina Faso



Agence d'Exécution des Travaux
d'Infrastructure & Construction
Bâtiment et Travaux Publics-BTP

Etudes, Conceptions, Recherche de solution, Suivi-Contrôle, Conseils

En Bâtiments, Travaux Publics, Génie-civil, Routes,
Ouvrages Hydraulique, Infrastructures et divers équipements collectif
Assistance techniques Expertise – Evaluation- Conseils
01 BP 4676 Ouaga 01/Tél: (226) 25 46 42 01 / 70 66 96 07
Email : ageticbtp@gmail.com

Maitrise d'œuvre complète des travaux de BTP



Faso Etude Ingénierie Conseil

- Etudes techniques d'infrastructures en Génie Civil
- Suivi et contrôle des travaux
- Expertise des ouvrages

10 BP 603 Ouagadougou 10
 (+226) 25 48 65 65 / 76 79 83 83
 feic.sarl22@gmail.com



Domaines d'expertise

- Infrastructures de transport
- Aménagements hydrauliques
- Bâtiment

contact@beca-consult.com (+226) 25 39 53 52 / 54 13 73 93 / 70 20 81 05
 Ouagadougou, secteur 29, Section VC, Lot 14, Parcelle 02
 WWW.BECACONSULT.COM



Agence d'Ingénierie d'Expertises et du Suivi-Contrôle du Bâtiment et des Travaux Publics

Ouvrage - Réaménagement - Assainissement - Kilométrage

01 BP 4518 Ouagadougou 01
 E-mail : aiessarlbt@gmail.com

Tel : +226 70 20 52 72
 +226 78 82 95 54
 +226 64 99 89 99

BUREAU D'ETUDES, DE COORDINATION TECHNIQUE ET D'EXPERTISES



Ingénieurs Conseils BTP

TEL : +226 25 38 28 38
 +226 70 26 00 37

E-MAIL : emyaguibou@becotex.com
 ouantoue75@gmail.com

04 BP 8696 Ouagadougou 04
 Sect. 52, Rue 15 133, Porte 71
 patte- d'Oie, Ouagadougou, Burkina Faso




AGENCE D'INGENIERIE & DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Bâtiment – Travaux publics – Aménagement
 Hydro-Agricole – Assainissement

- Expertise immobilière
- Etude d'ingénierie
- Transport
- Suivi-Contrôle
- Suivi-Evaluation
- Appuis conseils

Tél. : +226 70 08 32 32
 +226 75 23 23 51

14 BP 299 Ouaga 14 Burkina Faso
 E-mail : agencevisionbf@gmail.com



Bureau International d'Ingénierie Ingénieurs Conseils BTP

DOMAINES DE COMPETENCE

- Génie civil; Hydraulique ;
- Assainissement;
- Aménagement Hydro-agricole;
- AEP; Environnement;
- Architecture; Géologie;
- Energie; appui conseils;
- Formation

Tél. : +226 25 39 13 82
 +226 70 00 92 56
 +226 76 50 26 26 WhatsApp
 11 BP 482 Ouagadougou 11
 E-mail : b2isarl@gmail.com
 oussouhami@yahoo.fr



CABINET D'ETUDES D'INGENIERIE ET D'EXPERTISE IMMOBILIERE

Secteur 24 Silmissen
 01 BP : 3009 Ouagadougou 01
 Burkina Faso

Tél. LD : +226 25 37 30 47
 Bur. : +226 25 40 82 18
 Cel. : +226 71 59 71 71

E-mail : houedraogo@ba.construction
 Site : www.ba.construction





BUREAU D'ETUDE ET DE CONTROLE EN INGENIERIE CIVILE

Génie Civil - Aménagement Hydraulique - Environnement - Développement

02 B P 5211 Ouagadougou 02
 Burkina Faso

E-mail: becac.bureau@gmail.com

Tel: Bur. (226) 51 18 87 22
 Cel: (226) 70 26 45 65

Etudes – Formation – Suivi Contrôle – Suivi Evaluation – Conseil et Expertise – Assistance Technique



BETAT-IC
BUREAU D'ÉTUDES ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE
INGÉNIEURS-CONSEILS

BÂTIMENTS - ROUTES - FORAGES - AEP - BARRAGES - AMÉNAGEMENT DE BAFONDS
ASSAINISSEMENT - ELECTRIFICATION - FORMATIONS - LABORATOIRE

BURKINA-FASO

Siège Social: Cité An3, Immeuble V appartement 65
+226 25 47 02 86 / 70 20 27 88
+226 77 20 27 88
11 BP 874 CMS Ouaga

CÔTE D'IVOIRE

Cocody Angré 9^{ème} Tranche
08 BP 3590 Abidjan 08
+225 07 68 23 95 16

@ b.serge@betat-ic.com www.betat-ic.com



**Bureau d'Ingénierie Civile
et d'Assistance Technique**

Ingénieurs - Conseils

04 BP 8074 Ouagadougou 04
Burkina Faso
E-mail : bicat@fasonet.bf

Tél : +226 50 43 00 95
Fax : +226 50 43 02 98



**Bâtiment, Structure
Métallique & V.R.D**

Tél: +226 25 39 10 10
76 79 49 01
boudafidele@gmail.com
bresiengineering@gmail.com
Rue KIENDREBEOGO N. Didier
01 BP 712 Ouagadougou 01
Burkina Faso

**Bureau de Recherches et
d'Études
des Structures en Ingénierie**



**CENTRALE D'ASSISTANCE ET DE CONTRÔLE /
INGÉNIEURS-CONSEILS (CACI-C) Sa**

INGENIERIE : ETUDES, ASSISTANCE ET CONSEILS ;
EVALUATION ET FORMATION

09 BP 836 Ouaga 09, Sect. 19
Rue 25.116-Parcelle 28
Tel. : + 226 25 35 87 36
Fax : + 226 25 35 87 38
Site web : www.caci-c.com
Email : dg@caci-c.com

Domaines d'activités:

- Bâtiments,
- Aménagements Hydroagricoles,
- Mobilisation des ressources en eau,
- Assainissement et environnement,
- Infrastructures de transport,
- Développement local.

N°d'inscript. OIGC : IC.24



C.A.S.T.O.R Ingénierie Expertise
Cabinet Africain de Suivi de Travaux d'Ordonnement et de Réhabilitation
(SARL AU CAPITAL DE 1 000 000 FCFA)

Etude - Suivi - Contrôle des Travaux BTP
Assistance au Maître d'Ouvrage
Dépistage Gaz Radon

Expertise Technique BTP
Expertise Immobilières
Assainissement - Ouvrage d'Art

IFU N° 00021209 T
RCCM BF OUA 2009 B 1633

178 Rue des écrivains
secteur 12 Parcelle A
Lot 250 section CH
11 BP 117 Ouagadougou 11

TEL. : +226 25 30 05 08
+226 70 13 96 84
+226 78 27 85 85
+226 67 27 85 85

E-mail : soulamajeanluc@yahoo.fr



CEITP
Cabinet d'Expertise Immobilière
et d'Études en Travaux Publics

- Expertise Immobilière et Travaux Publics
- Maîtrise d'œuvre
- Architecture intérieure
- Gestion de projets de constructions
- Conception et études techniques

+226 25 36 67 12
+226 25 41 46 28
+226 71 02 30 54

ceitp.sarl@gmail.com
Rue 223 Charles DE GAULLE
09 BP 59 Ouaga 09

CET-BTP & SERVICES SARL



**Ingénierie du bâtiment et des travaux publics
Formations et Conseils**

01 BP 2307 Ouaga 01
Email : cetbtpservices@yahoo.com

Tél : +226 78 82 18 31
+226 70 68 96 59



CET-GCE
Cabinet d'Études Techniques - Génie Civil et Expertise

S.A.R.L., Siège social - Ouagadougou 05 BP 6456 Ouagadougou 05,
RCCM BF OUA 2017 B 3367, IFU N° 00089986G, Tél (+226) 25 37 26 92/
Cel : 70 25 03 23, Email : cetgce@gmail.com ; jobatako@yahoo.fr

 CABINET D'ETUDES D'INGENIERIE ET DE SUIVI	
BATIMENTS ❖ Construction béton, métallique et bois ❖ Infrastructures éducatives ❖ Infrastructures sanitaires ❖ Habitats/bureaux	HYDRAULIQUE ❖ Barrages ❖ Aménagements hydro-agricoles ❖ Forages, puits, alimentation en eau potable (AEP) ❖ Assainissement
TRAVAUX PUBLICS ❖ Routes bitumées ❖ Routes en terre ❖ Pistes rurales ❖ Ouvrages d'art ❖ Equipements routiers	ASSIMILES ❖ Sols (Pédologie, géotechnique) ❖ Environnement ❖ Topographie ❖ Socio-économie ❖ Electrification
09 B.P. 756 OUAGADOUGOU 09 Tél/fax (226) 25 31 20 43 Email : cetis@fasonet.bf R. C. N° BF OUA 2002 B 771 Ouagadougou, IFU n° 00000834P, Agrément N° 59/2004	

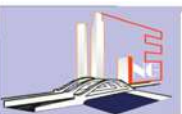
 C.E.T.R.I CABINET D'ETUDES TECHNIQUES ET DE RECHERCHE EN INGENIERIE
- INGÉNIERIE TECHNIQUE ET OPÉRATIONNELLE - MANAGEMENT DE PROJETS - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
Tél : +226 25 36 02 01 / 70 21 07 41 12 BP. 145 Ouagadougou 12 - Burkina Faso E-mail : francis.damiba@cetrisarl.com / cetri@fasonet.bf Site web : www.cetrisarl.com

 CINTECH INGENIEURS CONSEILS - GEOMETRE EXPERT	
CABINET D'INVESTIGATION TECHNIQUE D'EXPERTISE ET DE CONTROLE	
01 BP 6450 Ouagadougou 01 BURKINA FASO E-mail: cintech@fasonet.bf m.gagre@cintech-conseils.com	Bur: +226 25 43 12 59 +226 25 43 24 27 Cel: +226 76 64 91 91 +226 78 35 34 34

 Developpement Engineering's Services Co. Ltd Société d'Ingénierie	
Hydraulique - Travaux Publics Environnement	
10 BP 13900 Ouagadougou 10 Burkina Faso E-mail: d.rigobert@dec-ltd.com	Mob.: +226 70 21 14 52 Tel.: +226 25 38 85 18 +226 25 38 52 12

	PRESTATIONS - ÉTUDES - CONCEPTIONS - CONTRÔLES - FORMATIONS - EXPERTISE
COMPÉTENCES - BÂTIMENTS - ROUTES & TRANSPORTS - HYDRAULIQUE - OUVRAGES D'ART	
Tél. : +226 70 22 41 74 / + 226 78 02 81 30 E-mail : somdaconstant2001@yahoo.fr / elite_btp@yahoo.com adresse : 09 BP 253 Ouaga 09	

	
Science & Ingénierie - Management du BTP - Développement Bâtiment - Ouvrage d'art - Hydraulique - Voirie et réseaux divers - Installations techniques	
- ETUDES - SUIVI - MAÎTRISE D'ŒUVRE - EXPERTISE - FORMATION	
E-mail : sombw30@gmail.com epsilonconceptbet@gmail.com Ouagadougou, Burkina Faso	Tél.: +226 25 48 84 17 +226 70 70 95 17 +226 64 06 48 48

 EXCELL INGENIERIE	
05 BP 6594 Ouagadougou 05 / Tél. 00 226 25 46 86 03 - 00 226 60 03 03 06 - excell@engineer.com BURKINA FASO	
• Etudes techniques • suivi-contrôle de travaux :	- Bâtiments - Routes - Pistes - Ouvrages hydrauliques

 Global Engineering For Africa/ SARL Bureau d'Etudes et d'Ingénieurs Conseils
11 BP 1848 Ouagadougou 11 Rue KAZIENDE Léopold Tél : +226 25 50 88 45 +226 25 37 24 12 GSM : +226 70 06 66 31 +226 78 01 92 19 E-mail : gefa_bf@yahoo.fr / gefaic@fasonet.bf



GEOTEC AFRIQUE LABORATOIRE BTP

LABORATOIRE DE GEOTECHNIQUE POUR BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

10 BP 799 Ouagadougou 10 Burkina Faso
+226 25 46 45 51 / +226 70 27 43 43 / +226 64 23 65 06
Marcelincompaore@yahoo.fr

GEOTEC-AFRIQUE POUR DES OUVRAGES SURS ET DURABLES



ZOWELENRE Hugues Donald
Gérant

(bur) +226 78 25 50 80
(pro) +226 70 25 50 80
zowe2h@yahoo.fr
ger_btp_sarl@yahoo.com

01 BP 5860 Ouagadougou 01
Secteur 50, rue 29-71



GERTEC
BUREAU D'INGENIEURS CONSEILS

**GENIE D'ETUDES DE REALISATIONS
ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

Barrages, Aménagements hydro-agricoles, Approvisionnement en eau potable,
Routes, Pistes rurales, Bâtiment Assainissement, Environnement

06 BP 9720 Ouagadougou 06
BURKINA FASO
E-mail : ggertec@yahoo.fr
info@gertec-bf.com
Site web : www.gertec-bf.com

Cel. : (226) 78 27 42 42
(226) 70 20 33 26
Tél. : (226) 25 37 27 80
(226) 25 47 50 08
E-mail : tiamangou@yahoo.fr



**MAITRISE D'ŒUVRE EN GENIE CIVIL
INGENIEURS CONSEILS**

12 BP 63 Ouagadougou 12
Email : kondiap@gmail.com
giesarl14@gmail.com

Tél : +226 25 36 08 08
Mob : +226 70 28 67 37
+226 78 24 25 10



**Groupe de Réalisation et d'Etudes Techniques
en constructions Civiles et Hydraulique**

DOMAINES D'INTERVENTION

Bâtiment - Ouvrage d'art - Hydraulique
Environnement - Transport - Pistes
Aménagements - AEP - Energie

www.gretech.net

79 rue 16.254 Ouagadougou - 05 BP 6464 Ouagadougou 05 - Burkina Faso
Tél. : (226) 25 38 21 62 - Cel. : (226) 70 25 05 21 - E-mail : contact@gretech.net



GENIE CIVIL • TRANSPORTS • AMENAGEMENTS • HYDRAULIQUE
www.gtah-group.com

01 BP 4814 Ouagadougou 01
Rue 15.330
Porte n°51, Secteur 15
Email: gtah@fasonet.bf
Email: gtah@gtah-group.com
Email: gtah.ic@gmail.com

Tél. : (226) 25 38 83 12
Fax : (226) 25 38 77 23
Cél. +226 07 15 60 78
+226 70 20 24 89



intégrale
INGENIEURS-CONSEILS

Pour mieux réussir vos projets !

• Génie civil
• Bâtiments
• Ouvrages D'Art
• Route
• Aménagements
• Expertises

Tél : +226 25 40 19 69
70 13 83 14
78 55 42 77
11 BP : 701 Ouagadougou 11
BURKINA FASO
E-mail : integraleic@gmail.com



Génie civil - Génie rural - Routes - Pistes - Forages - Assainissement, etc.

✓ ETUDES
✓ CONSEILS
✓ FORMATION
✓ REALISATION
✓ SUIVI-CONTROLE
✓ SUIVI-EVALUATION

11 BP : 1675 OUAGADOUGOU 11
BURKINA FASO
TEL : (226) 25 37 88 58 / 25 37 31 08
CEL : (226) 70 20 31 39/ 78 81 64 00
memo@fasonet.bf



Simply our Genius !

Siège social: Secteur 2 : Immeuble R+3 sis Place du 2-October
3^{ème} étage, Porte de droite, 11 BP 1839 OUAGADOUGOU 11
E-mail: simplyourgenius@gmail.com
Téléphone: Bur.: (+226) 70-69-06-86 / Mob.: 74 01 06 92
Site Web: www.simply-our-genius.com



PIC INTERNATIONAL SARL
POOL D'INGENIEURS CONSEILS
BUREAU D'ÉTUDES ET D'INGÉNIEUR CONSEIL POUR LE DÉVELOPPEMENT

- Études dans la construction de bâtiments, des travaux publics (routes, voiries, assainissement...), des ouvrages d'art, de l'hydraulique, de la construction métallique ;
- Direction de travaux : suivi-contrôle et supervision des travaux
- Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments

09 BP 617 Ouagadougou 09
BURKINA FASO
Email : infos@pic-intl.com / coulilaly@pic-intl.com

Tél. : +226 25 45 71 56
70 14 32 09
78 12 43 37

PLANETE INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT
Bureau d'Experts pour Etudes & Assistance Technique



- Génie Civil - Expertise Immobilière
- Eau - Environnement - Energie
- Développement rural

E-mail : pid.ingenierie@gmail.com
ilboudofrancisjob@yahoo.fr

Tél.: +226 25 65 00 86
+226 72 68 04 44
Somgandé - Ouaga



SEREIN
I N G E N I E U R S C O N S E I L S

- Bâtiment
- Travaux Publics
- Hydraulique
- Environnement

Tél. : +226 25 37 39 80 / 25 47 22 81
09 BP 167 Ouagadougou 09
351 Rue 14.158
E-mail : serein@fasonet.bf

SOGIR AFRIQUE
Ingénieur Conseil Inscrit au Tableau de l'OIGCBF sous le numéro IC.47

SOCIETE DES GENIES D'AFRIQUE
Etudes et Assistance en Constructions Civiles
BETON ARME - CHARPENTES METALLIQUES - OUVRAGES D'ART
HYDRAULIQUE - ENERGIE - HYDROCARBURES

Contact: (00226) 70 20 89 46 - 78 38 42 00 - 75 85 44 45 (WhatsApp)
05 BP 6281 Ouagadougou 05 - Burkina Faso
www.sogirafrique.com - sogirafrique@sogirafrique.com

TOUS AZIMUTS INGENIERIE CONSEILS SARL
Compétence - Efficacité - Opérationnalité



- Bâtiment - Travaux Publics - Eau et Assainissement
- Hydraulique - Environnement

Etudes - Suivi contrôle - Evaluation - Conseils - Formation

Tél.: (+226) 25 39 10 63 - 70 20 55 84
14 BP 126 Ouagadougou 14 - E-mail : tousazimuts.ic@gmail.com

TC CONSULT **TECHNI- CONSULT**
Bureau d'Etudes & Ingénieurs Conseils

.....

Pour toutes prestations d'études et de contrôle en
TP, Bâtiment, Hydraulique, Génie Rural, etc.

05 BP 6161 Ouagadougou 05
BURKINA FASO
E-mail : tconsult@fasonet.bf

Tél. B. : +226 25 43 12 37
Fax : +226 25 43 17 64
Cel : +226 76 66 33 06
+226 70 13 13 55

BUREAU D'ETUDES ET DE RECHERCHES APPLIQUEES
EAU ET ENVIRONNEMENT



01 BP 1169 Ouagadougou 01
BURKINA FASO

Tél. Bur: 25 36 38 28
25 36 38 29

bera@fasonet.bf / contact@berabf.com / www.berabf.com



INGENIEURS CONSEILS
GÉNIE CIVIL - AMÉNAGEMENTS - HYDRAULIQUE - ASSAINISSEMENT
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - DÉVELOPPEMENT LOCAL

Lassina SANOU
Directeur Général

06 BP 10489 Ouagadougou 06 | cafi@fasonet.bf | cafis2000@yahoo.fr

Tél: +226 25 50 01 99 +226 25 41 24 24 Cel: +226 70 25 91 20

BETIM Bureau d'Etudes Technique d'Ingénierie et de Maîtrise d'Oeuvre
Conception-Coordination-Optimisation

Génie Civil-Bâtiment-Routes&OA-Hydraulique-Environnement

14 BP 85 Ouagadougou 14
E-mail: betimsarl@gmail.com

Tél.: +226 70 72 68 70
+226 78 85 67 83
+226 76 67 21 49

INGÉNIEUR CONSEIL IC.109



Bureau d'Etude et d'Ingénieurs Conseils
"Une Expertise à la Hauteur de vos Exigences"

01 BP 620 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tel. : (+226) 25 43 31 12/13 – Fax : (+226) 25 43 31 14
E-mail : ted@tedbf.com / ssamake@tedbf.com
Site web : www.tedbf.com

Domaines d'interventions

- Infrastructures de Transport
- Bâtiments
- Aménagements Urbains
- Etudes géotechniques
- Voiries et réseaux divers

Pays d'intervention

- Burkina Faso
- Mali
- Niger
- Bénin
- Sénégal
- Côte d'Ivoire
- Sierra Leone
- Gambie
- Togo
- Guinée Bissau



BAT INGENIERIE-EXPERTISE
Bureau d'Ingénieurs Conseils Bâtiments Travaux
Publics - Hydraulique - Ouvrages d'Art
Etudes - Suivi - Expertise Immobilière Réalisation et Formation
01 BP 8552 Ouagadougou 01
Tél.: (+226) 25 38 89 90 E-mail : batingenierie.expertise@gmail.com

Y. Raymond OUOBA
Ingénieur Génie Civil
Directeur Général
Tel.: (+226) 70 06 66 19
(+226) 76 02 61 36



NEDER GROUP

P.C.Kader OUEDRAOGO
Le Directeur Général

Ingénierie;
Bâtiment et Travaux Publics;
Environnement et Assainissement;
Hydraulique ...

(+226) 70 08 62 84
(+226) 67 25 61 18

pckaderouedraogo@gmail.com
Ouagadougou - Burkina faso



ABDOUL AZIZ BONKOUNGOU
Le Gérant

Secteur 18 01 BP 1542 OUAGA 01

+226 70 65 20 68 / 76 17 84 14
fazelsarl365@gmail.com
bon_aziz@yahoo.fr




CONSORTIUM D'INGÉNIEURS POUR L'EXCELLENCE - INGÉNIEUR CONSEILS
INGÉNIEURIE CIVILE ET RURALE : MAÎTRISE D'OUVRAGE - MAÎTRISE D'ŒUVRE
EXPERTISES - FORMATIONS

YONI Thomas
DIRECTEUR GENERAL

+226 25 40 25 41
+226 70 78 49 73
+226 78 24 59 51
cie_ic@yahoo.com
11 BP 1076 OUAGADOUGOU 11




ETUDES D'INGÉNIEURIE - EXPERTISES - COORDINATION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX - CONSEILS

Cité AZIMO Ouaga 2000 - Lot 26 - Section XV -
Parcelle N° : 04 - Villa N° : 02 - 01 BP 9008 Ouaga 01
Fixe : +226 02 24 54 54 - Cel. : +226 70 99 03 18 - 78 81 52 72
challenge@challengebf.com / cheik.raore@challengebf.com



AGENCE GENERALE
DE L'INGENIERIE
ET DES TRAVAUX

TIENDREBEOGO W. Odilon Armand
Directeur Général

E-mail : armand.tiendrebeogo@agitbf.net
Boite Postale : 04 BP 481 Ouaga 04
Téléphone : +226 71 89 16 23

ACET-BTP.IC Sarl

Ingénieurs conseils

Capital : 5 000 000F CFA

06 BP : 9840 Ouagadougou 06

Tél : (00226) 25 50 11 39 / (00226) 70 26 37 13

Email : acetbtp@hotmail.fr

Domaines d'activités : Routes, Bâtiments,
Hydrauliques, Barrages, Expertise immobilière



Faso Etude Ingénierie Conseil

10 BP 603 Ouagadougou 10

feic.sarl22@gmail.com
(+226) 25 48 65 65
(+226) 76 79 83 83

- ◆ Etudes techniques d'infrastructures en génie civil
- ◆ Suivi et contrôle des travaux
- ◆ Expertise des Ouvrages



**Général de
l'Ingénierie pour le
Développement**

Aménagements hydroagricoles - Barrages - Hydraulique urbaine
Hydraulique villageoise - Assainissement - Génie Civil - Développement local

Marius SANON
Ingénieur du Génie Rural

Inscrit au tableau de l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil du Burkina Faso sous le N°114
et au tableau l'Ordre des Ingénieurs Conseils sous le N°13

Directeur

06 BP 9271 Ouagadougou 06
BURKINA FASO

Tél : +226 65 87 46 46
Cel : +226 76 62 01 62

E-mail : gidsm@fasonat.bf - gidconseil@yahoo.fr



Thierry Hamed OUATTARA

Ingénieur en génie civil
Directeur général

(226) 60 03 03 06 - 79 15 15 81
(226) 25 46 86 03
excell@engineer.com
tham_ouatt@yahoo.fr
1265, rue Inoussa SANKARA
05 BP 6594 Ouagadougou 05



**Appui - conseil, Conception,
Etudes, Suivi-contrôle**

SANGLI B. Boris
Directeur

- Bâtiment et Travaux Publics
- Assainissement
- Hydraulique

Tél : (+226) 70 04 83 91
(+226) 76 66 65 78
E-mail : essor_i@yahoo.fr



AGENCE AFRICAINE D'ETUDES ET D'EXECUTION

Le Gérant
GNIBGA Anaba
Ingénieur Génie Civil et Hydraulique

- Bâtiments
- Travaux Publics
- Hydraulique
- Assainissement
- Energie solaire
- Environnement

OUAGADOUGOU / BURKINA FASO

+226 64 26 99 99 / 73 97 25 45

2ae.ic@gmail.com



INGÉNIEURS CONSEILS

Ousmane TIENDREBEOGO
Directeur Général



04 BP 8825 Ouagadougou 04
Rue Zoagla - Porte : 8.24
Sect. 8 - Gounghin



+226 25 34 04 14



+226 70 21 62 07

Email : aceingenieursconseils1@gmail.com
ace.ingenieurs@fasonet.bf
ousmanetiendrebeogo@yahoo.fr

TERRASOL Sarl

Etude – Contrôle – Conseil - Suivi – Evaluation

OUEDRAOGO Fayçal

Gérant

12 BP 522 Ouagadougou 12

Cél. (+226) 70 20 40 90

Fixe : (+226) 25 37 37 18

Ouagadougou

Burkina Faso

E-Mail : terra_sol@yahoo.fr

terrasolc@gmail.com



ALBUM PHOTO



7^e conférence annuelle de la société d'ingénierie du Libéria



Cross de soutien au FDS et PDI et reboisement



Cross de soutien au FDS et PDI et reboisement



Formation MS Project



Journée scientifique de l'ingénieur



Rencontre avec la maison de l'entreprise



Rencontre ingénieurs sénior et junior



Rencontre ingénieurs sénior et junior



Prestation de serment



Participation à la 10^{ème} semaine de l'ingénierie à Luanda



Archi-connect

CALENDRIER 2025

01 JANVIER L M M J V S D 1 J. de l'an Basile Soul. pop. Odilon Édouard 6 Épiphanie Raymond 8 Lucien 9 Alix 10 Guillaume Pauline 11 12 Tatiana 13 Yvette 14 Nina 15 Rémi 16 Marcel 17 Roseline 18 Prisca 19 Marius 20 Sébastien 21 Agnès 22 Vincent 23 Barnard 24 Fr. Sales 25 Conv. P. 26 Paule 27 Angèle 28 Th. d'Aquin 29 Gildas 30 Martine 31 Marcelle	02 FÉVRIER L M M J V S D 1 Ella 2 Présenta. 3 Blaise 4 Véronique 5 Agathe 6 Gaston 7 Eugénie 8 Jacqueline 9 Apolline 10 Arnaud 11 ND Lourdes 12 Félix 13 Béatrice 14 Valentin 15 Claude 16 Juliette 17 Alexis 18 Bernadette 19 Gabin 20 Aimée 21 Damien 22 Isabelle 23 Lazare 24 Modeste 25 Roméo 26 Nestor 27 Honorine 28 Romain	03 MARS L M M J V S D 1 Aubin 2 Ch. le Bon 3 Guénolé 4 Mardi gras 5 Cendres 6 Colette 7 Félicité 8 J. I. Femme 9 Françoise 10 Vivien 11 Rosine 12 Justine 13 Rodrigue 14 Mathilde 15 Louise 16 Bénédicte 17 Patrice 18 Oyrille 19 Joseph 20 Alexandra 21 Clémence 22 Léa 23 Victorien 24 Cath. S. 25 Annoncia. 26 Larissa 27 Habib 28 Gontran 29 Gwladys 30 Ramadan 31 Benjamin
04 AVRIL L M M J V S D 1 Hugues 2 Sandrine 3 Richard 4 Isidore 5 Irène 6 Marcellin 7 J.-B. de S. 8 Julie 9 Gautier 10 Fulbert 11 Stanislas 12 Jules 13 Ida 14 Maxime 15 Patern 16 Benoît-J. 17 Anicet 18 Parfait 19 Emma 20 Pâques 21 L. Pâques 22 Alexandre 23 Georges 24 Fidèle 25 Marc 26 Alida 27 Zita 28 Valérie 29 Cath. Si. 30 Robert	05 MAI L M M J V S D 1 F. travail 2 Boris 3 Phil., Jacq. 4 Sylvain 5 Judith 6 Prudence 7 Gisèle 8 Désiré 9 Pacôme 10 Solange 11 Estelle 12 Achille 13 Rolande 14 Matthias 15 J. Coutumes 16 Honoré 17 Pascal 18 Eric 19 Yves 20 Bernardin 21 Constantin 22 Émile 23 Didier 24 Donatien 25 F. Mères 26 Béranger 27 Augustin 28 Germain 29 Ascension 30 Ferdinand 31 Visitation	06 JUIN L M M J V S D 1 Justin 2 Blandine 3 Kevin 4 Clotilde 5 Igor 6 Tabaski 7 Gilbert 8 Pentecôte 9 Diane 10 Landry 11 Barnabé 12 Guy 13 Antoine de P. 14 Élisée 15 r. Pères 16 J. F. Régis 17 Hervé 18 Léonce 19 Romuald 20 Silvere 21 Rodolphe 22 Alban 23 Audrey 24 Jean-Bapt. 25 Prosper 26 Antheime 27 Fernand 28 Irénée 29 Pierre, Paul 30 Martial
07 JUILLET L M M J V S D 1 Thierry 2 Martinien 3 Thomas 4 Florent 5 Antoine 6 Mariette 7 Raoul 8 Thibault 9 Amandine 10 Ulrich 11 Benoît 12 Olivier 13 Henri, Joël 14 Camille L. 15 Donald 16 ND Mt C. 17 Charlotte 18 Frédéric 19 Arsène 20 Marina 21 Victor 22 Marie-Mad. 23 Brigitte 24 Christine 25 Jacques 26 Anne, Joa. 27 Nathalie 28 Samson 29 Marthe 30 Juliette 31 Ignace L.	08 AOÛT L M M J V S D 1 Alphonse 2 Julien E. 3 Lydie 4 J.-M. Via. 5 Proc. Ind. 6 Transfig. 7 Gaëtan 8 Dominique 9 Amour 10 Laurent 11 Claire 12 Clarisse 13 Hippolyte 14 Évard 15 Assomption 16 Arnel 17 Hyacinthe 18 Hélène 19 Jean-Eudes 20 Bernard 21 Christophe 22 Fabrice 23 Rose L. 24 Barthélémy 25 Louis 26 Natacha 27 Monique 28 Augustin 29 Sabine 30 Fiacre 31 Aristide	09 SEPTEMBRE L M M J V S D 1 Gilles 2 Ingrid 3 Grégoire 4 Rosalie 5 Mouloud 6 Bertrand 7 Reine 8 Nativité 9 Alain 10 Inès 11 Adelphe 12 Apollinaire 13 Aimé 14 Croix Glori. 15 Roland 16 Edith 17 Renaud 18 Nadège 19 Émilie 20 Davy 21 Matthieu 22 Maurice 23 Constant 24 Thècle 25 Hermann 26 Côme, Da. Vinc. de P. 27 28 Venceslas 29 Michel 30 Jérôme
10 OCTOBRE L M M J V S D 1 Thé. de l'E. 2 Léger 3 Gérard 4 Fr. d'Assi. 5 Fleur 6 Bruno 7 Serge 8 Pélagie 9 Denis 10 Ghislain 11 Firmin 12 Wilfried 13 Géraud 14 Juste 15 Thérèse d'A. 16 Edwige 17 Baudoin 18 Luc 19 René 20 Adeline 21 Céline 22 Eldie 23 J. de Cap. 24 Florentin 25 Crépén 26 Dimitri 27 Émilie 28 Jude 29 Narcisse 30 Bienvenue 31 J. martyrs	11 NOVEMBRE L M M J V S D 1 Toussaint 2 Défunt 3 Hubert 4 Charles 5 Sylvie 6 Bertille 7 Carine 8 Geoffroy 9 Théodore 10 Léon 11 Martin 12 Christian 13 Brice 14 Sidoine 15 Albert 16 Marguerite 17 Elisabeth 18 Aude 19 Tangy Edmond 20 Prés. Marie 21 Cécile 22 Clément 24 Flora 25 Catherine 26 Delphine 27 Séverin 28 Jacq. de M. Saturnin 29 André	12 DÉCEMBRE L M M J V S D 1 Florence 2 Viviane 3 F. Xavier 4 Barbara 5 Gérard 6 Nicolas 7 Ambroise 8 Im. Conc. 9 Pierre F. 10 Romaric 11 Fête Ind. 12 Jeanne F. 13 Lucie 14 Odile 15 Ninon 16 Alice 17 Gaël 18 Gatten 19 Urbain 20 Théophile 21 Pierre 22 F. Xavière 23 Armand 24 Adèle 25 Noël 26 Etienne 27 Jean 28 Innocents 29 David 30 Roger 31 Sylvestre

NUMÉROS UTILES

Indicatif téléphonique : 226

Centre médical international (24h/24) :
70 20 00 00

Police : 17

Pompiers : 18

Gendarmerie :
80 00 11 45 / 25 30 62 71

En cas d'attaque de coupeurs de route :
10 10

ONEA / Fuite et Dépannage :
80 00 11 11 / 70 17 47 20

SONABEL :
80 00 11 30
(+226) 25 30 61 00/02/03/04

**Numéro vert d'alerte et de dénonciation
des cas de violence basés sur le genre :**
80 00 12 87

Direction Générale des Impôts :
25 30 89 85

**Comité National de Secours d'Urgence
et de Réhabilitation (CONASUR) :**
25 34 70 03

**Direction Générale de la Protection Civile
(DPC) :**
25 30 41 86

Centre médical international :
+226 25 30 66 07
+226 70 20 00 00 (permanence 24h/24)

Clinique Notre-Dame-de-la-Paix :
+226 25 35 61 53
+226 25 35 61 54
+226 25 35 61 55

Clinique Les Flamboyants :
+226 25 30 76 00

Clinique Les Genets :
+226 25 37 43 80
+226 25 37 43 81
+226 25 37 43 82
+226 25 37 43 83
+226 78 88 38 88

Clinique El Fateh Suka :
+226 25 43 06 00
+226 25 43 06 01

Clinique du cœur :
+226 25 39 74 74

Centre médical Agir :
+226 25 36 34 85

Directions Régionales ONEA

Banfora : 20 91 01 38
20 91 07 66

Koupela : 40 70 01 62

Koudougou : 25 44 00 19
25 44 02 48

Kaya : (226) 40 45 33 27

Ouahigouya : 40 55 00 57

Fada : 40 77 01 70

Pô : 25 40 31 55

BOBO-DIOULASSO

Police : 17

Pompiers :
+226 20 98 26 71

Gendarmerie :
+226 20 97 00 32

Burkina Secours :
+226 20 97 01 43

Clinique Saint-Léopold :
+226 20 97 00 44
+226 20 97 00 45
+226 20 97 00 47

Clinique Rosetta :
+226 20 98 31 31

Clinique Leila :
+226 20 97 33 93

Centre médical Cemmatra :
+226 20 97 49 49

Espace médical du Sya :
+226 20 97 00 48

Hôpital Sanou Souro :
+226 20 97 00 44
+226 20 97 00 45
+226 20 97 00 47

Burkina Secours (premiers secours) :
+226 20 97 01 43
+226 76 60 60 60

DISTANCES ENTRE LES VILLES DU BURKINA FASO EN KM

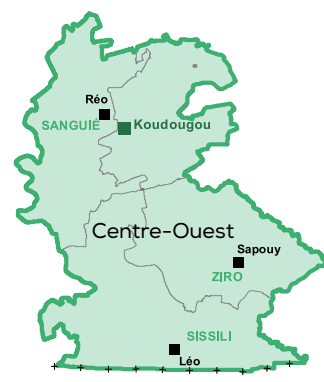
	BANFORA	BOBO-DIOULASSO	BOROMO	DEDOUGOU	DIAPAGA	DJIBO	DORI	FADA N'GOURMA	GAOUA	GOROM-GOROM	KAYA	KOUDOUGOU	KOUPELA	LEO	MANGA	OUAGADOUGOU	OUAHIGOUYA	PO	TENKODOGO	ZINIARE
BANFORA		85	264	264	872	565	706	666	197	762	539	373	578	470	538	441	456	585	624	475
BOBO-DIOULASSO	85		179	176	787	480	621	581	211	677	454	288	493	385	453	360	357	500	539	390
BOROMO	264	179		112	608	383	442	402	204	498	275	109	314	206	274	176	302	321	360	211
DEDOUGOU	264	176	112		656	301	490	450	314	546	323	128	362	365	322	225	192	369	408	259
DIAPAGA	872	787	608	656		708	602	206	812	658	435	428	294	636	528	431	599	575	340	465
DJIBO	565	480	383	301	708		440	502	587	496	273	274	414	411	387	290	109	434	460	337
DORI	706	621	442	490	602	440		396	646	56	167	362	308	470	362	271	296	409	354	231
FADA N'GOURMA	666	581	402	450	206	502	396		606	452	229	322	88	450	322	236	396	369	134	259
GAOUA	197	211	204	314	812	587	646	606		502	479	313	518	206	478	391	478	525	564	415
GOROM-GOROM	762	677	498	546	658	496	56	452	502		225	418	364	526	418	321	387	485	410	287
KAYA	539	454	275	323	435	273	167	229	479	225		195	141	303	195	98	161	242	187	60
KOUDOUGOU	373	288	109	128	428	274	362	322	313	418	195		234	137	194	97	278	93	280	131
KOUPELA	578	493	314	362	294	414	308	88	518	364	141	234		342	234	139	305	281	42	171
LEO	470	385	206	365	636	411	470	450	206	526	303	137	342		302	205	302	349	388	239
MANGA	538	453	274	322	528	387	362	322	478	418	195	194	234	302		97	278	93	280	131
OUAGADOUGOU	441	360	176	225	431	290	271	236	391	321	98	97	139	205	97		195	145	183	34
OUAHIGOUYA	456	357	302	192	599	109	296	396	478	387	161	278	305	302	278	195		326	351	215
PO	585	500	321	369	575	434	409	369	525	485	242	93	281	349	93	145	326		327	178
TENKODOGO	624	539	360	408	340	460	354	134	564	410	187	280	42	388	280	183	351	327		217
ZINIARE	475	390	211	259	465	337	231	259	415	287	60	131	171	239	131	34	215	178	217	



Région du Centre



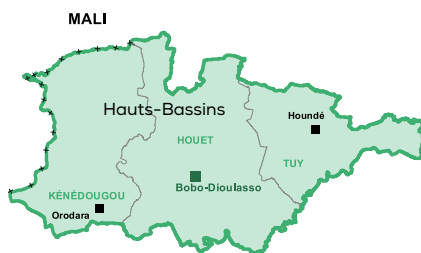
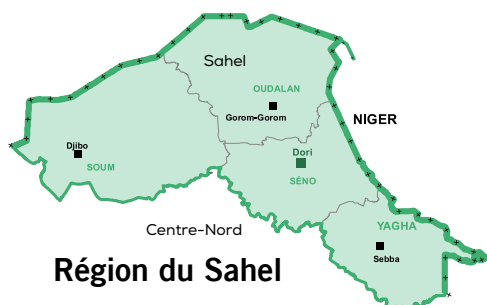
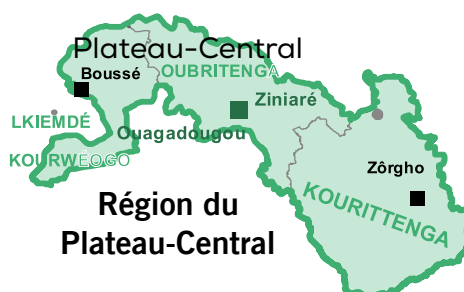
Région du Centre-Est

GHANA
Région du Centre-Ouest

Région du Centre-Nord



Région du Centre-Sud

MALI
Région du NordMALI
Région des Hauts-BassinsNIGER
Région de l'EstGHANA
CÔTE D'IVOIRE
Région du Sud-OuestCentre-Nord
Région du Sahel

Région du Plateau-Central

Conception et impression :



18 BP 332 Ouagadougou 18 - BURKINA FASO
Cel. : +226 70 00 55 01 / 76 60 31 91 / 79 62 62 87
E-mail : sekou.barry@racine-conseil.net
Web : www.racine-conseil.net



**ORDRE DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL
DU BURKINA FASO (OIGC-BF)**

Tél. : +226 25 38 38 21

Mob : +226 72 70 64 07

14 BP 269 Ouagadougou 14

Mail : oigc@oigcbf.org

Site web : oigc-bf.com